

Laurie SIVADE
Elève Ingénieur Forestier



La relance économique de la filière bois locale au Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

- Mise en place de la stratégie forestière et du programme d'actions 2008-2012 -



Rapport de stage de troisième année – 2006/2007

Formation des Ingénieurs Forestiers
Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts de Nancy

Responsables du stage :

Pour le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes :

Mr Jérôme Bussière
Mlle Charlotte Meunier

Pour l'Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts : Mr Gérard Falconnet

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN TRAVAIL D'ÉLÈVE FIF

| FIF - ENGREF | TRAVAUX D'ÉLÈVES |
|---|--|
| <p>TITRE : La relance économique de la filière bois locale au Parc naturel régional des Pyrénées catalanes – mise en place de la stratégie forestière et du programme d'actions 2008-2012</p> | <p>Mots clés : Filière bois, Pin à crochets, Charte forestière de Territoire, entreprises de 1^{ère} et 2^e transformation, guide de gestion, coopération transfrontalière</p> |
| <p>AUTEUR(S): Laurie Sivade</p> | <p>Promotion: 15^e promotion 2004/2007</p> |
| <p>Caractéristiques: 1 volume; 61 pages; 7 annexes ; 5 cartes; bibliographie</p> | |

CADRE DE TRAVAIL

ORGANISME PILOTE: Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Nom du responsable : Mr Jérôme Bussièrre

Fonction: chargé de mission « Espaces et ressources naturels »

Nom du correspondant ENGREF: Mr Gérard Falconnet

| | | |
|--|---|---------------------------------------|
| <p>Tronc commun <input type="checkbox"/></p> | <p>Stage entreprise <input type="checkbox"/></p> | <p>Autre <input type="checkbox"/></p> |
| <p>Option <input type="checkbox"/></p> | <p>Stage étranger <input type="checkbox"/></p> | |
| <p>Spécialité <input type="checkbox"/></p> | <p>Stage fin d'études <input checked="" type="checkbox"/></p> | |
| <p>Date de remise:</p> | | |

Contact avec GREF Services Nancy OUI NON

SUITE A DONNER
(réservé au service des études)

- non confidentiel
- confidentiel de façon permanente
- confidentiel jusqu'au / / puis non confidentiel

| | |
|--------|---|
| RESUME | 5 |
|--------|---|

| | |
|--------------|---|
| INTRODUCTION | 6 |
|--------------|---|

PARTIE I - Le Parc naturel des Pyrénées catalanes – quelle implication dans la territorialisation de la politique forestière ?

| | |
|--|-----------|
| I- Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, outil de développement local | 7 |
| I-1 Présentation de la structure d'accueil : contexte actuel et problématique | 7 |
| I-1-1 Trois entités géographiques distinctes | 7 |
| I-1-2 Un patrimoine naturel riche et fragile | 9 |
| I-1-3 Des paysages pluriels | 10 |
| I-1-4 Un territoire rural menacé | 10 |
| I-2 Agir pour le développement économique du territoire | 11 |
| I-2-1 La Charte du Parc, document constitutif du projet de territoire | 11 |
| I-2-2 Les orientations forestières | 12 |
| I-3 Les institutions du Parc naturel régional | 14 |
| I-3-1 Les instances décisionnaires | 14 |
| I-3-2 Les organes de concertation | 15 |
| I-4 Le budget 2007 du Parc naturel régional | 15 |
| I-4-1 Budget statutaire, budget global, fonctionnement et investissement : | 15 |
| I-4-2 Répartition prévisionnelle des dépenses et évolution | 16 |
| II Forêt et filière bois dans les Pyrénées catalanes | 16 |
| II-1 Contexte actuel | 16 |
| II-1-1 La 'territorialisation' de la politique forestière | 16 |
| II-1-2 Un cadre réglementaire fixé par la Fédération Nationale des Parcs naturels régionaux | 16 |
| II-1-2-1 Le Plan stratégique national de développement rural | 17 |
| II-1-2-2 Une implication nationale et régionale : | 17 |
| II-1-2-3 Une implication locale | 18 |
| II-2 La forêt des Pyrénées catalanes | 18 |
| II-2-1 Echelle départementale | 18 |
| II-2-2 Echelle locale | 18 |
| II-3 La spécificité Pin à crochets | 21 |
| II-3-1 Répartition à l'échelle nationale et pyrénéenne | 21 |
| II-3-2 Eléments d'écologie | 22 |
| II-3-2-1 Préférences climatiques, topographiques et pédologiques | 22 |
| II-3-2-2 Cortège floristique et stations forestières : l'exemple du catalogue des stations d'Hélène Chevallier « forêt et milieux remarquables associés en Pyrénées catalanes, 2003 ». | 25 |
| II-3-2-3 Les habitats naturels du Pin à crochets : | 25 |
| II-3-3 Eléments de sylviculture | 27 |
| II-3-3-1 Esquisse d'une table de production | 27 |
| II-3-3-2 Traitements sylvicoles | 27 |
| II-3-3-3 Conduite des peuplements et itinéraires sylvicoles | 28 |
| II-4 Diagnostic de la filière bois locale | 29 |
| II-4-1 Approche départementale : bilan des récoltes de bois ronds | 29 |
| II-4-2 Contexte économique général | 30 |
| II-4-3 Analyse du marché local – exemple du massif des Garrotxes | 30 |
| II-4-3-1 La forêt des Garrotxes | 30 |
| II-4-3-2 Analyse des débouchés bois d'œuvre et d'industrie | 31 |
| II-4-3 La filière bois aval et le potentiel de transformation | 33 |
| II-4-3-1 Les entreprises 'forêt et bois' du territoire | 33 |
| II-4-3-2 Rencontrer et investir les professionnels | 34 |

| | |
|--|-----------|
| I- Construire une stratégie pour la forêt | 36 |
| I-1- Démarche adoptée : | 36 |
| I-2- Retour d'expérience sur les initiatives locales et extraterritoriales : | 36 |
| <i>I-2-1 Les Parcs des Bauges, du Vercors, de la Chartreuse : des Parcs de montagne investis dans la filière aval.</i> | 36 |
| I-2-1-1 L'exemple du Parc des Bauges | 37 |
| I-2-1-2 L'exemple du Parc de la Chartreuse | 37 |
| I-2-1-3 L'exemple du Parc du Vercors : | 38 |
| I-2-2 Les initiatives locales | 39 |
| II- Définir un programme pluriannuel concerté et cohérent pour le développement des espaces forestiers | 40 |
| II-1- S'impliquer dans la gestion et la protection des milieux forestiers | 40 |
| II-1-1 Le guide ONF de gestion des peuplements de Pin à crochets | 40 |
| II-1-2 Complément au guide des stations des forêts et milieux associés en Pyrénées catalanes – réédition en 2009 | 41 |
| II-1-3 Evaluation de la valeur patrimoniale des peuplements de Pin à crochets | 42 |
| II-1-4 Le Grand tétras : espèce emblématique des milieux forestiers pyrénéens | 43 |
| II-2- S'impliquer dans l'aménagement et la gestion des espaces forestiers | 44 |
| II-2- 1 Une Charte sur le territoire du Parc, la Charte Forestière de Territoire des Garrotxes : | 44 |
| II-2-1-1 Les Chartes Forestières de territoire (CFT), outil de la politique forestière contractuelle : | 44 |
| II-2-1-2 Un territoire pertinent à forte identité | 44 |
| II-2-1-3 Etapes de l'élaboration – processus de validation et de concertation | 45 |
| II- 2-1-4 Les enjeux identifiés : | 45 |
| II-2-1-5 Actions pilotes | 46 |
| II-2-1-6 Programmes d'actions 2008 | 47 |
| II-2-1-7 Réflexion personnelle sur l'outil Charte : quelle plus-value pour le Parc des Pyrénées catalanes? | 52 |
| II-2-1 Aménager et gérer le massif des Camporells | 53 |
| II-2-2-1 Contexte législatif et réglementaire | 53 |
| II-2-2-2 Un site hautement touristique | 54 |
| II-2-2-3 Le label « Forêt Patrimoine » de l'ONF | 55 |
| II-2-2-4 Contrat de projet Parc-ONF (action inscrite au contrat de Parc de 2008) | 56 |
| II-3- S'impliquer dans la relance de la filière bois | 57 |
| II-3-1 Contexte économique (rappel) | 57 |
| II-3-2 Rattachement du Pin à crochets à la Directive Produits de Construction | 57 |
| II-3-2-1 Les caractéristiques mécaniques du Pin à crochets dans les Pyrénées Orientales : synthèse et perspective de l'étude technique « caractérisation mécanique du Pin à crochets des Pyrénées Orientales » du CTBA – décembre 1986 | 58 |
| II-3-2-2 Le marquage CE des produits bois destinés à la construction. | 60 |
| II-3-2 Des actions de sensibilisation à l'utilisation du matériau bois | 62 |
| II-3-3-1 Promotion du bois local en construction - utilisation des essences locales pour la réalisation d'Habitations Légères de Loisirs (HLL) | 62 |
| II-3-3-2 Collecte des savoir-faire locaux - utilisation du bois dans l'architecture traditionnelle | 62 |
| II-3-3-3 Mission photographique « le travail du bois » | 63 |
| II-4 S'impliquer dans une démarche de coopération transfrontalière Catalogne sud - Catalogne Nord | 64 |
| II-4-1 Un constat forestier identique | 64 |
| II-4-2 Des débouchés à faible valeur ajoutée | 64 |
| CONCLUSION GENERALE | 66 |

Remerciement

Listes des illustrations et des tableaux

Liste des annexes

RESUME

Fort d'un patrimoine naturel exceptionnel, le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes s'efforce de préserver et de protéger la qualité de ses paysages et de maintenir un développement économique pérenne. Les forêts des Pyrénées catalanes, en particulier les régions de Cerdagne et de Capcir ont cette particularité qu'est la monospécificité de leur forêt avec plus de 75% de Pin à crochets, essence de montagne par excellence. Ces espaces couvrent plus de 55% de la surface totale.

Actuellement, les bois issus de ces forêts sont exportés à plus de 80% vers des filières à très faible valeur ajoutée (emballage et palette). La transformation et la valorisation de ces bois *in situ* assurerait une plus value intéressante pour le territoire et relanceraient économiquement une filière potentiellement créatrice d'emplois.

Le manque de guide technique pour la conduite des peuplements, de référence sur les qualités mécaniques de l'essence, l'absence de données sur les volumes « bois d'œuvre » exploitables freinent la relance d'une filière « bois de qualité ».

La stratégie forestière mise en place au cours de mon stage s'appuie essentiellement sur le contexte législatif actuel et les conséquences de la territorialisation de la politique forestière entraînant la montée en puissance des territoires de projet, sur l'analyse des débouchés des essences locales et sur la rencontre des professionnels et utilisateurs du bois.

Cette stratégie se décline en quatre projets – *gestion et protection des milieux forestiers – relance de la filière bois locale – Charte Forestière de Territoire, site pilote des Garrotxes – aménagement des espaces forestiers, site pilote des Camporells.*

ABSTRACT

The Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, with its exceptional natural heritage, is willing to preserve and protect the quality of its landscapes, and to keep a sustaining development. This wooden territory (over 59 % of it) that are the forests of the Pyrénées catalanes, more specifically the areas of Cerdagne and Capcir, are composed of more than 75 % of Pinus uncinata.

Most of the woods that come from these forests (over 80 %) are currently exported to very low added value industries (packing and pallets). The processing and upgrading of these woods in situ would ensure an interesting profit for the territory, and would induce an economical rising of an industry that could create job opportunities.

The lack of technical guidance for the management of forest stand, for references about the mechanical quality of the woods, and the lack of data about the wood volumes that could be exploited, are slowing down the reflation of the wood industry.

The forest-strategy proposed during my internship is essentially based upon the current law context and the consequences of the new forest-policy, linked with the growing power of the local governments, the analysis of the marketing of forest products, and finally the encounter with wood professionals.

This strategy is divided in four projects : management and preservation of the forest area, reflation of the local wood industry, the Charte Forestière de Territoire for the experimental site of the Garrotxes, development of the forest area for the experimental site of the Camporells.

INTRODUCTION

La définition du code de l'environnement (L.333-1) fixe les fondements et la philosophie même d'un Parc naturel régional « *les Parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel* ».

Territoire défini d'exception, le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes s'efforce de préserver son patrimoine naturel et culturel tout en appuyant un développement économique pérenne. L'outil Parc est avant tout un projet collectif, construit sur des processus de concertation entre les acteurs du territoire.

La forêt couvre plus de 55% de surface totale du Parc et occupe une place prépondérante dans la préservation des habitats remarquables et le maintien de la qualité paysagère. La forêt est également le support d'une activité économique, aujourd'hui en difficulté.

Comment le Parc, en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers peut-il s'investir dans la gestion, la protection des milieux forestiers et la relance économique de la filière bois aval ?

La première partie de ce rapport s'attachera à présenter le territoire des Pyrénées catalanes, le fonctionnement institutionnel et budgétaire du Parc dans l'objectif de fixer un cadre de travail pour la démarche de mise en place d'une stratégie forestière. Elle dressera également un bilan de la filière bois locale, de la ressource disponible au tissu d'entreprises locales.

La seconde partie décrira plus précisément la démarche et les étapes de la construction de la stratégie forestière. Le résultat principal de ce travail est le montage de projets sur trois ans qui se déclineront en actions concrètes. Ces actions s'orienteront principalement sur la gestion des pinèdes à crochets, l'aménagement concerté de sites à forte valeur patrimoniale et le rattachement aux normes européennes de constructibilité de l'essence Pin à crochets.

REMARQUE PREALABLE :

Le sujet, très global sur la filière bois, n'était pas vraiment défini au début de mon stage. Les premières semaines, mon travail s'orientait plus vers la recherche des débouchés potentiels en bois de chauffage sur le territoire. Les différentes rencontres et entretiens avec les organismes publics délégués à la forêt et les professionnels du bois, le contexte forestier actuel du territoire (ressource importante et faible valorisation des bois locaux en bois d'œuvre) m'ont conduite à proposer une nouvelle orientation de travail : **définir les enjeux forestiers sur le territoire et construire un programme d'actions solide et cohérent pour le Parc.**

PARTIE I - Le Parc naturel des Pyrénées catalanes – quelle implication dans la territorialisation de la politique forestière ?

I- Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, outil de développement local

‘Développer les territoires ruraux en conciliant activités économiques et préservation de l’environnement’

I-1 Présentation de la structure d’accueil : contexte actuel et problématique

Le Parc des Pyrénées catalanes, labellisé Parc naturel régional par décret ministériel du 5 mars 2004, est la première structure de développement local à grande échelle à émerger dans le massif pyrénéen (un second projet de PNR est actuellement à l’étude en Ariège). D’une superficie totale de 137 100 ha, le territoire du Parc occupe le tiers le plus occidental du département des Pyrénées Orientales. Ce périmètre a été défini selon une logique biogéographique et culturelle : **la partie amont de la vallée de la Têt**, de la plaine aux plateaux, et ses quatre affluents, le Cady, la Rotjà, les rivières de Nohèdes et de la Castellane, marquée par un climat à influence méditerranéenne et **les versants catalans des quatre massifs montagneux** (massif du Canigou, du Madres, du Carlit et du Puigmal) au climat montagnard rude. Territoire de montagne par excellence, le Parc présente un relief très marqué s’échelonnant de 350 m à 2921 m d’altitude - *Puig Carlit, point culminant du département.*

- ▶ ***Le territoire s’étend de Ria-Sirach et Villefranche de Conflent – véritable verrou qui marque la montée vers les hauts plateaux - jusqu’aux limites administratives de l’Espagne, de l’Andorre, de l’Ariège et de l’Aude.***

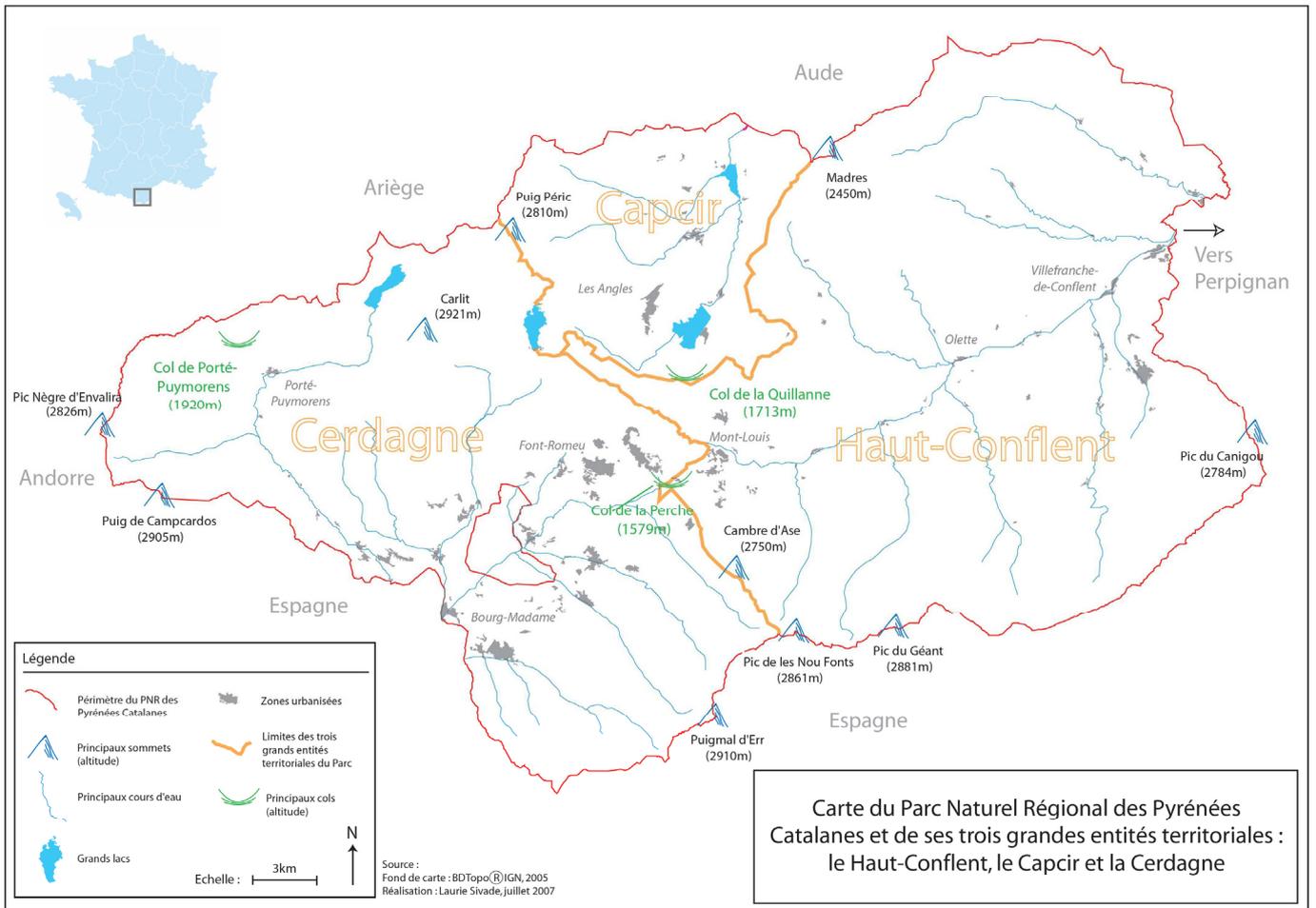
I-1-1 Trois entités géographiques distinctes



21 000 habitants - 5,2% de la population de Département - se répartissent sur trois entités géographiques distinctes, définies en fonction de critères géographiques et historiques : la Cerdagne (bassin versant du Sègre), le Capcir (bassin versant de l’Aude) et le Haut-Conflent (bassin versant de la Têt).

Photo1 ci-contre – le massif du Cambre d’Aze en Cerdagne depuis Mont Louis, citadelle fortifiée, siège administratif du Parc naturel régional – PNR PC, 2007

La carte suivante présente le territoire du Parc, ses trois entités, cols et sommets dominants.



Le territoire du Parc englobe 64 communes signataires de sa Charte constitutive dont la liste se situe en annexe 1. La population moyenne par commune est de 300 habitants mais les disparités sont fortes. La commune la plus peuplée est celle de Font Romeu-Odeillo-Via avec environ 2000 habitants à l'année (données INSEE 2005). Les communes les moins peuplées, situées principalement dans des entités géomorphologiques enclavées, accueillent une population inférieure à 10 habitants. C'est le cas de la vallée des Garrotxes, regroupant cinq communes, avec une densité très faible inférieure à 1 habitant au km².

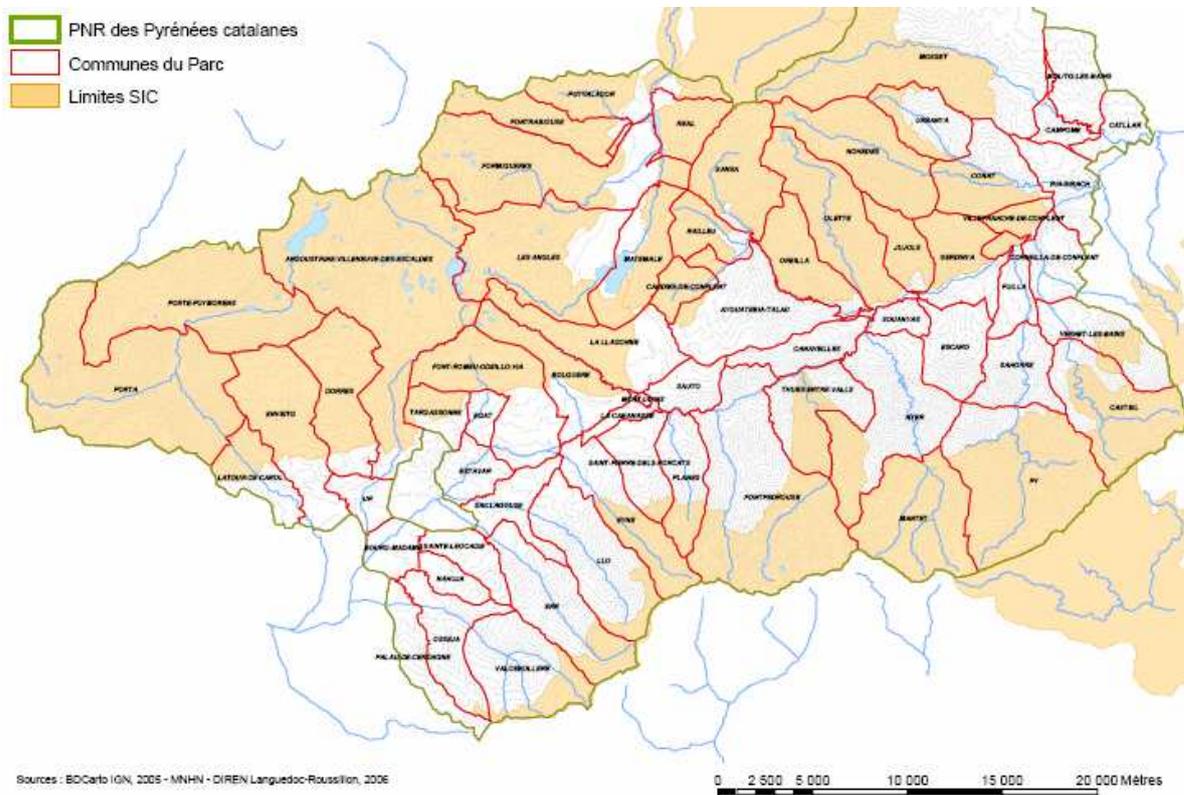
- **Les massifs montagneux structurent l'organisation humaine du territoire et constituent des barrières naturelles que les axes de communication contournent et en marge desquels l'urbanisation se développe.**

I-1-2 Un patrimoine naturel riche et fragile - axe premier de la Charte

La situation du Parc par rapport à la Chaîne pyrénéenne, la diversité des conditions stationnelles (exposition au soleil et au vent, substrats cristallin et sédimentaire, etc.), les fortes oppositions climatiques (influences méditerranéenne, atlantique et montagnarde), l'isolement par vallée ou par massif conditionnent une biodiversité exceptionnelle et un fort taux d'endémisme :

- 49 espèces végétales endémiques et rares recensées (dont 20 endémiques de l'Est de la Chaîne) et plus de 250 espèces et sous espèces endémiques confondues
- 78 espèces d'invertébrés endémiques recensées dont 18 endémiques de l'Est de la Chaîne
- 241 espèces protégées en France sur les 1012 taxons de l'ensemble du territoire national dont 39 plantes vasculaires, 164 vertébrés et 38 invertébrés
- 133 espèces faune et flore inscrites sur le livre rouge des espèces menacées en France.

- **Le territoire du Parc abrite 36% des espèces vertébrées présentes en France dont 37% pour les oiseaux et 55% pour les mammifères. Cette diversité exceptionnelle a fortement motivé la création de six réserves naturelles, d'une réserve naturelle volontaire et la désignation par l'Etat de trois sites d'intérêt communautaire couvrant 70% de la superficie et dont le Parc assure la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des documents d'objectifs (site Natura 2000 du Capcir-Carlit-Campcardos et du Puigmal) et pour l'animation du Site du Madres-Coronat.**



Carte 2 : Le territoire du Parc et ses Sites d'intérêt communautaire

I-1-3 Des paysages pluriels

L'étagement biogéographique induit par l'altitude, la géologie et les influences climatiques entraîne une incroyable diversité de paysages. La récurrence de certaines ambiances déterminantes liées à la végétation et au relief permet de définir différentes unités de paysages : vallées et montagnes méditerranéennes, vallées et hauts plateaux montagnards, versants montagnards et haute montagne. Huit sites sont aujourd'hui classés au titre de la loi de 1930 sur la « protection des sites et des monuments naturels » dont les prestigieux lacs des Bouillouses et étangs des Camporells. D'autres mesures plus ponctuelles, à l'échelle communale, ont également vu le jour : classement de certains édifices au titre des monuments historiques, mise en place de Zones de protection du patrimoine architectural et paysager (ZPPAUP), classement de certains villages remarquables au titre des plus beaux villages de France, protection de certaines zones (bocages, forêts, etc.) ou éléments paysagers remarquables dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

- ▶ **Les espaces forestiers couvrent plus de 55% du territoire du Parc et sont à ce titre un élément majeur des plateaux et versants montagnards structurant les paysages (chênaie méditerranéenne à pinèdes de haute altitude)**

I-1-4 Un territoire rural menacé – le paragraphe suivant est la synthèse du travail de stage de Nicolas Pettini, élève ingénieur de l'Institut National d'Horticulture d'Angers intitulé « Charte de paysage et d'urbanisme : vers une gestion concertée des paysages, 2007 »

L'importante déprise agricole de ces dernières décennies, le changement des pratiques culturelles et d'élevage ainsi que la pression urbaine grandissante concourent à fragiliser le caractère rural du territoire. Ces changements sont jugés par les habitants locaux comme une régression en référence à une époque où les espaces agricoles et forestiers étaient parfaitement entretenus, littéralement « jardinés ».

La carte de l'occupation du sol sur le Parc se situe en annexe 2

Le retour des populations urbaines vers les campagnes s'accompagne d'un accroissement de la pression foncière et d'un développement sensible de l'urbanisation. Le Parc, territoire rural et fortement patrimonial de surcroît, n'échappe pas à cette dynamique. Sa position géographique, au centre d'un triptyque d'agglomérations européennes, Toulouse, Montpellier, Barcelone - dont la population cumulée est supérieure à 5 millions d'habitants - l'accès facilité depuis ces pôles urbains - moins de trois heures sont nécessaires pour en atteindre le cœur - ne font qu'accroître l'afflux touristique et la pression foncière au sein du Parc. La proximité d'un pôle d'emploi – agglomération perpignanaise – est également à l'origine d'un accroissement significatif de la pression foncière sur les communes les plus orientales du territoire (situées à une cinquantaine de kilomètres du bassin perpignanaise).

La forte pression foncière est fortement liée à l'attractivité touristique du territoire. En Cerdagne et Capcir, les extensions d'urbanisation voient fréquemment le jour pour répondre à la demande croissante des résidences secondaires. L'activité touristique hivernale est particulièrement importante (neuf stations de sports d'hiver dites des « neiges catalanes »), les communes de Font Romeu, Bolquère et des Angles possédant les stations de sports d'hiver les plus importantes du département. Elles sont les plus concernées par les extensions urbaines, qui entrent très souvent en désaccord avec l'identité architecturale locale. Notons le fort enthousiasme actuel pour les chalets 'suisses' et nordiques' en rondins de bois d'Epicéa

L'influence espagnole est sensible sur le territoire, notamment dans sa partie Ouest, limitrophe avec la Cerdagne espagnole (accessibilité facile depuis la capitale de Puigcerdà, frontalière avec la ville de Bourg Madame). Les catalans espagnols sont de plus en plus nombreux à venir s'installer en France de façon permanente, tout en continuant de travailler en Espagne. Les résidences secondaires sont également en plein essor. Ils importent avec eux leurs pratiques architecturales, qui entrent systématiquement en discordance avec l'identité architecturale locale française.

- ▶ **Les extensions urbaines mettent en péril la qualité des paysages du Parc et fragilisent sensiblement les espaces agricoles et forestiers.**

Le développement économique actuel du territoire s'oriente principalement vers le tourisme hivernal et estival. Les dernières années d'enneigement (baisse de la fréquentation dans les stations de sports d'hiver de 30% en 2006-2007) et les derniers chiffres de fréquentation touristique estivale (baisse de 4% en moyenne) doivent influencer le (re)développement des activités traditionnelles liées principalement aux ressources naturelles dans l'objectif d'un développement économique durable et pérenne.

I-2 Agir pour le développement économique du territoire – éléments de la charte

I-2-1 La Charte du Parc, document constitutif du projet de territoire

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT, 1999) définit les territoires de projets comme des espaces de concertation et non comme de nouveaux échelons administratifs, dont l'objectif est de fédérer les acteurs locaux dans un programme commun de développement équilibré du territoire. Chaque territoire de projet (pays, communauté d'agglomération, communautés de communes et Parc naturel régional) définit son programme de développement *via* un contrat¹ Etat/territoire : contrat d'agglomération, contrat de pays et de charte de Parc naturel régional.

¹*Au sens juridique, le contrat est un accord régulé par le droit. Dans les politiques publiques, le contrat implique une coopération entre acteurs, engageant des obligations morales pour chacun. La généralisation du contrat d'action publique, outil privilégié du processus de décentralisation, reflète l'évolution des modes de gestion administrative, favorisant la négociation des règles entre les acteurs plutôt que leur imposition.*

Conformément aux textes en vigueur et aux articles L244.1, L244.2 et R244.1 à 6 du Code Rural relatifs aux Parcs naturels régionaux, la Charte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes:

- établit pour 10 ans par décret ministériel du 5 mars 2004, un partenariat entre l'Etat et les collectivités locales pour une gestion cohérente et dynamique du territoire des Pyrénées catalanes
- donne un cadre commun aux actions entreprises par les signataires de la Charte (Région Languedoc Roussillon, département des Pyrénées Orientales, communes adhérentes et Chambres consulaires) et l'Etat
- est le guide permanent des adhérents à la Charte, qui s'impose à l'autorité chargée de la mise en œuvre du projet de territoire (l'exécutif du Syndicat mixte de gestion du Parc), aux membres du Syndicat mixte de gestion (Région, Département, collectivités locales et Chambres consulaires) et aux administrations de l'Etat, dans leur intervention sur le territoire du Parc
- engage les collectivités et membres adhérents à veiller à la compatibilité de leurs actions avec la lettre et l'esprit de la Charte, notamment concernant les documents d'urbanisme.

En tant que structure supracommunale, le Parc peut se superposer à d'autres territoires ayant adhéré à sa Charte tels que les Pays – le territoire du Parc s'inscrit ainsi entièrement dans celui du Pays Terres Romanes en Pays catalan, et les communautés de communes – communauté de communes du Capcir Haut-Conflet, de Pyrénées Cerdagne et de la Vallée du Cady.

Labellisé Parc naturel régional pour 10 ans, l'évaluation et la révision de la Charte sont nécessaires pour obtenir la reconduction du label par l'Etat (processus de révision initié par la Région). Le Parc est par conséquent un territoire sous contrat, matérialisé par sa Charte, et doit, à ce titre, respecter les engagements qu'il s'est fixé – *que les élus se sont fixés*. Ces engagements se traduiront par le respect et l'articulation de chaque action avec un ou plusieurs articles référents à la Charte.

La Charte est le document constitutif du projet de territoire qui oriente le 'projet Parc' sur 10 ans. Document non réglementaire, elle définit un programme d'intervention commun et traduit la volonté pour tous les partenaires de travailler autour d'un même projet de développement et de gestion concertée sur ce territoire.

Cette orientation stratégique s'exprime autour de cinq axes qui se déclinent en 109 articles et qui s'articulent avec les trois enjeux prioritaires identifiés par les diagnostics environnementaux et socio-économiques du territoire.

ENJEU 1 - Gérer, préserver et valoriser le patrimoine pour un développement harmonieux et durable des Pyrénées catalanes

→ **AXES DE LA CHARTE SE REFERANT A L'ENJEU 1:**

- **AXE I** - Un espace patrimonial riche et diversifié - *patrimoine et ressources naturels, patrimoine paysager et culturel*
- **AXE III** - Un espace de découverte et d'accueil – *identité du territoire, promouvoir le territoire des Pyrénées catalanes, développer un accueil spécifique et de qualité 'Pyrénées catalanes', sensibilisation au patrimoine et à l'éco-citoyenneté*

ENJEU 2 - Promouvoir les Pyrénées catalanes comme un espace économique et de vie de qualité

→ **AXES DE LA CHARTE SE REFERANT A L'ENJEU 2:**

→ **AXE II** - Un espace rural, montagnard et vivant – *vie quotidienne et savoir-faire*

→ **AXE III** - Un espace de découverte et d'accueil – *identité du territoire, promouvoir le territoire des Pyrénées catalanes, développer un accueil spécifique et de qualité 'Pyrénées catalanes', sensibilisation au patrimoine et à l'éco-citoyenneté*

ENJEU 3 - Renforcer la coopération et la cohérence territoriale, notamment dans une démarche transfrontalière avec l'Espagne (la Catalogne) et l'Andorre.

→ **AXES DE LA CHARTE SE REFERANT A L'ENJEU 3:**

→ **AXE IV** - Un espace de coopération et de cohérence : *cohérence territoriale*

L'**AXE V** - moyens et outils de gestion du Parc naturel régional : *moyens institutionnels et structurels, outils humains et techniques* – est relatif à la gestion administrative du Parc.

I-2-2 Les orientations forestières

La charte du Parc ne comprend pas un volet forestier à part entière, mais des thématiques forestières éclatées dans divers articles, relatifs aux paysages, à la préservation de la biodiversité, au développement économique. Ces différentes thématiques peuvent s'articuler et se compléter pour définir une réelle stratégie forestière (cf. tableau ci-contre)

Quatre orientations principales se distinguent :

- 1- la protection des milieux forestiers
- 2- la gestion multifonctionnelle des milieux forestiers
- 3- l'aménagement des territoires forestiers
- 4- la relance de la filière bois locale

- 5- l'acquisition de données forestières et l'échange d'expérience avec les territoires limitrophes
- 6- la sensibilisation et l'information sur la forêt et les activités forestières

[l'acquisition de données et la sensibilisation-communication sont transversales à ces quatre orientations]

| ORIENTATIONS STRATEGIQUES | ART. | INTITULE ARTICLE |
|---|------|--|
| Acquisition de données forestières, échange d'expériences avec les territoires limitrophes | 1 | Acquérir les informations élémentaires en matière de milieux naturels et d'espèces |
| | 94 | Coordonner la mise en œuvre des programmes européens sur le territoire |
| | 95 | Promouvoir les échanges d'expérience, les actions communes avec la Catalogne et l'Andorre |
| Protection des milieux forestiers | 96 | Participer au renforcement et au développement des échanges culturels transfrontaliers, méditerranéens et européens |
| | 3 | Préserver les milieux forestiers des Pyrénées catalanes |
| Gestion multifonctionnelle des milieux forestiers | 10 | Accompagner et suivre la fréquentation et l'utilisation des espaces naturels pour limiter les impacts sur le patrimoine naturel et valoriser l'espace montagnard |
| | 13 | Assurer une démarche conventionnelle et concertée pour la gestion et la conservation des milieux forestiers |
| | 13 | Assurer une démarche conventionnelle et concertée pour la gestion et la conservation des milieux forestiers |
| Aménagement des territoires forestiers | 17 | Maintenir la qualité paysagère des zones intermédiaires, souvent boisées |
| | 48 | Promouvoir des techniques complémentaires d'exploitation agricole et forestière |
| | 67 | Renforcer l'attractivité des pôles touristiques et l'organisation de l'offre |
| | 10 | Accompagner et suivre la fréquentation et l'utilisation des espaces naturels pour limiter les impacts sur le patrimoine naturel et valoriser l'espace montagnard |
| Relance économique de la filière bois locale | 17 | Maintenir la qualité paysagère des zones intermédiaires, souvent boisées |
| | 37 | Affirmer le rôle de l'agriculture et de la sylviculture sur le territoire |
| | 39 | Aider à la résolution des problèmes liés à l'installation et au développement des exploitations |
| | 45 | Améliorer l'accès à la ressource en bois et en herbe |
| | 48 | Promouvoir des techniques complémentaires d'exploitation agricole et forestière |
| | 67 | Renforcer l'attractivité des pôles touristiques et l'organisation de l'offre |
| | 69 | Préserver la qualité des sites naturels et répartir la fréquentation dans une logique d'aménagement durable |
| • Promotion du matériau bois local | 44 | Préconiser l'utilisation des essences locales |
| | 54 | Promouvoir les démarches de qualité à caractère collectif |
| • Promotion du combustible bois | 47 | Accompagner la diversification des produits et services |
| | 54 | Promouvoir les démarches de qualité à caractère collectif |
| | 55 | Allier performance économique et environnementale |
| • Appui aux entreprises locales de 1° et 2° transformation | 40 | Soutenir les démarches de mise aux normes et de modernisation des installations |
| | 41 | Soutenir les démarches de qualité |
| | 46 | Accompagner le développement des filières de transformation |
| | 52 | Mobiliser et accueillir les porteurs de projets |
| | 53 | Accompagner les acteurs économiques dans leurs activités |
| Sensibilisation et information sur la forêt et les activités forestières | 9 | Informier et accompagner les acteurs ruraux et les collectivités territoriales dans leurs projets de préservation et de valorisation de leurs espaces naturels |
| | 28 | Faire connaître les résultats des recherches auprès du Grand Public |
| | 37 | Affirmer le rôle de l'agriculture et de la sylviculture sur le territoire |
| | 43 | Sensibiliser les propriétaires forestiers à la mise en valeur de leur forêt |
| | 44 | Préconiser l'utilisation des essences locales |

Tableau 1 : Orientations stratégiques de la Charte - 2007

I-3 Les institutions du Parc naturel régional

Cette partie est importante à préciser puisqu'elle fixe le cadre réglementaire et administratif de fonctionnement du Parc. Chaque chargé de mission élabore un programme d'activités tri annuel qui se décline en actions. Chacune de ces actions est proposée, discutée, débattue, validée par les organes de réflexion et de décision du Parc.

La deuxième partie du rapport s'attachera à préciser les projets et actions spécifiques à la forêt.

I-3-1 Les instances décisionnaires

Le Syndicat mixte 'ouvert élargi', organisme de gestion du Parc :

Cette institution regroupe les membres indispensables à tout syndicat mixte de gestion d'un Parc (Région, Département et communes adhérentes) et les représentants socioprofessionnels du territoire – Chambre d'agriculture, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat.

Il assure la mise en œuvre de la Charte, la cohérence et la coordination des actions conduites sur le territoire.

Le Comité syndical

Le Syndicat mixte est administré par le Comité syndical – instance délibérante constituée des représentants des membres élus du Syndicat mixte (et où les élus du Parc disposent de la majorité des voix à 56%). Le comité définit la politique du Syndicat, vote le budget, approuve les comptes administratifs, et élit le Bureau – *se réunit une fois par trimestre.*

Le Bureau syndical

Le Bureau assure la gestion courante du Syndicat mixte, propose les grandes orientations, prépare et suit les dossiers soumis au Comité syndical et veille au respect de la Charte – *se réunit une fois par mois.*

Les Commissions, le Conseil consultatif et le Conseil scientifique :

Le Syndicat mixte et son Comité syndical fonctionnent dans un souci de large concertation avec les partenaires locaux par l'intermédiaire de commissions de travail et d'organes consultatifs associant des représentants associatifs, des partenaires socio-économiques, des organismes publics, etc. qui définissent et proposent les programmes d'actions du Parc.

Ces **Commissions** sont des organes de réflexion, de proposition, de suivi des programmes d'activités et d'évaluation, constituées de membres titulaires et suppléants du Comité syndical.

| | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">▣ Commission Valorisation du Patrimoine▣ Commission Valorisation des Ressources Économiques▣ Commission Aménagement et Urbanisme▣ Commission Cohérences intercommunales, coopérations transfrontalières et internationales | <ul style="list-style-type: none">▣ Commission Marque Parc et stratégie de qualité▣ Commission Concertation et communication▣ Commission Finances▣ Commission Environnement et espaces naturels▣ Commission Énergies renouvelables |
|---|---|

Une réflexion interne à l'équipe du Parc est menée actuellement pour restructurer ces commissions suite à l'agrandissement de l'équipe.

Le Parc bénéficie également d'un **Conseil consultatif**, constitué de représentants des réseaux socioprofessionnels et associatifs. Les membres sont soumis au vote du Comité syndical. Cet organe de réflexion contribue à alimenter les débats sur la politique et les actions du Parc, et constitue une force de propositions et d'initiatives. Le Conseil est constitué de huit groupes de travail thématiques

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">▣ Espaces naturels▣ Agriculture▣ Tourisme▣ Climatisme, santé | <ul style="list-style-type: none">▣ Énergies▣ Culture▣ Urbanisme▣ Train Jaune¹ |
|---|--|

¹ Le territoire du Parc est traversé par une ligne ferroviaire atypique de 63km reliant Villefranche de Conflent à Latour de Carol, et dont le train électrique de couleur jaune (1^{er} train « de montagne des Pyrénées [1910] à énergie propre ») est sans conteste l'attraction phare du territoire. Actuellement, le Parc travaille au classement UNESCO du Train Jaune et des ouvrages d'art, et des infrastructures qu'il emprunte.

Les statuts des Parcs naturels régionaux prévoient également la possibilité pour un Parc de bénéficier d'un **Conseil scientifique** chargé d'éclairer les décisions et avis de l'organisme de gestion grâce à l'expertise scientifique. Le Parc travaille actuellement à la constitution de ce Conseil.

I-3-2 Les organes de concertation

Chaque projet et action validés par le Comité syndical bénéficient d'un suivi et d'un pilotage avec les partenaires techniques et financiers. A ce titre, le **Comité de pilotage** animé par les élus référents, constitué des représentants de l'Etat, Région, Département et collectivités, et des organismes socioprofessionnels coordonne et suit l'avancée d'un projet précis – *se réunit en moyenne deux fois par an*. Le **Comité technique**, animé par le chargé de mission référent, constitué des partenaires techniques et des représentants des organismes socioprofessionnels, débat, suit le déroulement et identifie les blocages du projet, en appui au Comité de pilotage – *se réunit en moyenne quatre fois par an*.

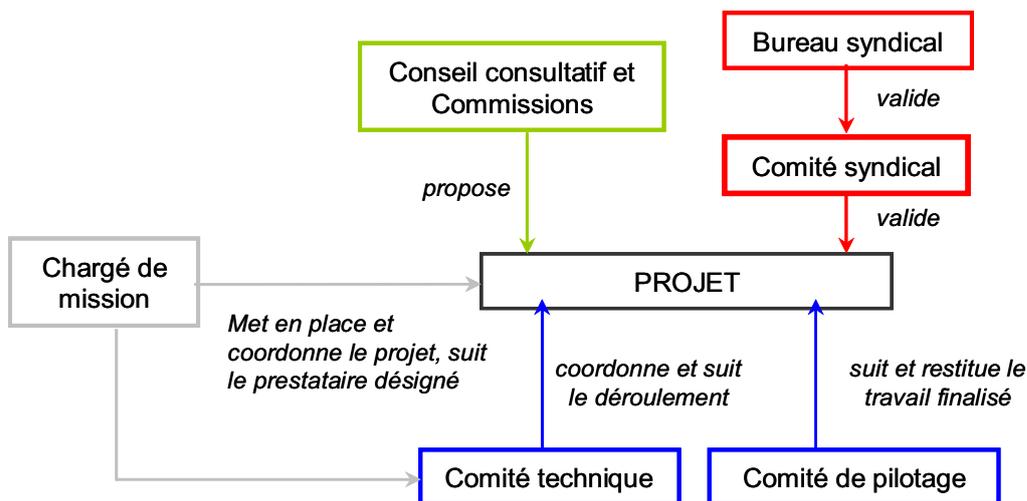


Schéma 1 : Processus de validation et de concertation d'un projet – 2007

I-4 Le budget 2007 du Parc naturel régional

I-4-1 Budget statutaire, budget global, fonctionnement et investissement :

Le tableau suivant précise la répartition des dotations des différents financeurs pour les budgets statutaire, de fonctionnement et d'investissement du Parc des Pyrénées catalanes.

| | BUDGET STATUTAIRE | BUDGET DE FONCTIONNEMENT | BUDGET GLOBAL |
|-------------------------|---|--|---|
| | Recettes de fonctionnement assurées par les membres du Syndicat mixte de gestion ayant voix délibératives | Budget statutaire + dotation annuelle du Ministère de l'écologie et du développement durable | Fonctionnement et investissement Subventions Europe, Etat, Région, Département, etc. |
| Subventions | | | 48% |
| Etat | | 12% | 6% |
| Région | 43% | 38% | 20% |
| Département | 43% | 38% | 20% |
| Chambres consulaires | 3% | 3% | 1% |
| Communautés de communes | 4% | 3% | 2% |
| Communes | 7% | 6% | 3% |
| | 100% | 100% | 100% |

Tableau 2 : Budget statutaire et budget global – PNRPC, 2006

I-4-2 Répartition prévisionnelle des dépenses et évolution

Le tableau suivant indique la répartition des dépenses et leur évolution, telles qu'elles étaient prévues dans le budget prévisionnel du Parc lors de la rédaction de sa Charte constitutive en 2004. Ces dépenses sont réparties en fonction des grands objectifs fixés par la Charte.

La connaissance du budget du Parc est plus qu'intéressante pour le montage de projets, partie développée par la suite.

| | 2004 | 2005 | 2006 |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|
| Gestion et animation du Syndicat mixte | 271 770 € | 328 395 € | 328 395 € |
| Intervention auprès des partenaires | 900 410 € | 1 208 410 € | 1 084 910 € |
| 1- Espaces et ressources naturelles | 176 605 € | 428 605 € | 335 605 € |
| 2- Tourisme et développement économique | 201 605 € | 205 605 € | 205 605 € |
| 3- Aménagement du territoire | 134 125 € | 164 125 € | 156 625 € |
| 4- Actions culturelles et patrimoniales | 155 650 € | 177 650 € | 187 650 € |
| 5- Information, communication et sensibilisation | 232 425 € | 232 425 € | 199 425 € |
| Investissement | 704 200 € | 1 122 700 € | 962 200 € |
| 0- Matériel | 20 000 € | 10 000 € | 10 000 € |
| 1- Espaces et ressources naturelles | 256 200 € | 126 200 € | 136 200 € |
| 2- Tourisme et développement économique | 310 000 € | 900 000 € | 695 000 € |
| 3- Aménagement du territoire | 3 500 € | 0 € | 0 € |
| 4- Actions culturelles et patrimoniales | 99 000 € | 67 000 € | 113 000 € |
| 5- Information, communication et sensibilisation | 15 500 € | 19 500 € | 8 000 € |
| TOTAL | 1 876 380 € | 2 659 505 € | 2 375 505 € |

Tableau 3 : Répartition prévisionnelle des dépenses et évolution - PNRPC

II Forêt et filière bois dans les Pyrénées catalanes

'La forêt, un défi pour le territoire'

II-1 Contexte actuel

II-1-1 La 'territorialisation' de la politique forestière

L'annexe 1 de la circulaire du 15 février 2001 relative à la nouvelle loi d'orientation forestière spécifie l'intégration de la forêt au développement du territoire et l'affirmation de l'échelle locale sur l'échelle nationale « *la politique forestière, bien que nationale, doit être [...] modulée dans sa mise en œuvre en fonction des réalités locales des territoires et des acteurs. Suivant les caractéristiques propres à chaque territoire, une concertation, éventuellement assortie d'une négociation, doit pouvoir s'ouvrir entre les différents acteurs* ». Cette mise en avant de l'échelle locale répond à la réforme de décentralisation de l'Etat engagée depuis une vingtaine d'années. Ce mouvement de décentralisation a redistribué les pouvoirs, les compétences et les moyens au profit des collectivités territoriales.

Une nouvelle dynamique s'est mise en place, favorisant l'efficacité de l'action publique et la démocratie de proximité (J.C. Monin, 2003).

Cette décentralisation ou territorialisation de la politique amène d'une part la montée en puissance de l'intercommunalité et des « territoires de projet » (dont les PNR) et d'autre part, la primauté du contrat sur la réglementation, qui, elle, ne permet pas la responsabilité des acteurs du développement (G. Buttoud, 2001).

II-1-2 Un cadre réglementaire fixé par la Fédération Nationale des Parcs naturels régionaux

La Fédération Nationale des Parcs naturels régionaux, association de loi 1901 regroupe les 44 Parcs français. Ses missions fondamentales sont l'information au public sur les actions des Parcs, la concertation avec les espaces protégés français, les partenaires nationaux et internationaux, l'échange d'expérience et la construction d'outils pour appuyer et améliorer les compétences des Parcs. La fédération est également le porte parole des Parcs et l'interlocuteur des administrations nationales, des assemblées parlementaires et de l'Union Européenne pour l'élaboration des textes et politiques concernant les PNR.

II-1-2-1 Le Plan stratégique national de développement rural

Dans le cadre de cette dernière mission, la Fédération s'est positionnée en juillet 2005 sur l'approche multifonctionnelle des espaces forestiers pour l'élaboration du Plan Stratégique National de développement rural. Ce document est un instrument de référence qui indique la stratégie et les priorités retenues par la France pour l'action du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER¹)
¹*La Commission Européenne simplifie le système actuel en apportant un cadre financier et de programmation unique pour le soutien au développement rural au sein de la politique commune (PAC). Le financement du Règlement de développement rural sera assuré par un fond unique, le FEADER, qui correspond au regroupement du Fond européen de développement régional (FEDER) et du Fond européen de garantie agricole, section Orientation (FEOGA-O).*

La Fédération a ainsi défendu quatre points :

- Le soutien des forêts de montagne pour une gestion multifonctionnelle durable
- L'aide aux propriétaires dans les zones forestières Natura 2000
- La mobilisation et la valorisation locales des bois
- La reconnaissance de la forêt comme entité stratégique dans l'aménagement et le développement durable des territoires.

C'est dans ce cadre défendu par la Fédération et dans le contexte national de territorialisation de la politique forestière que mon travail sur la construction de la stratégie forestière du Parc des Pyrénées catalanes s'est appuyé.

II-1-2-2 Une implication nationale et régionale :

A l'échelon national, la Fédération des Parcs s'implique au niveau de plusieurs instances.

- le Conseil Supérieur de la Forêt, des Produits Forestiers et de la Transformation du Bois
L'article R3-1 du Code forestier, inséré par décret n°2002-1080 du 7 août 2002 précise que la Fédération des Parcs est membre de la CSFPFTB, en tant que représentant des associations agréées de protection de la nature et de gestion des espaces naturels. Le CSFPFTB, directement placé sous l'autorité du ministre en charge des forêts, est consulté sur la politique de contractualisation Etat-régions, émet un avis sur les projets d'ORF et est amené à formuler des propositions sur toute question relative au secteur de la forêt et du bois.
 - ▶ **La Fédération est ainsi impliquée directement dans l'élaboration de la politique forestière de l'Etat.**
- La Convention ONF-Fédération des Parcs
Cette convention nationale signée en 2005 (échéance 2012), fixe l'association Parc-ONF dans leurs missions respectives. Cette convention stipule que l'ONF associera les parcs à l'élaboration ou à la révision des plans d'aménagement des forêts domaniales, communales ou sectionales, des Directives régionales d'aménagement et des Schémas Régionaux d'Aménagement (art. 2 de la convention).
 - ▶ **Les Parcs via la convention nationale ONF - Fédération sont impliqués dans l'élaboration des outils réglementaires d'aménagement des forêts publiques.**

A l'échelon régional, les Parcs peuvent s'impliquer dans les Commissions Régionales de la Forêt et des Produits Forestiers (CRFPF).

L'article R4-1 du Code forestier, inséré par décret n°2002-1080 du 7 août 2002, précise que la CRFPF comprend trois à cinq représentants des associations d'usagers de la forêt, de protection de la nature et de gestionnaires d'espaces naturels. La Commission régionale est chargée d'élaborer les Orientations Régionales Forestières, de donner un avis sur les Directives Régionales d'Aménagement, les Schémas Régionaux d'Aménagement et les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole, est consultée sur la politique de contractualisation Etat-Région, et peut formuler des propositions sur toute question relative à l'application dans la Région de la politique forestière ou de toute autre politique régionale, nationale ou communautaire ayant une incidence sur la forêt.

- ▶ **Les Parcs peuvent intégrer ces commissions sur demande écrite au préfet de région. Leur intégration est d'autant plus intéressante qu'elle permet une implication dans la politique forestière de leur région.**

II-1-2-3 Une implication locale

Le Parc a l'opportunité de signer avec la direction régionale du CRPF Languedoc-Roussillon, la direction départementale de l'ONF et le syndicat départemental des propriétaires forestiers privés, des conventions spécifiant l'association de leur compétence.

En 2007, la finalisation des conventions Parc-ONF (Agence départementale des Pyrénées-Orientales) et Parc-CRPF (Antenne régionale et départementale) fixera un cadre commun pour toutes les questions forestières sur le territoire des Pyrénées catalanes.

II-2 La forêt des Pyrénées catalanes

II-2-1 Echelle départementale

La surface forestière du département des Pyrénées-Orientales est supérieure à 141 000 ha représentant 34% de la surface totale du territoire. Cette superficie est nettement supérieure aujourd'hui, les données référentes étant celles du dernier inventaire IFN de 1991.

Les Pyrénées Orientales présentent une diversité de paysages exceptionnelle avec le passage de milieux typiques méditerranéens (Chêne vert) à des milieux de haute montagne (Pin à crochets).

Le tableau ci-dessous illustre la diversité des forêts départementales.

| Essences | | Surface (ha) | Taux (%) |
|--------------------------|--------------------------|----------------|-------------|
| Châtaignier | <i>Castanea sativa</i> | 10 287 | 8,4 |
| Chêne liège | <i>Quercus suber</i> | 6 615 | 5,4 |
| Chêne pubescent | <i>Quercus pubescens</i> | 14 099 | 11,5 |
| Chêne vert | <i>Quercus ilex</i> | 20 985 | 17,1 |
| Frêne | <i>Fraxinus exelsior</i> | 5 101 | 4,2 |
| Hêtre | <i>Fagus sylvatica</i> | 10 357 | 8,4 |
| Autres | | 7 123 | 5,8 |
| Total feuillus | | 74 567 | 60,8 |
| <hr/> | | | |
| Pin à crochets | <i>Pinus uncinata</i> | 26 456 | 21,5 |
| Pin sylvestre | <i>Pinus sylvestris</i> | 9 407 | 7,7 |
| Sapin pectiné | <i>Abies alba</i> | 2 104 | 1,7 |
| Autres | | 6 848 | 5,6 |
| Total résineux | | 44 815 | 36,5 |
| <hr/> | | | |
| Temporairement non boisé | | 427 | 0,3 |
| Non inventorié | | 2 976 | 2,4 |
| TOTAL | | 122 785 | 100 |

Tableau 4 : Répartition des surfaces départementales boisées par essences – IFN, 1991, actualisé en 2007

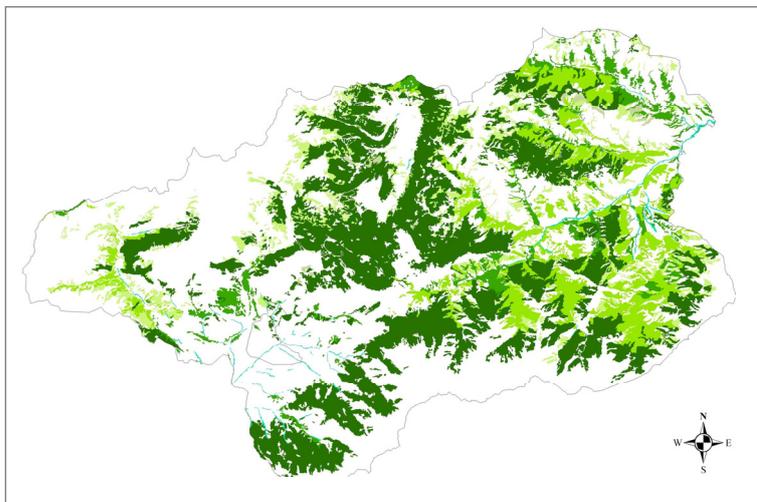
L'essence la plus représentative en surface du département est le Pin à crochets (21,5%) suivi par le Chêne vert (17,1%) et le Chêne pubescent (11,5%).

L'inventaire forestier national mentionne une production annuelle de **419 000 m³** toutes essences confondues de peuplements de production.

II-2-2 Echelle locale

Le territoire du Parc comprend trois régions IFN qui correspondent aux trois entités géographiques et historiques : la Cerdagne, le Capcir et le Conflent (Haut-Conflent sur le territoire du Parc).

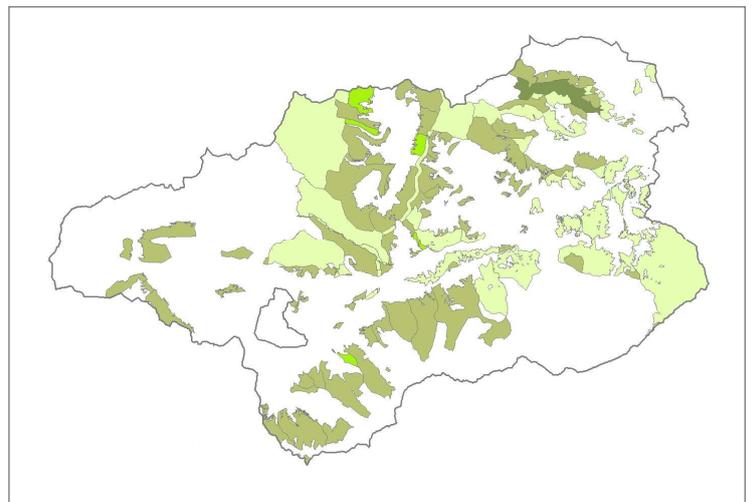
Les deux cartes suivantes présentent la répartition des forêts toutes essences confondues selon la propriété, à l'échelle du territoire :



- Ripisylve
- Forêts de résineux
- Forêts de feuillus
- Forêts mélangées
- Boisement lâches
- Reboisements

Source:
Fond de carte: BDTopo@IGN,2005
Réalisation: Laurie SIVADE

Carte 3 : Répartition de la forêt sur le Parc – 1/20 000



- Forêt sectionnale
- Forêt privée
- Forêt domaniale
- Forêt communale

Source:
Fond de carte: BDTopo@IGN,2005
Réalisation: Laurie SIVADE

Carte 4 : Répartition de la forêt sur le Parc par type de propriété – 1/20 000



Photo 2 – Pinèdes à crochets, Capcir – PNRPC, 2007

La surface boisée de **Cerdagne** – région IFN 668 - couvre 14 600 ha soit 24,7% du territoire (IFN, 1991). L'essence principale en futaie est le **Pin à crochets** (plus de 75,9% en taux de recouvrement), suivi par le Pin sylvestre (10,2%).

La surface boisée du **Capcir** - région IFN 669 - couvre 15 810 ha soit 62% du territoire (IFN, 1991). L'essence principale en futaie est le **Pin à crochets** (plus de 79,3% en taux de recouvrement), suivi par le Pin sylvestre (12,4%).

La surface boisée du **Haut Conflent** – région IFN 667 - couvre 27 834 ha soit 50% du territoire (IFN, 1991). Le **Pin à crochets** est l'essence principale du Haut-Conflent représentative à plus de 42%, suivi par le Pin sylvestre (37%).

Les différents peuplements dans lesquels le Pin à crochets est l'essence dominante sont indiqués ci-dessous :

| Surface (ha) | Futaie | Futaie / taillis | TOTAL |
|--|---------------|------------------|---------------------------|
| Futaie de Pin à crochets | 456 | | 456 |
| Futaie de Pin à crochets et de Pin sylvestre | 17 529 | | 17 529 |
| Futaie de conifères mélangés | 3 014 | 196 | 3 210 |
| Futaies de conifères et feuillus mélangés | 739 | 100 | 839 |
| Taillis (hors châtaignier) | | 23 | 23 |
| Boisements morcelés | 109 | | 109 |
| Boisements lâches | 4 290 | | 4 290 |
| TOTAL | 26 137 | 319 | 26 456¹ |

Tableau 5 : Répartition des différents peuplements de Pin à crochets – IFN 1991, actualisé en 2007

¹ La surface totale de Pin à crochets en Cerdagne, Capcir et Haut Conflent est estimée à 25 650 ha. Cette différence s'explique par les pinèdes à crochets du Vallespir (région IFN – 666) de l'ordre de plusieurs centaines d'hectares.

Le taux de boisement en Cerdagne, Capcir et Haut Conflent a augmenté de 7,3 % de 1980 à 1990 (IFN, 1991). L'augmentation de surface pour les 15 dernières années s'évalue à 10,9% (source : SRGS Languedoc Roussillon) amenant la surface forestière du Parc à 83 175 ha soit 59,8% du territoire. Ces forêts se répartissent selon la propriété :

| Forêts domaniales | Forêts communales | Forêts privées | TOTAL |
|-------------------|-------------------|----------------|-------------|
| 7 757 ha | 11 562 ha | 7 138 ha | 26 256 ha |
| 29,72% | 43,70% | 26,98% | 100% |

Tableau 6 : Répartition des peuplements de Pin à crochets par type de propriété – IFN 1991, actualisé en 2007

Concernant les peuplements de production, la **production annuelle est estimée à 4,3 m³ par hectare**. Le tableau suivant précise les données en forêts soumises au régime forestier et privées.

| Futaie Pin à crochets | Forêts soumises au régime forestier | Forêts privées | TOTAL |
|-----------------------------------|--|-----------------------|---------------|
| Surface boisée de production (ha) | 13 802 | 4 771 | 18 573 |
| Volume sur pied (m3/ha) | 135,2 | 145,1 | 137,2 |
| Production (m3/ha) | 4,13 | 4,96 | 4,34 |

Tableau 7 : Futaie de Pin à crochets (surface de production, volume et production) par type de propriété dans les Pyrénées catalanes – IFN, 1991, actualisé en 2007

Selon les données IFN de 1991, la **récolte annuelle de Pin à crochets est estimée à 20 506 m3**, soit un taux de récolte de 19% (en rapport au 105 200 m3 de production brute annuelle estimée). La DRA avance en 2006 un chiffre de 25 000 m3 par an.

- **Les forêts des Pyrénées catalanes, essentiellement résineuses, représentent un fort potentiel de développement pour le territoire, et sont, à ce jour, très peu exploitées.**

II-3 La spécificité Pin à crochets

II-3-1 Répartition à l'échelle nationale et pyrénéenne

A l'échelle nationale, les peuplements de Pin à crochets couvrent une surface de 83 175 ha dont 46 % sont localisés dans le seul département des Pyrénées Orientales (Inventaire forestier national, 1991). A l'échelle de la Chaîne pyrénéenne versant français, ces peuplements couvrent 3 090 ha (soit 5,4%). L'Arc alpin versant français totalise 28% de la surface nationale des pinèdes à crochets.

Le tableau suivant présente la répartition du Pin à crochets – *peuplements de futaie de Pin à crochets majoritaire, mélange futaie taillis à Pin à crochets majoritaire, boisements – reboisements à Pin à crochets majoritaire* – par département français et par type de propriétés.

| Type de propriété | FD¹ | FC² | FP³ | Total | Total (%) |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------|------------------|
| Pyrénées-Orientales (66) | 7 490 | 11 720 | 7 250 | 26 460 | 45,98 |
| Hautes-Alpes (05) | 1 670 | 6 240 | 1 740 | 9 650 | 16,77 |
| Lozère (48) | 3 980 | 750 | 500 | 5 230 | 9,09 |
| Alpes de Hautes Provence (04) | 2 460 | 590 | 0 | 3 050 | 5,30 |
| Isère (38) | 40 | 670 | 1 350 | 2 060 | 3,58 |
| Ariège (09) | 1 480 | 130 | 370 | 1 980 | 3,44 |
| Ardèche (07) | 500 | 100 | 200 | 800 | 1,39 |
| Alpes Maritimes (06) | 40 | 270 | 450 | 760 | 1,32 |
| Savoie (73) | 10 | 390 | 240 | 640 | 1,11 |
| Hautes-Pyrénées (65) | 120 | 460 | 0 | 580 | 1,01 |
| Aude (11) | 170 | 0 | 300 | 470 | 0,82 |
| Haute-Loire (43) | 110 | 20 | 0 | 130 | 0,23 |
| Jura (39) | 0 | 0 | 60 | 60 | 0,10 |
| Haute-Garonne (31) | 60 | 0 | 0 | 60 | 0,10 |
| Autres départements | - | - | - | 5 620 | 9,77 |
| TOTAL | 18 130 | 21 340 | 12 460 | 57 550 | 100,00 |

¹ Forêts domaniales

² Forêts communales

³ Forêts privées

Tableau 8 : Répartition en hectare des peuplements de Pin à crochets par département français – IFN, 991, actualisé en 2007

En terme de volume sur pied, les peuplements de Pin à crochets totalisent 6 877 700 m³ avec un accroissement annuel moyen de 195 500 m³, qui se répartissent selon la propriété forestière :

| | Volume (m ³) | Total | Accroissement (m ³ /an) | Total |
|-------------------|--------------------------|------------------|------------------------------------|----------------|
| Forêts domaniales | 2 322 100 | | 69 150 | |
| Forêts communales | 3 084 800 | 6 877 700 | 76 700 | 195 500 |
| Forêts privées | 1 470 800 | | 49 650 | |

Tableau 9 : Répartition du volume sur pied et de l'accroissement par type de propriété – IFN, 1991 – actualisé en 2007.

- **Les forêts des Pyrénées catalanes et particulièrement les peuplements forestiers de montagne (pinèdes à crochets principalement) sont une chance pour le territoire : chance par leur rôle de protection environnementale, chance par leur rôle de récréation et d'attrait paysager, chance par la production de bois et le maintien d'une activité économique locale.**
A l'échelle nationale, ces pinèdes de haute altitude (Pin à crochets) évoquent des peuplements marginaux par leur faible taux de recouvrement. Les forêts des Pyrénées catalanes, en particulier les régions Cerdagne et Capcir ont cette particularité qu'est la monospécificité de leurs forêts.

Le Pin à crochets est à ce titre l'essence reine du territoire du Parc des Pyrénées catalanes.

II-3-2 Eléments d'écologie

A l'échelle d'un massif ou d'un territoire, l'expression de la végétation est liée principalement à l'orientation des vallées, qui permet ou non la pénétration des influences climatiques océaniques, continentales ou méditerranéennes. Les Pyrénées, par leur orientation générale, montrent une dissymétrie climatique marquée. En versant Nord les influences océaniques dominent, en versant Est et Sud, les influences méditerranéenne s'imposent.

II-3-2-1 Préférences climatiques, topographiques et pédologiques

Le tableau ci-dessous regroupe les principales caractéristiques de *Pinus uncinata*, essence dominante des Pyrénées catalanes. Il synthétise les données selon les préférences climatique, topographique et pédologique de l'essence.

| | | |
|-------------------------|--------------------------------|---|
| Préférences climatiques | Etages de végétation, altitude | <p>POUR RAPPEL: les étages de végétation sont des tranches altitudinales où s'expriment une évolution et une dynamique de végétation spécifiques.</p> <p>→ Etage montagnard: température moyenne annuelle de + 7°C, limite supérieure de 1700m en ombrée, 1900m en soulane</p> <p>→ Etage subalpin: température moyenne annuelle de + 3°C, limite supérieure de 2300m en ombrée, 2500m en soulane</p> <p>→ Etage alpin: température moyenne annuelle de -1°C, limite supérieure de 2700m en ombrée, 2900m en soulane</p> <p>→ Etage nival: température moyenne annuelle de - 5°C , altitudes les plus hautes</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> grande amplitude ombrothermique (1100 m à 2000 m d'altitude – 0 à 7°C pour des températures moyennes annuelles) <input type="checkbox"/> concurrencé aux altitudes inférieures (étage montagnard) par le Pin sylvestre en soulane et le Sapin pectiné en ombrée <input type="checkbox"/> influence de l'altitude sur ses caractéristiques intrinsèques <ul style="list-style-type: none"> - en soulane → optimum de croissance en hauteur proche de 18 m à 1850 m puis diminution jusqu'à 10 m à 2120m. Les diamètres maxima sont peu affectés par l'altitude, voisin de 40 cm environ. - en ombrée → optimum de croissance en hauteur proche de 22m à 1850m puis diminution jusqu'à 14 m à 2120m. Les diamètres maxima sont peu affectés par l'altitude, voisin de 35 cm environ |
| | Ensoleillement | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> essence héliophile et pionnière → colonisation rapide des anciennes jasses, fermeture des paysages marquée dans les Pyrénées catalanes <input type="checkbox"/> régénération et cycle de vie pérenne sous un régime de faibles perturbations <input type="checkbox"/> fortement concurrencé par le Pin sylvestre dans les situations inférieures de soulane → se limite aux stations d'altitude trop sèches pour <i>Pinus sylvestris</i> et suffisamment humides. <input type="checkbox"/> niche écologique fortement restreinte en soulane au dessous de 1900 m |
| | Température | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> grande résistance au froid <input type="checkbox"/> optimum de développement à 8,5°C (température moyenne du mois le plus chaud) <input type="checkbox"/> période végétation sur 4 mois (formation des cernes de début juin à début octobre en moyenne). |
| | Hygrométrie | <p>pluviosité</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> très bonne résistance à la sécheresse, même estivale (affinité pour l'ensoleillement). <input type="checkbox"/> développement correct pour des précipitations annuelles minimales de l'ordre de 500 à 900 mm/an (en Cerdagne et Capcir) et des températures moyennes annuelles de 0 à 9°C. <p>humidité atmosphérique et nébulosité</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> n'apprécie que très partiellement la brume et privilégie les soulanes ensoleillées. <input type="checkbox"/> cantonné en ombrée à altitude égale à celle du Pin sylvestre → installation préférentielle sur des croupes, crêtes ou versants convexes. |

vent

- résistance au vent (aiguilles dures et enracinement performant bien que de type traçant),
- déformation du port de l'arbre (port asymétrique du houppier notamment et inclinaison du tronc) → conséquences d'une exposition régulière au vent.
- sensibilité aux coups de vent brutaux occasionnant périodiquement des chablis importants.
- risque accru dans les peuplements qui subissent des attaques parasitaires, se développent en situation topographique défavorable (lisière et haut de versant).

Hygrométrie**Neige**

- résistance et adaptation relativement bonne à la présence régulière et prolongée de la neige.
- variation d'adaptation selon l'exposition → en ombrée, la présence plus tardive de la neige retarde le démarrage de la croissance (développement sur pentes convexes et sols rocheux)
- déformations et handicaps (blocage de l'assimilation carbonée, gel, engorgement du sol, fonte) mais protection des semis contre le gel.

Exposition

- essence plastique qui s'accommode des différentes difficultés et tolère les inconvénients
 - sécheresse, températures estivales élevées, xéricité, concurrence du Pin sylvestre **en soulane**
 - humidité atmosphérique importante, persistance de la neige et saison de végétation courte, croissance radiale plus faible, concurrence du Sapin pectiné et d'autres essences plus sciaphiles **en ombrée**

et tire parti des avantages

→ ensoleillement, saison de végétation plus longue, croissance radiale plus forte **en soulane**

→ fraîcheur estivale, sol plus profond, meilleure croissance en hauteur et croissance radiale régulière, protection des semis **en ombrée**.

- essence extrêmement plastique → développement sur substrats minéraux pauvres en éléments nutritifs, sols calcaire, caillouteux, karstique, gypseux et dolomitique, indifférent à l'acidité, la texture, l'humidité des sols
- adaptation aux conditions les plus médiocres
- modification du port selon le substrat → sur dalle calcaire; aspect nain, port buissonnant, caractère trapu selon la prospectabilité du sol

Tableau 10 : Préférences climatiques, topographiques et pédologiques du Pin à crochets – synthèse d'éléments bibliographique, L. Sivade

II-3-2-2 Cortège floristique et stations forestières : l'exemple du catalogue des stations d'Hélène Chevallier « forêt et milieux remarquables associés en Pyrénées catalanes, 2003 ».

Dans le cadre du projet de Parc, l'Agence Méditerranéenne de l'Environnement a lancé la réalisation d'un manuel technique sur les trois régions naturelles Capcir, Cerdagne et Conflent. Plus qu'une typologie de stations, cet ouvrage est un guide pratique, un véritable appui technique à l'intention des gestionnaires des espaces naturels. Son principal avantage est le lien entre les stations forestières qu'il identifie et les habitats naturels des Pyrénées catalanes. Les forestiers de Catalogne sud utilisent également cet outil.

Les différentes stations identifiées sont regroupées en huit groupes :

- STATIONS 1** de type ravins ; blocs mobiles ou éboulis (**RAV**) - selon exposition
 - ▶ le Pin à crochets n'est pas concerné par ce groupe
- STATIONS 2** de type hygrophile ; eau stagnante ou courante dans le sol (**HYGRO**) - 600 et 1400 m
 - ▶ le Pin à crochets se développe sur prairies à molinie (**HYGRO 2**) ou en bordure de cours d'eau (**HYGRO 3**)
 - potentialités forestières très faibles
- STATIONS 3** de type calcaire ; substrat calcaire, pH compris entre 6 et 7 (**CALC**) - 1000 à 1500m
 - ▶ le Pin à crochets se développe par opportunisme (habitat d'intérêt prioritaire)
 - potentialités variables, de très bonne (**CALC 4** ; station d'ombrée du subalpin inférieur sur sol profond) à médiocre (**CALC 5** ; station sèche du subalpin sur sol superficiel)
- STATIONS 4** sur roche détritique ; Haut-Conflent (**DET**) - selon situation topographique
 - ▶ le Pin à crochets n'est pas concerné par ce groupe
- STATIONS 5** étage mésoméditerranéen (**MED**) < 1000m et selon substrat
 - ▶ le Pin à crochets n'est pas concerné par ce groupe
- STATIONS 6** étage supraméditerranéen (**SUPRA**) - <1000m et selon situation topographique
 - ▶ le Pin à crochets n'est pas concerné par ce groupe
- STATIONS 7** étage montagnard (**MONT**) - 1100 à 1750m
 - ▶ le Pin à crochets est présent en tant qu'essence secondaire, sauf dans les stations **MONT4b** (station sèche acidophile à neutrocline du montagnard supérieur) et **MONT5** (station mésophile montagnarde sur sol profond)
 - potentialités correctes à bonnes pour **MONT5**
- STATIONS 8** étage subalpin (SUB) - 1100 à 1900m
 - ▶ le Pin à crochets est dominant dans toutes les stations du subalpin
 - potentialités variables de faibles (**SUB 1a** et **SUB7**) à très bonnes (**SUB 2b**; station mésophile à tendance froide du subalpin)

Les principales caractérisations de la station SUB 2b se situent en annexe 3.

II-2-2-3 Les habitats naturels du Pin à crochets :

Les deux habitats naturels de *Pinus uncinata* sur le territoire sont cités ci-dessous :

HABITAT 1 - Les Pinèdes à affinité boréale (pentes exposées nord, sols plus profonds, enneigement important) comprenant :

→ les pinèdes acidiphiles à rhododendron ferrugineux sur sols acides/ substrats siliceux/ calcaire décalcifié (habitat principal des Pyrénées catalanes). En dessous de 2000 m, sur versants plus humides, le Pin à crochets est en association avec le Sapin blanc.

→ les pinèdes calcicoles à Pulsatille des Alpes sur substrat calcaire/ soulanes à sols pierreux. Le Pin à crochets est parfois en mélange avec Pin sylvestre

HABITAT 2 - Les Pinèdes à affinité oroméditerranéenne : la Pinède à raisin d'ours et genévrier nain (1700 à 2400 m)

→ Formations végétales de soulane, avec un cortège floristique ibérique sur substrats variés
En limite inférieure, *Pinus uncinata* est en mélange avec *Pinus sylvestris* (dominant sur expositions chaudes) et sous forme introgressée (Pin dit de Bouget).

Les Pinèdes à crochets, formations végétales les plus répandues des Pyrénées Orientales, dominantes à l'échelle subalpin, d'intérêt communautaire, sont regroupées sous l'unique code Natura 2000 : 9230-Forêt de Pin à crochets subalpines et montagnardes répondant au code 42.4 de la typologie Corine biotope :

CODE CORINE biotope 42.4

42.41 Pinaies des ombrées siliceuses à rhododendron

42.413 des Pyrénées

42.42 Pinaies xérophiles

42.424 soulanes pyrénéennes, tous substrats

42.4241 sur substrats acides

42.4242 sur substrats calcaires [**habitat d'intérêt prioritaire**]

42.425 ombrées calcaires [**habitats d'intérêt prioritaire**]

42.43 Reboisement en Pin à crochets

Dans ce contexte territorial où les formations de Pin à crochets sont communes, l'attention doit être portée plus particulièrement sur les pinaies situées sur zones humides ou les biotopes favorables à des espèces emblématiques (Grand Tétras).

Reproduction et renouvellement

C'est une constante dans les peuplements de Pins à crochets de haute altitude : le très faible taux de régénération, et le déficit des jeunes classes d'âge d'où le vieillissement et la fragilisation des populations liés à la conjugaison de deux facteurs principaux : la densité réduite de semenciers et le fort taux de prédation des graines (campagnols roussâtres, écureuil commun, bec-croisé, venturon).

Le taux de graines viables après fructification et dissémination est évalué à 0,05% (B.Cantegrel, 1987).

L'essence compense cette régénération aléatoire et aperiodique par la grande durée de vie des individus résistants (jusqu'à 500 ans) et par une stratégie sélective couplée à une forte capacité adaptative (reproduction accélérée quand diminution des population de prédateurs).

Problèmes sanitaires

Les principaux agents pathogènes du Pin à crochets sont :

- Le Pourridié ou armillaire (*Armillaria mellea* ou *Armillaria obscura*) qui entraîne une pourriture des racines et un dessèchement de l'appareil aérien suite à des troubles dans l'alimentation hydro-minérale. Cause d'un dépérissement brutal de l'arbre, le basidiomycète provoque une contamination centrifuge par extension de la maladie aux arbres voisins (maladie en rond) grâce au réseau mycélien souterrain (B. Cantegrel, 1987). La problématique est relativement spécifique aux Pyrénées catalanes.
- La maladie du noir (*Herpotrichia coutleri*) chez les jeunes sujets : les rameaux semblent enduits de goudron. Cette maladie se développe en conditions très humides et froides, quand le semis est recouvert de neige.

Les peuplements les plus sensibles à ces épidémies sont ceux situés **entre 2100 et 2300m** d'altitude (pinaie clairière), sur **les soulanes et verrous à lithosols**, sur **faciès à Arctostaphylos** (plus sensible que les faciès à Rhododendron).

Le Pin à crochets est néanmoins une essence résistante, qui semble posséder une très bonne capacité à résister aux attaques de xylophages post-mortem. Sur de nombreux individus morts, hormis l'altération périphérique de l'aubier, les bois de cœur restent exempt de toute galerie xylophagique, d'où **des propriétés non négligeables de durabilité naturelle de l'essence**.

II-3-3 Eléments de sylviculture

Aucune référence technique relative à la conduite des peuplements de Pin à crochets (typologie de peuplement, tables de production) n'est actuellement disponible pour les gestionnaires des forêts publiques et privées.

La gestion des peuplements de Pin à crochets représente cependant un enjeu fort pour le territoire : gestion de la biodiversité (habitat de l'annexe II de la Directive habitat faune flore), gestion pour la production de bois, pour le sylvopastoralisme, clauses d'exploitation particulières pour le maintien des paysages, dans un contexte de forte pression touristique.

Un projet de guide technique, porté actuellement par l'agence de Perpignan, qui s'appuierait sur un diagnostic dendrométrie / station s'intégrant dans des itinéraires sylvicoles à objectif dominant de production et également sur un diagnostic ouverts aux autres fonctions des peuplements (respect du cadre stratégique fixé par le DRA-SRA « montagnes pyrénéennes ») est en cours de réflexion. Des précisions sur le contenu du manuel seront apportées dans la partie II du rapport.

Certains travaux ont été menés pour pallier à ces lacunes :

II-3-3-1 Esquisse d'une table de production

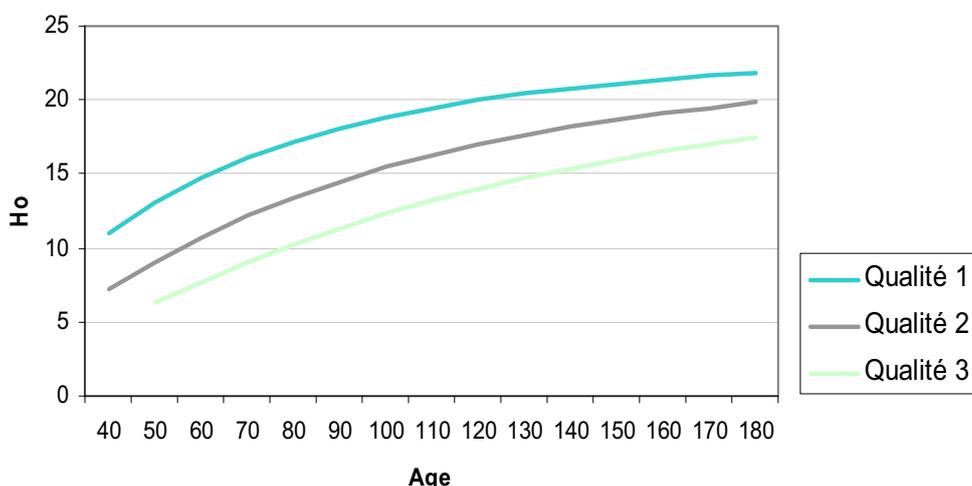


Schéma 2 : Relation « Hauteur dominante et âge » d'après les tables de production de V. Cocquillas, 2004 – 2007

Les travaux de V. Cocquillas en 2004 ont conduit à la construction de trois tables de production relatives à trois classes de fertilité identifiées suite à une analyse des données IFN versant espagnol.

Les trois tables se situent en annexe 4.

Ces trois tables de production permettent ainsi de construire pour la Cerdagne espagnole, le diagramme ci-contre « relation Age/Ho » par classe de qualité. Les classes de qualité sont définies selon les potentialités de la station (forte / moyenne / faible).

II-3-3-2 Traitements sylvicoles

Les traitements sylvicoles à appliquer sont à déterminer en fonction de l'objectif et de l'enjeu (protection, production, pastoralisme, etc.) de la série. Le guide ONF de gestion des pinèdes permettra de répondre techniquement aux différentes conduites de peuplement actuellement empiriques et intuitives.

La Directive régionale d'aménagement et le Schéma régional d'aménagement (DRA-SRA) des montagnes pyrénéennes de 2006 recommandent selon la série :

- Série de production : de conduire les peuplements conformément à leur état actuel et donc de poursuivre les traitements anciennement appliqués, en futaie régulière ou irrégulière par bouquets.
- Série de production et de protection physique : de préférer la gestion en futaie irrégulière par bouquets ou parquets. La futaie régulière pourra être maintenue à titre transitoire pour des peuplements trop jeunes en vue d'être irrégularisés sans sacrifices d'exploitabilité excessifs.
- Série de protection physique des sols, d'intérêt écologique, pastoral, de protection des milieux naturels et des paysages ou d'accueil du public : de recommander, pour tous les stades d'évolution du peuplement, d'accompagner sa dynamique naturelle tout en adoptant des mesures en lien avec les objectifs particuliers associés à ces séries.

II-3-3-3 Conduite des peuplements et itinéraires sylvicoles

Les gestionnaires s'orientent vers une sylviculture extensive et moins coûteuse, qui favorise les essences en place en fonction de leur opportunité. A ce titre, le Pin à crochets, essence naturelle et adaptée aux stations subalpines, doit être maintenu. Au montagnard, où sa présence est principalement liée à l'abandon d'anciennes zones pastorales, il est fortement recommandé de travailler au profit des essences post-pionnières ou climaciques lors des martelage ou travaux sylvicoles (Sapin blanc et Pin sylvestre en soulane).

Cette sylviculture extensive largement répandue par manque de moyens et liée aux situations difficiles inhérentes à la plupart des forêts (accessibilité difficile, altitude et conditions climatiques rigoureuses) entraîne le constat ci-dessous (extrait du travail mené par Pierre Demangeat, élève FIF de troisième année) :

- Une diminution du nombre de coupes au cours de la révolution du peuplement : les premières interventions sylvicoles, dépressage et premières éclaircies, sont peu effectuées faute de débouchés en aval, et sont réalisées avec un retard conséquent – *sylviculture dite de rattrapage*.
- De forts prélèvements censés favoriser la vente des coupes. La DRA-SRA de 2006 prescrit de diminuer le nombre de passages en coupes, chose incontournable dans de tels peuplement de productivité réduite, de façon à mobiliser des volumes à l'hectare suffisants pour être attractifs. Les martelages doivent en conséquence prélever au minimum 60 à 80 m³/ha pour intéresser des acheteurs potentiels (soit 30 à 40% du volume sur pied).
- Les âges des interventions sont très variables et souvent inconnus ; classement des peuplements en groupe d'amélioration ou de régénération selon leur aspect plus qu'en fonction de critères dendrométriques ou physiques précis.

Le tableau suivant indique les diamètres d'exploitabilité des peuplements de Pin à crochets en fonction des stations décrites par le guide des stations d'Hélène Chevallier

| Station | Code | Importance de l'essence | Critères d'exploitabilité | |
|---|----------------|-------------------------|---------------------------|---------------------------|
| | | | Age d'exploitabilité | Diamètre d'exploitabilité |
| Hygrophile du subalpin inférieure | HYGRO 2 | Principale | 120 - 180 | 25 - 30 |
| Subalpin inférieur en ombree; mésohygrophile froide | SUB 1b | Principale | 110 - 130 | 35 - 45 |
| Ombree froide du subalpin sur sols très superficiels à rocheux | SUB 4 | Principale | 110 - 130 | 30 - 40 |
| Sèche du subalpin et montagnard supérieur | SUB 6 | Principale | 110 - 130 | 30 - 40 |
| Tendance sèche du montagnard | MONT 3 | Transitoire | 110 - 130 | 35 - 45 |
| Sèche acidocline à neutrocline du montagnard supérieur | MONT 4b | Principale | 110 - 130 | 35 - 45 |
| Mésophile du montagnard sur sols profond | MONT 5 | Secondaire | 110 - 130 | 35 - 45 |
| Subalpin sur calcaire | CALC 6 | Secondaire | 110 - 130 | 35 - 45 |
| Acidocline à neutrophile du subalpin sur calcschiste et cailloutis mélangés | CALC 7 | Secondaire | 110 - 130 | 35 - 45 |

Tableau 11 : Relation « diamètre et âge d'exploitabilité » selon les stations – DRA-SRA Montagnes pyrénéennes, 2006

- Les seuls travaux susceptibles d'être conduits sont les opérations de dépressage pour les meilleures stations : un seul dépressage ramenant la densité à 2500 tiges/ha au maximum. P. Demangeat (2007) propose alors deux études ciblées sur:
 - la réaction du peuplement face aux dépressages et premières éclaircies. Cette étude permettra de constater les avantages supposés de ces interventions très controversées : quelles différences concrètes entre des peuplements éclaircis et non éclaircis, quelles conclusions tirées quant à l'opportunité de ces interventions (coût à l'hectare) ?
 - les relations entre les stations et les conséquences sur la fertilité du peuplement (relation station/production)

Les peuplements en gestion par l'ONF sont pour la plupart en retard d'éclaircie faute de débouchés amortissant les coûts des travaux.

Pour les peuplements gérés en futaie irrégulière en bouquets ou parquets, l'aménagement, en absence de normes de sylviculture, n'indique pas vraiment de conduite spécifique au gestionnaire et aux marteleurs.

La note de synthèse sur la gestion du Pin à crochets (P. Demangeat, 2007) précise l'historique des méthodes de gestion de l'essence des années 60 (âge d'or du jardinage) à la Directive locale d'aménagement de 1971 et l'abandon de la futaie jardinée, à celle de 1991 et des premiers itinéraires de gestion, à la DRA-SRA de 2006 et apporte des informations techniques sur les différentes modalités de gestion.

II-4 Diagnostic de la filière bois locale

Comprenons par filière bois 'l'ensemble des acteurs économiques qui travaillent le bois ou un produit dérivé de la production à la commercialisation du produit fini'

II-4-1 Approche départementale : bilan des récoltes de bois ronds

Les services régionaux de la statistique agricole et les services régionaux de la forêt et du bois réalisent annuellement des enquêtes de branches par activités 'exploitation forestière et scierie'. Le tableau ci-dessous, issu de la compilation des données 2005 régionales et départementales, indique les volumes récoltés en bois rond à l'échelle du Département :

| Récoltes de bois rond (m3) - 2005 | | | | |
|-----------------------------------|------------|-------------------------|----------------------------|---|
| | | Données départementales | Données régionales | |
| Bois d'œuvre | Feuillus | 5 227 | 30 575 | |
| | Résineux | 35 634 | 457 350 | |
| TOTAL | | 40 861 | 487 925 | <i>Soit 8% de la récolte régionale</i> |
| | | | | |
| Bois d'industrie | Feuillus | 18 515 | 54 386 | |
| | Résineux | 7 619 | 233 176 | |
| TOTAL | | 29 134 | 287 562 | <i>Soit 10% de la récolte régionale</i> |
| | | | | |
| Bois Energie | Rondins | 20 548 | | |
| | Plaquettes | 505 | | |
| TOTAL | | 21 135 | 88 658 | <i>Soit 23% de la récolte régionale</i> |
| | | | | |
| Sciage | Feuillu | 230 | | |
| | Résineux | 4 950 | | |
| TOTAL | | 5 180 | 232 882¹ | <i>Soit 2% de la production régionale</i> |

¹ Hors bois tropicaux

Tableau 12 : Volume de bois ronds commercialisés dans le Département – SERFOB et Agreste, 2005, actualisé en 2007

A cette récolte annuelle de 88 130 m³ (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie), il convient de rajouter la part de l'autoconsommation et du marché officieux en bois de chauffage (données difficilement disponibles). Cette part en bois de chauffage est estimée à 1 à 2 fois la récolte officielle en bois énergie selon le Syndicat des forestiers privés de Pyrénées Orientales soit 20 000 m³.

La récolte totale en 2005 est ainsi estimée 108 000 m³.

Le taux de récolte de 26% en rapport à la production locale de 419 300 m³ amène à la conclusion d'une ressource forestière sous exploitée à l'échelle départementale.

Notons également le faible volume de sciage du département lié principalement à l'exportation et la transformation du bois hors département.

II-4-2 Contexte économique général

Le tissu économique de ces dernières années s'est progressivement détérioré sur le territoire du Parc en général. Jusque dans les années 1980, les entreprises d'exploitation et de 1^e transformation soutenaient une activité économique (5 scieries et 11 exploitants). Actuellement, ces entreprises se maintiennent difficilement (cf. paragraphe II-4-3-1). Les raisons de l'arrêt de leur activité sont liées à un large départ à la retraite des gérants sans continuité de l'activité et/ou l'orientation vers la vente et la livraison de bois de chauffage et/ou une cessation d'activités liées aux difficultés d'investissement pour la modernisation des installations ; les marchés alors émergents et les contraintes de normalisation d'activités nécessitant des investissements lourds considérés comme difficilement amortissables. Les entreprises de travaux forestiers ont déposés le bilan face à la trop forte compétitivité et au faible coût de main d'œuvre du marché espagnol.

Dans le contexte national d'augmentation des parts de marché pour la construction bois et l'enthousiasme généralisé de l'énergie bois, le (re)développement de la filière bois locale sur le territoire trouve tout son intérêt.

Ces nouveaux marchés de niches offrent ainsi des potentialités de développement intéressantes ; **les investissements et stratégies commerciales à assumer nécessiteront un soutien des porteurs de projets et une réactivité des gestionnaires et propriétaires pour la mobilisation de la ressource**

II-4-3 Analyse du marché local – exemple du massif des Garrotxes

Une des parties de mon travail s'est orientée vers l'analyse économique des débouchés en essences locales. L'Unité Territoriale Cerdagne-Capcir m'a communiqué le bilan des ventes ONF de 1997 à 2006. Le croisement des données « acheteurs » avec les cahiers des ventes de bois permet d'identifier les flux d'échanges en volume de la ressource bois sur le territoire. Par manque de temps, la démarche sur l'ensemble du territoire ne sera finalisée que début octobre. A titre d'exemple, la démarche et les résultats du territoire des Garrotxes et du Capcir-Est sont exposés ci-dessous. Ces résultats s'intégreront à l'argumentaire du montage du projet de relance de la filière bois locale, décrit en deuxième partie.

Ce travail appuiera également le diagnostic technique et patrimonial de la Charte Forestière de Territoire des Garrotxes, décrit également en partie II.

II-4-3-1 La forêt des Garrotxes

Le territoire d'étude s'étend sur environ 10000 ha, la surface boisée correspondant à environ 70% de la superficie totale. Le territoire des Garrotxes comprend cinq forêts domaniales (Llançades, Clavera, Coma de l'Egua, Cami Ramader et Coume de Pontails), sept forêts communales (Réal-Odeillo, Matemale, La Llagonne, Caudiès de Conflent, Ayguatèbia, Railleu et Sansa) et la forêt sectionnelle de Villeneuve. La forêt publique regroupe 64% de la superficie forestière. La forêt privée totalise ainsi 36%.

Le tableau suivant indique la répartition des formations forestières par type de propriété.

| | Forêt privée | | Forêt publique | |
|-------------------------------------|-----------------|------|-----------------|------|
| Futaie Pin à crochets | 916 ha | 24% | 2 840 ha | 76% |
| Futaie Pin sylvestre | 408 ha | 60% | 273 ha | 40% |
| Futaie adulte mélangée de conifères | 213 ha | 20% | 841 ha | 80% |
| Taillis de feuillus divers | 642 ha | 91% | 63 ha | 9% |
| Futaie adulte de Sapin pectiné | | | 70 ha | 100% |
| Futaie régulière d'Epicéa commun | | | 15 ha | 100% |
| Boisement lâche depins | 394 ha | 42% | 545 ha | 58% |
| Landes arborées | 12 ha | 100% | | |
| TOTAL | 2 585 ha | | 4 647 ha | |

TOTAL Formations forestières **7 232 ha**

Tableau 13 : Répartition des formations forestières par type de propriétés – données IFN départementales actualisées en 2007

L'état d'assiette des aménagements en forêt publique indique **5 306 ha de peuplement de production** (données non connues sur les secteurs privées).

II-4-2-2 Analyse des débouchés bois d'œuvre et d'industrie

Les produits commercialisés en bois d'œuvre et d'industrie sur les territoires des Garrotxes et du Capcir-Est proviennent exclusivement des forêts publiques. L'analyse des aménagements et des états d'assiette permet d'estimer le volume théorique récoltable à 9 190 m³/an.

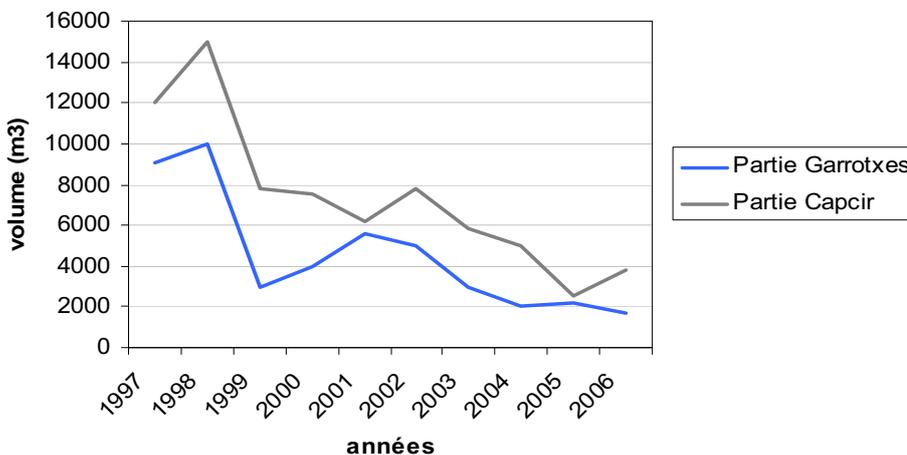
La commercialisation des bois sur le département se fait de deux manières distinctes :

- En ventes publiques par adjudication au plus offrant – entre 45 et 75 % du volume théorique
- En ventes amiables pour les lots non attribués en ventes publiques – entre 25 et 55% du volume théorique ou directement comme autorisé par la nouvelle loi forestière de 2001.

L'analyse des catalogues de ventes publiques de l'ONF de 1997 à 2006 est présentée ci-dessous (hors ventes à l'amiable)

Les produits résineux Pin à crochets et Pin sylvestre commercialisés sont de deux types :

- 1- Les bois d'industrie (palette essentiellement) représentent 40% du volumes commercialisés à des entreprises espagnoles (Serrodora Boix, Martorelle, Ramafosa). Une partie des bois est également revendue en trituration à l'usine de Saint Gaudens.
- 2- Les bois d'œuvre (charpente et avivés) représentent 60 % du volume commercialisé, réparti sur les cinq derniers années entre les acteurs locaux, audois et espagnols.

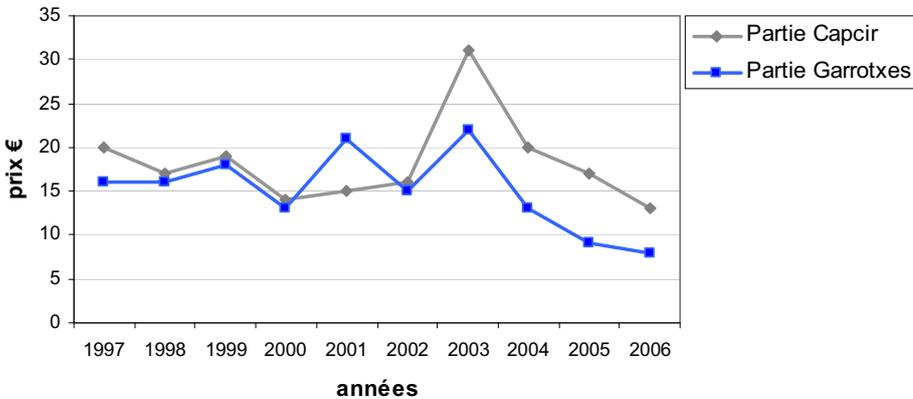


Le schéma ci-contre indique une diminution constante des volumes annuels de bois mis en vente par l'ONF – de 15 000 m³ en 1998 à 3500 m³ en 2006. Cette diminution est prononcée sur la partie Garrotxes, plus progressive sur le Capcir, avec une chute de 90 % des quantités commercialisées sur les 10 dernières années.

Schéma 3 : Evolution des volumes commercialisés en forêts publiques de 1997 à 2006, L. Sivade

Cette diminution des bois commercialisés pourrait résulter d'une augmentation des volumes négociés à l'amiable ou à un trou de production sur l'ensemble du massif.

A noter que les bois commercialisés en 1997 et 1998 sont la conséquence d'une synchronisation des premières éclaircies sur l'ensemble du territoire des Garrotxes (ONF).



Au niveau des prix de ventes des bois sur pied, la première diminution du prix au m3 de bois fait suite à la tempête de 1999.

En 2003, les prix ont fortement augmenté (partie Capcir).

Schéma 4 : Evolution des prix de vente en forêts publiques de 1997 à 2006, L. Sivade

Différentes hypothèses sont avancées :

- La diminution au niveau national des stocks 'bois post-tempête'
- Le passage à la monnaie unique facilitant les échanges européens (et franco-espagnols)

L'interprétation de ces variations de prix ne sont pas fiables, le nombre de lots mis en vente, en moyenne 13 par an sur les dix dernières années, étant bien trop faible, étant bien trop faible, les coupes exceptionnelle ou médiocre faisant ainsi varier les prix.

La différence des prix d'achat sur pied entre la partie Capcir et Garrotxes (différence de 2 à 8€) s'explique par l'accessibilité plus difficile secteur Garrotxes.

Une filière faisant intervenir des professionnels des Pyrénées Orientales, de la l'Aude et de la Catalogne du Sud fonctionne sur le secteur. Le volume commercialisé en 2006 (environ 6000 m3) se répartit par acheteur :

| Volumes commercialisés en 2006 | 1 ^o acheteur | 2 ^o acheteur | |
|--------------------------------|-------------------------|--------------------------------------|-----------------------|
| 6000 m3 | 600 m3 | Fustes Sebastià [Esp. ¹] | |
| | 1900 m3 | Serradora Boix [Esp.] | |
| | 1400 m3 | Bois de la Matte [Capcir] | |
| | 400 m3 | Cofogar [P.O. ²] | → Bargues Bois [Aude] |
| | 700 m3 | A. Bourrel [Capcir] | → Inard Bois [Aude] |
| | 1800 m3 | Rialsesse [Aude] | → Bargues Bois [Aude] |
| | | | → Martorell [Esp.] |
| | | | → Bellver [Esp.] |
| → Serradora Boix [Esp.] | | | |

Exploitants et entrepreneurs de travaux forestiers

Scieurs et fabricants de palettes

[Esp.] Lieu d'implantation de l'entreprise

¹ Espagne (Catalogne)

² Pyrénées Orientales

Tableau 14 : Répartition des volumes commercialisés par acheteurs, L. Sivade

Sur ces 6 000 m³, volume qui correspond également à la moyenne annuelle des volumes commercialisés depuis 2000, 41% sont vendus à des entreprises espagnoles, et 82% des bois exploités par des entreprises françaises sont exportés en Espagne. Cette tendance se confirme pour les ventes de 2003 à 2006, et semble se généraliser à l'échelle du territoire du Parc (travail actuel).

La partie bois de chauffage et bois énergie n'a pas été traitée dans le cadre du stage.

Suite aux entretiens menés par P.J. Moundy et J.M Mivière, prestataires pour la rédaction du diagnostic de la Charte Forestière, il ressort :

Les élus : la grande majorité des élus pense que la quasi-totalité des volumes mobilisés sur le territoire de la Charte est commercialisée par le marché espagnol qui, de ce fait, « récupère » la valeur ajoutée des bois. Ce constat semble à mitiger au regard du diagnostic, d'autant que la filière espagnole mobilise des bois non valorisés par les filières françaises (petits bois et bois moyens pour une utilisation en bois d'œuvre).

L'ONF : l'Office tend de plus en plus à développer les ventes à l'amiable sous forme de contractualisation et projette de développer les ventes « bord de route ». L'ONF souligne que la diminution des volumes commercialisés est liée à un trou de production à l'échelle du Capcir et du Haut Conflent et à une surcommercialisation dans les années 97-99 (1^{er} éclaircies). La commercialisation à l'unité de produit est une modalité juridique et technique intéressante à envisager pour le cas des 1^{er} éclaircies.

Les exploitants et scieurs

La cause de cette diminution est « une rétention de manière volontaire de la part de l'organisme gestionnaire » pour provoquer une hausse des prix.

La **COFOGAR** (coopérative forestière intervenant sur le secteur) regrette la difficulté de mobiliser des bois en forêt privée (réserve intéressante de volume). Cette mobilisation ne pourra se faire que par une animation foncière de terrain et une gestion concertée à long terme plutôt que des opérations ponctuelles.

II-4-3 La filière bois aval et le potentiel de transformation

II-4-3-1 Les entreprises 'forêt et bois' du territoire

Le croisement des données récoltées – enquête ETF, scieurs, exploitants, DRAF, 1996 – enquêtes de branches, DRAF, 2005 – liste de la Chambre de commerce et d'industrie – liste de la Chambre des métiers et de l'artisanat, permet de dresser le tableau suivant :

| | Production ¹ | | 1e transf. ² | | 2e transf. ³ | | Commercialisation ³ | | TOTAL |
|--------------|-------------------------|-----------|-------------------------|-----------|-------------------------|------------|--------------------------------|-----------|-----------|
| Capcir | 1 | | 1 | | 2 | | 1 | | 5 |
| Cerdagne | 2 | | 4 | | 17 | | 9 | | 32 |
| Conflent | 2 | | 2 | | 15 | | 4 | | 23 |
| TOTAL | 5 | 47 | 7 | 51 | 34 | 254 | 14 | 93 | 60 |

Tableau 15: Répartition des « entreprises forêt et bois » en Cerdagne, Capcir et Conflent – L.Sivade

¹ entreprises intervenant de la gestion à l'exploitation

² entreprises de 1^{er} transformation : scieries, entreprises de vente de bois de chauffage, de charbon, etc.

³ entreprises de 2^{er} transformation : construction de charpentes, installation de chalets, ébénisterie, menuiserie, fabrication de meubles, d'objets bois, fabrique d'emballage bois

⁴ centres de distribution spécialisés

Les chiffres en rouge correspondent aux nombres d'entreprises recensées sur le département (Syndicat des propriétaires forestiers privés 66, 2006). Les effectifs de salariés pour chaque entreprise n'ont pu être renseignés pendant la période du stage (difficultés de contacter les gérants, peu de temps impartis pour cette partie).

La répartition des entreprises d'exploitation, de 1^e et 2^e transformation et de commercialisation est très hétérogène sur le territoire, les activités d'exploitation et de sciage, en amont des filières de transformation étant anecdotiques et peu compétitives.

II-4-3-2 Rencontrer et investir les professionnels

En parallèle au diagnostic de la filière et au montage du programme d'actions du Parc, mon travail s'est orienté vers la rencontre des professionnels du bois (gestionnaires et entreprises de 1^{ère} transformation principalement). Des rencontres avec les charpentiers, ébénistes, menuisiers, constructeurs bois et fabricants d'objets en bois sont programmées pour la fin de l'année.

La listes des personnes rencontrées se situent en annexe 4.

L'ONF de Perpignan (Mr. Kazandjian, responsable de la commercialisation des bois), précise les trois débouchés principaux du Pin à crochets des hauts cantons catalans :

I- peuplement issu de 1^{ères} éclaircies, valorisé par unité de produit à la tonne, de 1 à 3€/m³ jusqu'à 5 pour des coupes mécanisables - achat par les entreprises espagnoles Ramafosa et Serradora Boix pour la fabrication de panneaux agglomérés.

II- peuplement de qualité médiocre, conique, difficultés d'accès, diamètre moyen de 40, volume moyen par arbre 0,3 à 0,4 m³, et difficilement accessible – achats par lots de 8-10€/m³ à 15-18€/m³

III- peuplement effilé, cylindrique, de faible décroissance métrique (principalement en forêt communale d'Osséja et de Planès), de 20 à 23€/m³ sur pied, pour la fabrication de charpentes et chevrons.

Les trois scieries rencontrées renseignent sur les utilisations actuelles de l'essence Pin à crochets :

- **Les Bois de la Matte** – Capcir (seule scierie du territoire en activité, prestation d'exploitation forestière également)

C. Pidoux – *propriétaire de la scierie* – reconnaît au Pin à crochets des qualités technologiques intéressantes et valorise très localement les belles pièces de bois en chevrons, poutres, bardage intérieur et parquets extérieurs (meilleure durabilité que le Pin sylvestre). Il revend également des bois de diamètre 30-35 à la scierie espagnole Maderas Cunill (traverses, poteaux, parement extérieur, chevrons, plancher apparent, parquet à l'ancienne).

- **L'R du Bois** – scierie mobile (15m³/jour, diamètre maximum de 1,3m, longueur maximale de la grume : 14m)

A. Azinala – *gérant de l'entreprise* – reconnaît également au Pin à crochets des qualités mécaniques en charpente. Ses principaux défauts, nodosité et conicité, diminuant grandement le rendement sciage en charpente freinent sa valorisation en bois de structure. La valorisation en charpente bois rond serait une alternative à son utilisation en charpente traditionnelle. A noter que l'entreprise s'oriente exclusivement vers le sciage sur place et construction de charpente traditionnelle en essences locales.

L'entreprise s'associerait à la démarche de relance de la filière Pin à crochets.

- **Fustes Sébastià** – Rialp (Catalogne espagnole, province de Lleida)

L'entreprise reconnaît des qualités technologiques. L'essence est appréciée pour son bois à grain fin, et de meilleure résistance à la flexion que le Pin sylvestre - **demande locale pour la rénovation de chalets (bois de montagne, à grain fin rustique et recherché).**

L'intérêt de la scierie se porte actuellement pour :

- **des bois triés (charpente//emballage), groupés, façonnés bord de route pour éviter l'achat de bois de faible qualité et déclassés**
- **des billons de 4 à 6 m de long, diamètre 18-20 cm (déplacement possible pour de faible volume si la qualité et la découpe correspondent aux dimensions standards citées précédemment).**
- **des bois issus de forêts certifiées suite à l'application de nouvelles normes.**



Photo 3 – Billons de Pin à crochets, scierie Fustes Sébastià – PNR PC, 2007

La scierie Inard Bois (50 à 60 000 m³ par an) serait susceptible de collaborer à la démarche de relance d'une filière bois d'œuvre si l'approvisionnement de Pin à crochets de qualité est assuré.

- A. Bourrel et A. Bataille (exploitants forestiers du territoire) souhaiteraient s'investir plus spécifiquement :
- dans la construction d'un nouveau hangar de stockage de bois récupérés (et rabotés) ;
 - dans la formation des jeunes aux métiers du bois en montagne (bûcheronnage, débardage, 1^{ère} transformation) ;
 - dans la réalisation d'un reportage sur le Pin à crochets (de l'exploitation à la fabrication du produit).

Le diagnostic de la filière bois sur le territoire permet d'identifier :

- **des difficultés de valorisation des essences locales par le manque de connaissance des qualités mécaniques de l'essence Pin à crochets ;**
- **l'insuffisance de transformation locale (1^{er} transformation en particulier) liée aux difficultés de modernisation des unités existantes ;**
- **la sous exploitation de la forêt (*1/3 de l'accroissement récolté, forêt publique et privée (de production) confondues*) ;**
- **des valorisations très locales en bois d'œuvre révélant des qualités mécaniques appréciées du Pin à crochets ;**
- **l'engagement de certains professionnels à appuyer la relance d'une filière bois d'œuvre sur le territoire.**

Suite aux différentes données récoltées et analysées, exposées en partie I, mon travail s'est orienté vers la définition d'une stratégie forestière et la construction de projets tri annuels répondant aux attentes des gestionnaires, professionnels et élus locaux.

I- Construire une stratégie pour la forêt

I-1- Démarche adoptée :

La démarche proposée lors de mon stage a été la suivante : suite au diagnostic de la filière bois locale axé principalement sur les données d'enquêtes de branches du SERFOB, de la forêt privée 66 et des résultats des ventes publiques ONF, l'objectif était d'établir un premier contact avec les professionnels locaux et les représentants des organismes publics délégués à la forêt.

Le retour d'expériences sur des initiatives locales et extraterritoriales est un premier préalable à la construction d'une stratégie forestière axée fortement sur le volet économique de la filière aval. Cette recherche m'a conduite à sélectionner les opérations efficaces lancées par d'autres Parcs et à me confronter aux obstacles rencontrés par certains projets (exemple du Chêne vert de l'Hérault et les problèmes d'approvisionnement de bois de qualité, exemple du Pin sylvestre d'Artuby et les difficultés de transformation par les professionnels locaux).

► Le succès des actions de relance de la filière bois locale est prioritairement dépendant de l'implication des transformateurs locaux aux projets, ce qui sous entend un contact direct avec eux et une sensibilisation à mener dès les phases de réflexion et de concertation.

Suite à ce travail préalable, la plus grande partie de mon stage s'est orientée vers la définition et la programmation de projets forestiers à trois ans se déclinant en actions. Chacune a été discutée, débattue, travaillée en comité technique, et validée en comité syndical.

Chaque action est donc détaillée et comprend un **argumentaire** précis sur sa validité, sa cohérence et sa pertinence au regard de la Charte du Parc, un **calendrier de réalisation** qu'il convient de préciser pour planifier les étapes sur 2008 en fonction des charges de travail, des échéances de demande de subventions, etc., une **estimation financière** basée sur la rencontre de différents prestataires et un **plan de financement** pour préciser les subventions (si validation des actions) allouées par l'Europe, l'Etat, la Région et le Département.

Les négociations pour l'octroi des subventions pour le financement de chaque action (selon leur cohérence avec les projets en cours ou leur logique) seront engagées d'ici octobre. Ces projets et actions seront décrits dans la partie II.

I-2- Retour d'expérience sur les initiatives locales et extraterritoriales :

I-2-1 Les Parcs des Bauges, du Vercors, de la Chartreuse : des Parcs de montagne investis dans la filière aval.

Situés en Région Rhône Alpes, ces trois Parcs au territoire fortement boisé (plus de 60% de leur superficie) se sont impliqués depuis plusieurs années dans la filière bois aval. Milieux de montagne, difficulté d'exploitabilité, enjeux pour le développement économique du territoire, ces caractéristiques les rapprochent des problématiques rencontrées dans les Pyrénées catalanes.

Comment ces Parcs ont gagné leur pari de relancer localement la filière bois et d'impliquer les professionnels à leur démarche ?

Le choix de ces trois Parcs est d'autant plus motivé qu'il poursuit mon travail entrepris lors de ma formation à l'Institut Universitaire Professionnalisant (IUP Montagne) de Chambéry sur le développement économique des milieux de montagne et la pertinence de l'outil Parc en appui aux initiatives locales.

I-2-1-1 L'exemple du Parc des Bauges

Le pôle d'excellence rurale « bois du massif des Bauges » - signature de la convention cadre de labellisation en septembre 2006

Le PER, porté par le Parc, a pour principal objectif de soutenir financièrement les entreprises du bois dans leurs efforts de modernisation et leurs projets liés à la conquête de nouveaux marchés. Il rassemble des entreprises de première et deuxième transformation pour la compétitivité, l'emploi, l'innovation et le respect de l'environnement.

► **Le PER apporte une enveloppe de 800 000€ d'aides directes aux entreprises des communes adhérentes au Parc.**

L'Opération Rurale Collective (ORC) du massif des Bauges

L'ORC, opérationnelle depuis quatre ans sur 33 communes du Parc, a pour principal objectif de soutenir les commerçants, artisans et les Unions Commerciales et Artisanales dans leurs projets d'investissements. A ce jour, 56 entreprises ayant fait la demande ont bénéficié d'aides directes, totalisant 270000€ que le Parc a mobilisé auprès des financeurs. Pour exemple, l'Union Professionnelle du Canton de St Pierre d'Albigny développe des projets d'animation commerciale et bénéficie du soutien technique et financier de l'ORC.

► **Le Parc des Bauges confirme son soutien aux entreprises artisanales locales (dont les entreprises de menuiserie et d'ébénisteries) par la mobilisation de financements spécifiques à leur développement.**

la marque Parc « bois des Bauges »

Le Parc des Bauges vient d'accorder le bénéfice de sa marque à des sciages et des produits usinés en résineux du massif des Bauges (sapin et épicéa d'altitude). Ces produits sont issus d'une exploitation forestière traditionnelle avec écorçage manuel et pré-séchage naturel en forêt. Deux autres points forts les caractérisent : l'impact environnemental limité de leur exploitation et de leur fabrication, et le savoir-faire et le rôle de l'homme depuis la sélection des bois sur pied jusqu'à leur transformation. Des contrôles annuels indépendants sont réalisés dans les entreprises bénéficiaires de la marque Parc (à ce jour, deux entreprises) afin de s'assurer du respect du cahier des charges de la marque et du bon fonctionnement du système de traçabilité des produits marqués.

► **Le Parc des Bauges reconnaît sur son territoire le savoir faire des artisans et par le marquage des produits valorise le travail du bois sur son territoire.**

Le renforcement de la dynamique de la filière bois dans le Parc des Bauges s'appuie sur des outils de mobilisation de financements pour soutenir les entreprises, sur des démarches de valorisation spécifique, sur l'organisation de conférences à thème (séchage du bois, dispositifs fiscaux, etc.), de salons, de séminaires et d'actions collectives.

I-2-1-2 L'exemple du Parc de la Chartreuse

L'AOC « bois de Chartreuse »

La Loi d'Orientation Forestière de 2001 spécifie que les produits forestiers peuvent prétendre à une Appellation d'Origine Contrôlée (article L 641-2 du code rural). Le label AOC est le seul sigle officiel d'origine géographique en France pour les produits forestiers. Il est attribué par l'Etat sur proposition de l'Institut National des Appellations d'Origine Contrôlée, à partir d'une demande portée par les professionnels. Le dossier de demande de reconnaissance en AOC doit faire à la démonstration de la typicité du processus de production et de transformation, au regard des facteurs naturels et humains (Parc naturel régional de Chartreuse, 2006). Le Parc naturel régional de Chartreuse a déposé en 2005 un dossier de demande de reconnaissance en AOC pour les bois résineux de Chartreuse, avec le soutien des représentants de la propriété forestière publique et privée et l'appui de professionnels de la transformation du bois du massif.

Ce projet est basé sur la **spécificité de production de gros bois** du massif, sur la **tradition de transformation** (pères chartreux, bois de marine) et sur le **réseau dense d'entreprises** (60% de la production est scié par les entreprises locales et 60% des sciages sont transformés en charpente localement).

► **La labellisation des bois en Chartreuse constitue une stratégie de démarcation commerciale sur un marché du bois concurrentiel et permet aux professionnels d'entrer dans une logique de valorisation commerciale en lien avec la distribution et le grand public.**

Un centre de séchage bois

Dans l'objectif de répondre aux normes applicables à la construction et aux garanties attendues par les maîtres d'ouvrage, le Parc a travaillé à la construction d'un centre de séchage avec cinq professionnels de la filière. Ce centre, opérationnel depuis 2004 est équipé de deux cellules de 40 m³, alimentées par une chaudière bois énergie. Dotées des derniers logiciels de pilotage, ces cellules adaptent le séchage aux différentes essences (feuillus/résineux) et aux différentes sections (longueur maximale admissible = 13 m).

Une interprofession locale pour les bois de Chartreuse : le CIBC

Les professionnels du bois et de la forêt ont constitué en 2005 le Comité interprofessionnel du bois de Chartreuse avec pour volonté commune de maintenir la richesse des produits et des savoir-faire locaux et la prise en compte de l'enjeu d'avenir que sont les forêts de montagne. Ce comité regroupe l'ensemble de la filière : sylviculteurs publics et privés, gestionnaires, exploitants forestiers, scieurs, charpentiers, sécheurs de bois, menuisiers et architectes. Intégré dans la mission d'accompagnement du Parc, ce comité marque un grand pas dans la structuration et la promotion de la filière bois locale, avec cette volonté d'échanges et de perspectives, de travail commun entre professionnels. La constitution du CIBC vient appuyer la candidature pour la reconnaissance en AOC des bois de Chartreuse.

Le Parc de Chartreuse a réussi son pari : impliquer les professionnels du bois et construire une démarche collective pour valoriser les bois locaux.

I-2-1-3 L'exemple du Parc du Vercors :

Gestion multifonctionnelle et entreprises de travaux forestiers (ETF)

Face à la dégradation de la situation économique des ETF, le Parc du Vercors a lancé une étude sur l'évaluation des conséquences financières pour ces entreprises d'une gestion multifonctionnelle.

Avec une dizaine d'entreprises volontaires, dix chantiers expérimentaux (2004) ont été lancés sur le territoire du Parc pour chiffrer en temps et en euros les travaux liés, directement ou indirectement, à l'environnement dans l'exploitation forestière. L'objectif est d'identifier le bénéficiaire et de préciser les modalités de rémunération des ETF.

Les résultats attestent que 5 à 50% du temps effectif est consacré à des opérations non rémunérées avec un **surcoût moyen de la gestion multifonctionnelle estimé à 70€/ha**.

Le Parc du Vercors réfléchit actuellement à l'intégration de ces résultats dans les politiques territoriales. Suite à ce travail, les ETF se sont regroupés en GE (groupe d'entreprises), comprenant 50% des entreprises du territoire, et travaillent ensemble sur les réponses d'appels d'offre, les achats en commun et sur la promotion d'un principe collectif « bûcherons respectueux de l'environnement ».

► **Le Parc du Vercors a réussi à investir les professionnels de 1^{ère} transformation dans sa démarche d'appui aux entreprises.**

Mesures de résistance par Sylvatest

Dans le cadre de la Charte forestière de Territoire, la communauté de communes du massif du Vercors en partenariat avec les groupements de sylviculteurs et l'ONF vient de réaliser une première campagne de

mesures sur les qualités mécaniques du bois, non référencé par la norme européenne, par la méthode du « sylvatest-duo ». C'est le Parc du Vercors, qui a fait l'acquisition du matériel et le met à disposition des professionnels et collectivités.

Cet appareil permet d'évaluer les caractéristiques mécaniques des essences de Sapin et d'Epicéa correspondant à la norme européenne EN 338 'caractéristiques mécaniques des classes de résistance', entrée en vigueur début 2007. La démarche est la suivante : une mesure d'ultra sons est prise entre deux positions de capture sur le bois ; les paramètres du protocole de la mesure sont ensuite entrés dans un lecteur : date d'abattage, séchage, essence, distances des sondes, etc. Cette première étude en cours porte sur 1000 grumes se répartissant sur une vingtaine de sites de la forêt publique et privée. Elle conduit à une note mesurée de C30 (résistance à une contrainte de 30 MPa) identifiant la bonne qualité du bois d'altitude du Vercors, et sa très bonne résistance mécanique - *rendu final de l'étude fin 2007.*

► Le Parc du Vercors a fait l'acquisition d'un appareil de mesures et le propose aux collectivités et professionnels pour quantifier mécaniquement la ressource et s'orienter vers des utilisations nobles des essences de montagne.

Ces trois Parcs ont su répondre aux attentes des professionnels du bois et s'investir dans le maintien d'une économie axée sur le travail du bois : appui financier et technique, démarche de qualité spécifique, et mobilisation des acteurs autour des projets de développement économique.

Dans le cadre des actions 2008, le Parc des Pyrénées catalanes organisera des journées de rencontres et de discussion avec ces trois Parcs pour confronter leur stratégie respective, évaluer la pertinence des actions en cours.

I-2-2 Les initiatives locales

La Chambre des métiers et d'artisanat (CMA, antenne cerdane de Saillagouse) s'est également impliquée dans la filière bois avale du territoire. L'entretien avec Mr. Marc Sirvente en mai dernier, renseigne sur la construction d'un séchoir bois solaire sur la commune d'Estavar (terrain propriété de la CMA) dans les années 80. Aujourd'hui, le séchoir est délabré. Les subventions de fonctionnement stoppées, les professionnels du territoire n'ont pas repris le projet en s'associant par exemple en groupement d'entreprises.

La CCM de Saillagouse devait, à la suite de mon entretien, remettre au Parc des documents techniques sur la faisabilité technico-économique du projet de séchoir, des rapports relatifs à la filière bois, et des compléments sur l'association de promotion du bois Cerdagne et Capcir. *En attente de la réception des documents.*

L'implication des professionnels dans la démarche de relance de la filière bois locale est une condition *sine qua non* à la réussite du projet de développement économique. Par manque de temps, les menuisiers, charpentiers et ébénistes du territoire n'ont pu être consultés. Une rencontre avec Mr Massuet, président du Syndicat des charpentiers des Pyrénées Orientales est programmée fin octobre.

II- Définir un programme pluriannuel concerté et cohérent pour le développement des espaces forestiers

Mon travail s'est donc orienté vers la définition de quatre projets à trois ans se déclinant en actions :

PROJET 1 : Gestion et protection des milieux forestiers

ACTION 1 : Complément au guide des stations des forêts et milieux associés en Pyrénées catalanes

ACTION 2 : Evaluation de la valeur patrimoniale des peuplements de Pin à crochets

ACTION 3 : Protection du Grand tétras

PROJET 2 : Charte forestière de territoire des Garrotxes

ACTION 1 : Animation, suivi et coordination des actions en « maîtrise d'ouvrage Parc » et « maîtrise d'ouvrage Partenaires [inscrit dans le contrat de Parc] ».

ACTION 2 : Appui à la création d'une association de gestion forestière et à la commercialisation groupée de bois en forêt privée

ACTION 3 : Cycle de formation des propriétaires forestiers privés : action en maîtrise d'ouvrage Partenaire (CRPF)

ACTION 4 : Requalification de sentiers thématiques – mise en valeur du patrimoine hydraulique : action en maîtrise d'ouvrage Partenaires (Communautés de communes Capcir – Haut – Conflent)

PROJET 3 : Plan d'aménagement et de gestion du massif des Camporells

ACTION 1 : Rédaction du contrat de projet Parc-ONF

PROJET 4 : Relance de la filière bois aval

ACTION 1 : Rattachement du Pin à crochets à la Directive CE Produits de Construction

ACTION 2 : Promotion du bois local en construction - utilisation des essences locales pour la réalisation d'Habitations Légères de Loisirs (HLL)

ACTION 3 : Collecte des savoir-faire locaux - utilisation du bois dans l'architecture traditionnelle

ACTION 4 : Mission photographique « le travail du bois »

II-1- S'impliquer dans la gestion et la protection des milieux forestiers

Rappelons que la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001 introduit dans le droit français le rôle de multifonctionnalité des forêts face aux nouvelles exigences et attentes de la société. La circulaire MAAPAR du 15 février 2001 spécifie l'intégration de la forêt au développement du territoire. Cette territorialisation de la politique forestière amène la montée en puissance de l'intercommunalité et des territoires de projet. Aux cotés des organismes forestiers, le Parc est un des principaux intervenants sur le territoire pour une meilleure prise en compte des services non marchands (autre que la production de bois), pour l'élaboration d'outils de méthodologie et de supports de formation.

Ce projet intitulé « **gestion et protection des milieux forestiers** » marque :

- La volonté du Parc d'intégrer les enjeux paysager, environnementaux et économiques dans la gestion multifonctionnelle des espaces forestiers au regard des objectifs de la Charte.
- La volonté de préserver les espèces emblématiques inféodées aux milieux forestiers
- La volonté de développer des outils techniques pour améliorer la gestion des forêts et s'orienter vers une meilleure qualité des bois
- La volonté de sensibiliser et d'impliquer les propriétaires forestiers à la gestion de leurs forêts par la diffusion de documents techniques

II-1-1 Le guide ONF de gestion des peuplements de Pin à crochets

La gestion des peuplements de Pin à crochets représente un enjeu fort pour le territoire : gestion de la biodiversité (habitat de l'annexe II de la DHFF), gestion pour la production de bois (25 000 m³ par an en forêt publique), gestion sylvopastorale (plusieurs milliers d'UGB), clauses d'exploitation particulières pour le maintien des paysages, dans un contexte de forte pression touristique. Actuellement, aucune référence technique sur la conduite des peuplements selon les enjeux prioritaires cités ci-dessus n'est disponible pour les forêts publiques et privées.

Ce projet de guide technique, porté actuellement par l'agence de Perpignan, s'appuie sur un diagnostic dendrométrie / station s'intégrant dans des itinéraires sylvicoles à objectif dominant de production et

également sur un diagnostic ouverts aux autres fonctions des peuplements (respect du cadre stratégique fixé par le DRA-SRA « montagnes pyrénéennes »).

Ce guide a pour principaux objectifs :

- D'être un **outil opérationnel** de terrain (reconnaissance de coupe avant martelage, réalisation des martelages, échange avec les éleveurs, phases de terrain des aménagements, etc...) basé sur des critères simples de diagnostic de terrain ainsi que la prise en compte des objectifs de l'aménagement.
- D'être un **outil d'aide à la décision pour les aménagistes** (phases de synthèses, établissement des états d'assiette, de la programmation des travaux, amélioration du plan d'estive, etc.) au travers notamment d'une clé de détermination des contextes de gestion.
- De mieux **intégrer les autres objectifs** (pastoralisme/biodiversité/protection) **dans les zones traditionnellement dévolues à la production ;**
- D'optimiser la gestion des espaces n'ayant pas de vocation de production de bois ;**

Echéancier :

- Janvier - mars 2007 : Lancement de l'étude /bibliographie et première réunion du comité consultatif ;
- Avril - juin 2007: étude des savoir - faire existants et définition de la typologie des contextes de gestion ;
- Juin 2007 : avis du comité consultatif sur la première phase et amendement du document ;
- Octobre - Décembre 2007 : Finalisation du plan de financement

Pierre Demangeat, stagiaire FIF de troisième année, a travaillé sur les quatre premières étapes préalables à l'élaboration du guide.

- Janvier – Octobre 2008 : formalisation des préconisations de gestion ;
- Fin septembre 2008 : avis du comité consultatif sur la deuxième phase et amendement du document ;
- Octobre – décembre 2008 : conception et rédaction du document final ;
- Fin décembre 2008 : avis du comité consultatif sur la troisième phase et amendement du document ;
- Janvier - Mai 2009 : diffusion et formation des personnels.

L'ONF a sollicité le Parc pour avis sur les objectifs du guide et pour appuis, technique et financier, à l'élaboration du document. Ce partenariat entre l'ONF et le Parc marque l'investissement de chaque organisme dans la gestion multifonctionnelle des forêts du territoire en cohérence avec les projets de protection des espèces emblématiques, de maintien de la qualité paysagère et de relance de la filière bois avale inscrits dans le Charte.

II-1-2 Complément au guide des stations des forêts et milieux associés en Pyrénées catalanes – réédition en 2009

Descriptif précis de l'action

Dans le cadre du projet de PNR, l'AME (Agence méditerranéenne de l'environnement, structure porteuse de la rédaction de la Charte constitutive) a édité le guide des stations "forêt et milieux remarquables associés en Pyrénées catalanes" (H.Chevallier, 2003). Ce guide intègre un diagnostic forestier rapide (facteurs limitants, potentialités, qualité des bois, choix des essences), le contexte dynamique, les précautions, conseils et scénarii de gestion. Compléter ce diagnostic par un échantillonnage de parcelles (200 placettes) pour évaluer quantitativement la fertilité des stations (relation Age/hauteur dominante) permettrait d'améliorer la connaissance sur les potentialités des peuplements selon la station identifiée. Suite aux rencontres, journées de formation des propriétaires forestiers privés, l'absence de manuels a été relevée (demande explicite des propriétaires). L'édition du guide, programmée en 2009, permettra de répondre à cette attente et d'apporter des compléments techniques au diagnostic forestier.

Contenu précis de l'action :

- Étape 1 : Rédaction du cahier des charges, lancement des consultations et sélection du prestataire
- Étape 2 : Sélection des stations et mise en place du protocole de relevés - *tests sur placette*
- Étape 3 : Relevés des paramètres dendrométriques (200 placettes)
- Étape 4 : Analyse, traitement des "données terrain"
- Étape 5 : Organisation d'une journée de formation technique: gestionnaires et propriétaires forestiers
- Étape 6 : Réédition du guide (contenu, conception graphique, impression)

| Calendrier de réalisation | | | | | | | | | | | | | Nb jours prévus |
|---------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|-----------------|
| J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D | | |
| Etape 1 | | | | | | | | | | | | | 3 |
| Etape 2 | | | | | | | | | | | | | 2 |
| Etape 3 | | | | | | | | | | | | | 10 |
| Etape 4 | | | | | | | | | | | | | 5 |
| Etape 5 - 2009 | | | | | | | | | | | | | |
| Etape 6 - 2009 | | | | | | | | | | | | | |
| Temps agent estimé | | | | | | | | | | | | | 20 |
| Année 2008 | | | | | | | | | | | | | |
| Année 2009 | | | | | | | | | | | | | |

Estimation financière

| Dépenses | Montant HT | Montant TTC | |
|--|-----------------|-----------------|----------------------|
| Relevés dendrométriques - 30 jours | 16 500 € | 19 734 € | estimation BE Alcina |
| Analyse, traitement et restitution des données - 3 jours | 1 650 € | 1 973 € | estimation BE Alcina |
| Coût total de l'action | 18 150 € | 21 707 € | |

| Plan de financement | Montant TTC | | |
|-------------------------------|-----------------|------|----------------------|
| autofinancement | 4 341 € | 20% | |
| Conseil Général | 8 683 € | 40% | |
| Conseil régional | 8 683 € | 40% | |
| Etat | | | |
| Europe | | | financement Interreg |
| Autre | | | |
| Coût total de l'action | 21 707 € | 100% | |

Cette action complètera le volet « peuplement de production » du projet de guide ONF.

II-1-3 Evaluation de la valeur patrimoniale des peuplements de Pin à crochets

Descriptif de l'action

En application de son objectif de protection et de préservation des espèces emblématiques inféodées aux milieux forestiers, le Parc souhaite s'impliquer dans la gestion des peuplements à enjeux de biodiversité. La préservation de ces espèces passe par la connaissance des stations et structures de peuplement les plus favorables à leur maintien. Suite à une méthodologie précise établie sur les résultats d'une étude en Catalogne ("Efecto de la gestión forestal sobre las aves en pinares subalpinos de pino negro (*Pinus uncinata*) en les Pirineos Centrales y Occidentales, 2006"), un échantillonnage des sites identifiés en comité technique et du nombre d'espèces cibles retenu, l'objectif est de déterminer la relation *structure de peuplement / biodiversité* et d'affiner par ces résultats les préconisations de gestion des peuplements de Pin à crochets à haute valeur patrimoniale.

Contenu de l'action

Etape 1 : Rédaction du cahier des charges, lancement des consultations, sélection des offres
 Etape 2 : Détermination du rôle de la structure du peuplement et de la gestion sur la biodiversité - Méthodologie
 Etape 3 : Sélection des sites et mise en place du protocole de relevés - *tests sur placette*
 Etape 4 : Echantillonnage (structure du peuplement et point d'écoute oiseaux)
 Etape 5 : Analyse des données - Traitements statistiques - Sélection des variables significatives - Détermination de la relation *structure vs biodiversité* et de "l'index de biodiversité" du peuplement
 Etape 6 : Rédaction d'un rapport final

| Calendrier de réalisation | | | | | | | | | | | | | |
|---------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--------------------|
| | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D | Nb de jours prévus |
| Etape 1 | | | | | | | | | | | | | A préciser |
| Etape 2 | | | | | | | | | | | | | A préciser |
| Etape 3 | | | | | | | | | | | | | A préciser |
| Etape 4 | | | | | | | | | | | | | A préciser |
| Etape 5 | | | | | | | | | | | | | A préciser |
| Etape 6 | | | | | | | | | | | | | A préciser |

| | |
|------------|--|
| Année 2008 | |
|------------|--|

Estimation financière :

| Dépenses | Montant HT | Montant TTC | |
|--|-----------------|-----------------|---|
| Etape 2 - travail en partenariat avec le CTFC (protocole déjà mis en place en Catalogne espagnole) | 0 € | 0 | Si collaboration avec le Centre Tecnic Forestal de Catalunya (CTFC) |
| Etape 3 - 20 jours x 250€ | 5 000 € | 5 980 € | Si collaboration avec le CTFC |
| Etape 4 - 40 jours x 550€ | 22 000 € | 26 312 € | |
| Etape 5 et 6 - 30 jours x 250€ | 7 500 € | 8 970 € | Si collaboration avec le CTFC |
| Coût total de l'action | 34 500 € | 41 262 € | |

| Plan de financement | Montant TTC | | |
|-------------------------------|-----------------|-------------|----------------------|
| autofinancement | 8 252 € | 20% | |
| Conseil Général | 16 505 € | 40% | |
| Conseil régional | 16 505 € | 40% | |
| Etat | | | |
| Europe | | | possibilité Interreg |
| Autre | | | |
| Coût total de l'action | 41 262 € | 100% | |

Cette action complètera le volet « gestion des pinèdes à objectif de biodiversité » du projet de guide ONF.

II-1-4 Le Grand tétras : espèce emblématique des milieux forestiers pyrénéens

Au niveau national, les populations de Grand tétras sont estimées à 3000, 5000 individus. Ce galliforme de montagne, très rare dans les Vosges et le Jura et absent des Alpes, se maintient dans le massif pyrénéen (de la Soule dans les Pyrénées Atlantiques au massif du Canigou). Le suivi scientifique de l'espèce fait état d'une régression des effectifs d'environ un quart (E.Ménoni, ONCFS). Ce constat responsabilise fortement les gestionnaires des espaces naturels pyrénéens, les acteurs et usagers du territoire à une conservation exemplaire de l'espèce.

Dans ce contexte, le Parc a inscrit le Grand tétras comme une espèce d'intérêt patrimonial majeur (traduit dans les objectifs de sa Charte). Protéger l'espèce, c'est également protéger son habitat, principalement forestier et maintenir une structure et une densité de peuplement favorables à sa conservation. L'action du Parc s'est orientée en 2006 et 2007 vers la compilation des suivis, actions, travaux menés par l'ensemble des partenaires agissant pour la sauvegarde de l'espèce à l'échelle départementale. Le résultat d'une telle synthèse est la création d'une base de données regroupant plus de 2500 observations et précisant la localisation de l'espèce sur le territoire (cartographie de la répartition, des zones favorables potentielles). Les premiers résultats renseigneront sur la répartition spatiale de l'espèce, définissant ainsi les secteurs les plus sensibles où les activités humaines devront se dérouler avec précaution et concertation.

→ Le Parc répond par ce projet aux attentes des aménageurs et gestionnaires sur la connaissance des secteurs sensibles aux dérangements par la compilation des données de chaque partenaire investi dans le maintien de l'espèce.

L'action précédente permettra d'affiner les préconisations de gestion des Pinèdes à crochets à enjeux de biodiversité et de Grand tétras plus spécifiquement.

conception d'un ouvrage sur l'espèce en 2009 – coût de l'opération estimé à 12 000€ HT soit 14 352€ TTC sur les bases des références de l'Union des photographes créateurs pour 60 photos.

II-2- S'impliquer dans l'aménagement et la gestion des espaces forestiers

II-2- 1 Une Charte sur le territoire du Parc, la Charte Forestière de Territoire des Garrotxes :

II-2-1-1 Les Chartes Forestières de territoire (CFT), outil de la politique forestière contractuelle :

Les CFT ont été instaurées par la loi d'orientation forestière (LOF) du 9 juillet 2001 et inscrite à l'article L12 du code forestier. L'outil « charte » s'inscrit dans le cadre de la politique d'aménagement et de développement durable des territoires que le gouvernement entend promouvoir en s'appuyant sur les différentes lois votées, en particulier la LOADDT, la loi SRU, la LOA et la LOF.

La circulaire DERF/SDF/SDIB/C2001-3004 du 15 février 2001 (publié avant la promulgation de la loi, à titre expérimental) précise les modalités d'élaboration des CFT et rappelle les principaux fondements :

« La charte forestières de territoire a légitimement vocation à structurer un projet d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique et social ».

Sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une CFT peut être établie afin de mener un programme d'actions pluriannuel intégrant, le cas échéant, la multifonctionnalité des forêts locales et visant à :

- Garantir la satisfaction des **demandes environnementales ou sociales** particulières concernant la gestion des forêts et des espaces naturels qui leur sont connexes ;
- Contribuer à **l'emploi et à l'aménagement rural**, notamment par le renforcement des liens entre les agglomérations urbaines et les massifs forestiers
- Renforcer la **compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits**
- Favoriser le **regroupement des propriétaires forestier** sur le plan technique ou économique, la **restructuration foncière** ou encore la **gestion groupée** au niveau forestier d'un massif forestier.

Une partie de ma mission s'est orientée vers le suivi technique et administratif du projet de Charte Forestière en collaboration avec le bureau d'étude Alcina (prestataire retenu pour l'élaboration du document) et son correspondant Mr. Pierre Jean Moundy. Mon travail était le suivant :

- Suivi de la rédaction du diagnostic et participation à la rédaction du volet « diagnostic de la filière bois »
- Participation aux deux réunions publiques (communes de La Llagonne et d'Ayguatèbia)
- Co-animation des comités techniques (quatre au total)
- Organisation et co-animation des deux comités d'élus
- Participation à la programmation des actions 2008

II-2-1-2 Un territoire pertinent à forte identité

Les Garrotxes sont un territoire enclavé, mal desservi, situé en Haut-Conflent. Le territoire de la Charte s'étend sur environ 10000 ha et réunit deux entités géographiques et sociales :

- le versant Est du Capcir sur la rive droite du fleuve Aude comprenant les communes de Puyvalador-Rieutort, Réal-Odeillo, Formiguères-Villeneuve, Matemale, La Llagonne et Sauto.
- l'extrémité Nord-Ouest du Conflent : la vallée des Garrotxes comprenant les communes de Sansa, Caudiès-de-Conflent, Railleu, Ayguatèbia-Talau, Canaveilles-Llar.

La densité moyenne de population est estimée à 0,6 habitants/km². Cet état pose des problèmes à la fois en terme social et politique et peut remettre en cause la viabilité de projets de développement dans un tel territoire. Toutefois, il est important de souligner que la population de résidents secondaires représente plus de 70% des habitants d'où des fluctuations très importantes du nombre d'habitants suivant les saisons, avec une augmentation d'un facteur 10 en période estivale. Dans ce territoire à la démographie si particulière, il

semble que les résidents secondaires s'impliquent dans la vie des villages et seraient susceptibles pour certains d'être des moteurs de projets de développement. Il est toutefois à souligner que la pérennité de ces projets dépendra de l'implication des acteurs locaux.

En effet, le territoire ne pourra pas se développer au travers de projets venus de l'extérieur et portés uniquement par des structures politiques et administratives. Il est donc fondamental que les actions de la charte viennent en appui de projets en gestation ou créent un contexte favorable à l'installation de porteurs de projets privés.

Les premiers constats attestent :

- d'une absence de gestion de la forêt privée très morcelée malgré un bon potentiel sur certains secteurs ;
- d'une desserte insuffisante et des besoins non évalués ;
- d'une absence d'entreprise de 1^e et 2^e transformation sur le territoire de la Charte
- De la fermeture des milieux colonisés par la forêt consécutive au recul de l'agriculture ;
- D'une aggravation des risques d'incendies liés à la progression de la forêt non gérée ;
- D'une zone peu peuplée à l'environnement préservé avec une volonté locale de développement économique et touristique « doux ».

Les motivations pour s'investir en maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du document et en animation sur 5 ans dans l'outil Charte sont les suivantes:

- Volonté du Parc et de ses partenaires techniques de définir une véritable politique forestière sur un territoire donné : les Garrotxes sont représentatifs en terme de gestion et de valorisation des forêts du territoire du Parc. La stratégie forestière globale du Parc s'appuiera par ailleurs sur le diagnostic et les enjeux identifiés.
- Volonté de construire une démarche participative autour de la forêt sur un territoire donné : la mobilisation des acteurs autour de l'outil charte des Garrotxes permet ainsi une première concertation sur le thème forêt, concertation reprise en 2008 par le groupe de travail forêt pour le suivi du programme forêt (2008).
- Volonté politique d'expérimenter sur le territoire du Parc un nouvel outil forestier
- Volonté de mobiliser des financements spécifiques pour la forêt.

II-2-1-3 Etapes de l'élaboration – processus de validation et de concertation

La volonté d'axer ce projet sur la multifonctionnalité des espaces forestiers se traduit par le nombre d'articles référent à la Charte du Parc (13 articles renvoyant à la préservation des habitats remarquables, au maintien des paysages naturels et semi naturels, à la valorisation de l'image des productions locales de qualité, à l'amélioration de l'utilisation des ressources locales, à la définition de plan d'accueil et de découverte, etc.). Ci-dessous, les étapes de l'élaboration de la Charte :

- Etat des lieux et diagnostic (échéance de l'étape 1), décembre 2006
- Objectifs de la Charte, mars 2007 – *validation par le comité technique et le comité de pilotage*
- Programme d'action prévisionnel (échéance de l'étape 2), mai 2007 – *pré validation par le comité technique*
- Rédaction de la Charte - juin-juillet-août 2007
- Signature de la Charte (échéance de l'étape 3), octobre 2007
- Lancement des trois actions pilotes, septembre, octobre 2007 – *validation par le comité technique et le comité d'élus*

II- 2-1-4 Les enjeux identifiés :

Des trois enjeux suivants identifiés suite au diagnostic du bureau d'étude Alcina découleront le plan d'actions 2008 et les orientations stratégiques de 2009 à 2012

Améliorer la gestion des forêts et des milieux ouverts

Largement majoritaires sur le territoire, les milieux forestiers présentent des faiblesses en terme de gestion (notamment en forêt privée) pouvant impacter fortement le territoire (fermeture des milieux, feux de forêts, exploitations non contrôlées), ses ressources, sa biodiversité et son économie. L'amélioration de la gestion forestière relève de plusieurs aspects :

- L'animation et la mobilisation des propriétaires

- L'amélioration de la structure foncière et le regroupement de propriétaires
- L'identification concertée de l'objectif de production (bois, chasse, pastoralisme) ou de protection (DFCI, habitats)
- Le développement de modes de gestion adaptés à la valorisation/protection de cet objectif
- L'identification des besoins d'entretien ou d'extension de dessertes nécessaires à la valorisation de l'objectif de production ou de protection

Concernant les milieux ouverts, l'organisation en AFP (Association Foncière Pastorale) actuelle semble satisfaisante. Toutefois, un certain nombre de terrains, notamment aux abords des villages, sont progressivement recolonisés et embroussaillés induisant fermeture du paysage et augmentation du risque incendie. L'amélioration de la gestion de ces milieux prioritaires passe par :

- L'identification des zones prioritaires d'intervention
- La maîtrise foncière (hors AFP)
- La priorité d'intervention (débroussaillage, déboisement) par la mobilisation d'aides financières pour les structures concernées ou l'aménagement des statuts de ces dernières

Maintenir et (re)développer l'économie du territoire forestier

L'argument économique, préalable à toute mobilisation de propriétaires, sera prioritaire : à l'échelle de la forêt privée comme à celle du territoire, il n'y aura pas de gestion forestière possible, ni de maintien d'une vie locale en l'absence de valorisation économique. Et cette valorisation passe par :

- L'amélioration de la mobilisation de la ressource bois par l'entretien et l'extension de la desserte forestière
- La mise en place des modes d'exploitation et de commercialisation adaptés à l'essence Pin à crochets et aux différents types d'acheteurs
- La définition des caractéristiques technologiques du Pin à crochets et la quantification des différents marchés potentiels
- La communication auprès des maîtres d'ouvrage publics et de la filière sur le potentiel d'utilisation de cette essence

Cet enjeu et les actions afférentes seront intégrés en totalité dans le projet « relance de la filière bois » initié par le Parc. Le plan d'action de la Charte ne prendra donc pas en compte les aspects relatifs à cette essence. Seule la partie « desserte forestière » sera intégrée dans le programme d'actions.

Organiser les usages, les pratiques rurales et les activités de loisir/tourisme

L'existence et l'importance des pratiques rurales, des activités de loisir et du patrimoine vernaculaire constituent les atouts majeurs du territoire des Garrotxes. Leur organisation (pour anticiper les conflits d'usage) et leur diversification sont les clés de l'équilibre entre maintien d'une vie locale, gestion raisonnée des ressources, protection des milieux et développement économique.

Cette organisation raisonnée, durable et équitable doit se réaliser en concertation étroite avec les propriétaires, habitants, usagers, professionnels et collectivités. Outre des arbitrages techniques, politiques, territoriaux et organisationnels, cette démarche demandera le développement d'une information au public pour le respect de la propriété, du travail des locaux et des autres usagers et passera par :

- La mise en place d'une réglementation et d'un plan de circulation sur le territoire accompagnée d'une communication aux usagers
- La mise en valeur du patrimoine culturel sur la thématique de l'eau
- La coordination des projets de développement de tourisme vert et l'implication des associations culturelles, accompagnateur montagnard, etc. à la démarche

II-2-1-5 Actions pilotes

Le Parc a sollicité en 2006 des cofinancements afin de mener une ou plusieurs opérations pilotes d'un montant global de 15 000 € en parallèle à la rédaction de la Charte. Une opération pilote est une action de préfiguration qui accompagne la rédaction de la Charte à titre démonstratif.

Le comité technique de juin 2007 et le comité d'élus de juillet dernier ont validé trois actions de préfiguration. Ces trois actions sont en maîtrise d'ouvrage Parc.

- La première action vise à **améliorer la desserte** par réfection d'un 'point noir' (élargissement du rayon de courbure de l'intersection) entre la départementale D4c et la route à vocation forestière desservant des forêts communales et privées.

Estimation financière

1- recherche du propriétaire de la zone et obtention de l'accord des travaux : 400 € HT

2- réalisation des travaux de terrassement : 2900 € HT

Coût total de l'action : 3300 € HT soit 3947 € TTC

- La deuxième action pilote concerne la **mobilisation de bois locaux** pour la reconstruction du moulin à foulon (*le foulonnage consistait à dégraisser les draps de laine dans l'eau de la rivière*) d'Ayguatébia (charpente et bardage extérieur). Ce projet de réhabilitation du patrimoine bâti s'associe au travail de l'association Garrotxes-Conflent et traduit la volonté des acteurs locaux (dont la charte est un moyen d'expression) d'apporter au territoire une plus value intéressante par la valorisation du patrimoine hydraulique. Cette détermination est transcrite dans les objectifs de la Charte.

1- Evaluation du volume sur pied nécessaire à la réalisation des produits bois

2- Marquage des bois par l'ONF

3- Abattage, débardage et transport des bois

4- Sciage des produits selon le cahier des charges

5- Livraison des bois séchés sur site

Estimation financière :

Evaluation du volume sur pied et marquage des bois : 0€ HT

Abattage, débardage, transport, livraison : 3000 € HT

Coût total de l'action : 3000 € HT soit 3588 € TTC

- La dernière action concerne **l'étude de faisabilité technico-économique** pour l'amélioration de la desserte sur la forêt dite « Les Llançades » sur la commune d'Ayguatébia. Cette action comprendra la définition de la zone d'action (coût estimé à 500€ HT), la concertation avec des professionnels de l'exploitation forestière (coût estimé à 1200 € HT), l'étude de faisabilité du tracé de piste (coût estimé à 750 € HT), le piquetage de la piste sur terrain (coût estimé à 800€ HT), le chiffrage du projet d'ouverture de la piste, d'amélioration de la voirie, et de la création d'équipements secondaires (coût estimé à 800€ HT) et le relevé foncier (coût estimé à 1000€ HT).

Le coût total de l'action 3 s'élève à 5050 € HT soit 6040 € TTC

Les consultations (budget > 4000€) seront lancées fin septembre - début octobre, le choix du prestataire décidé mi-octobre, les actions engagées fin octobre.

II-2-1-6 Programmes d'actions 2008

Le comité technique de juin 2007 et le comité d'élus de septembre dernier ont validé le programme d'actions 2008 suivant :

ACTION 1 - Animation, suivi et coordination des actions Charte Forestière en maîtrise d'ouvrage Parc et maîtrise d'ouvrage Partenaires

Descriptif précis de l'action

Au 1er janvier 2008 seront lancées les actions de la Charte Forestière de Territoire. Pour affirmer l'implication du Parc dans cet outil et sa volonté de s'engager dans la politique forestière de son territoire, le/la chargé(e) de mission forêt aura pour responsabilité de consolider le projet de Charte Forestière de Territoire, d'organiser et d'animer les réunions thématiques, de coordonner les actions des différents partenaires techniques intervenant sur le territoire, d'élaborer de nouveaux partenariats, d'assurer les relations avec les acteurs locaux, de produire des rapports et des comptes rendus de réunions, d'identifier les futurs porteurs (maître d'ouvrage) de la charte pour le programme 2009-2012 et de communiquer sur l'outil (bulletin et lettre du Parc, forum et site de la Fédération nationale des communes forestières, journées techniques d'information et de communication).

Contenu précis de l'action

Etape 1 : Elaboration d'un calendrier de réalisation et de suivi des actions avec les partenaires

Etape 2 : Suivi de l'action en maîtrise d'ouvrage Parc

Etape 3 : Suivi et coordination des actions en maîtrise d'ouvrage Partenaires

Etape 4 : Communication sur l'outil Charte (articles bulletin et lettre du Parc, site FNCOFOR, journées de restitution des actions)

| Calendrier de réalisation | | | | | | | | | | | | | |
|---------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|-----------------|
| | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D | Nb jours prévus |
| Etape 1 | ■ | ■ | | | | | | | | | | | 5 |
| Etape 2 | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | | 20 |
| Etape 3 | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | 45 |
| Etape 4 | | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | | | 20 |
| Etape 5 | | | | | | | | | | | | | |
| Temps agent estimé | | | | | | | | | | | | | 90 |
| Année 2008 | | | | | | | | | | | | | |

L'animation de la Charte est évaluée à 1/3 temps agent soit 90 jours en moyenne et peut faire l'objet de financement européen Leader +. A ce jour, le Parc autofinancera par son budget fonctionnement l'animation de la Charte.

ACTION 2 - Appui à la création d'une association de gestion forestière et à la commercialisation groupée de bois en forêt privée

Descriptif précis de l'action (argumentaire précis pour le financement de l'action)

Le diagnostic de la Charte a identifié une absence de données relatives aux potentialités forestières et à la valeur pastorale des espaces naturels sur l'ensemble du territoire (public et privé). Ce manque de données, comblé en partie lors de la réactualisation des aménagements en forêt publique persiste sur les propriétés privées. Cette absence de données entraîne des difficultés :

- Pour identifier les secteurs économiquement intéressants pour mobiliser les propriétaires forestiers privés
- Pour évaluer la ressource bois mobilisable à long terme en forêt publique (exemple de l'aménagement d'Ayguatébia sur 30 ans) et privée
- Pour identifier les terrains à forte valeur pastorale pour les milieux forestiers ou en cours de fermeture

La mobilisation de ces données (potentialités forestières, valeur pastorale, volume de bois sur pied) croisée avec les données écologiques existantes (habitat faune flore) et les données issues de la réactualisation du schéma de desserte départementale (DDAF, 2008) permettrait d'initier des projets pertinents en terme de stratégie territoriale pour la gestion forestière, pastorale, l'amélioration et l'extension de desserte raisonnées au regard des enjeux environnementaux. Cette approche est l'occasion de créer un outil opérationnel partagé entre techniciens, gestionnaires et élus du territoire.

Afin de valider la capacité opérationnelle de cet outil cartographique :

- Deux communes tests ont été sélectionnées pour l'année 2008 (Ayguatébia et Railleu) pour leur situation privilégiée au cœur du périmètre de la Charte, leur surface représentative (42% de la CFT) et leur homogénéité biogéographique. Les inventaires complémentaires aux données existantes permettront de cartographier la potentialité de production des espaces (bois et valeur pastorale) en prenant en compte les enjeux environnementaux, de risque incendie et de réseau de dessertes.
- Un projet de regroupement des propriétaires privés et un appui à la commercialisation groupée des bois ont été sélectionnés. Cette action répond aux enjeux principaux de la Charte qui ont souligné la problématique de gestion en forêt privée, grevée par l'existence d'un foncier très morcelé (surface inférieure à 1 ha en moyenne) et l'absence quasi totale de coupes, travaux sylvicoles ou d'équipements. La sélection des secteurs d'intervention s'établira sur la base des résultats de l'outil cartographique et de l'analyse technico-économique de la création d'une desserte et de son amortissement par la vente des bois.

L'action 1 de la Charte devra déboucher sur :

- La création d'une structure associative de gestion forestière (ASL de Gestion Forestière) composée d'un noyau dur de propriétaires motivés par la gestion forestière de leurs parcelles
- La mise en place de travaux d'équipement suivi d'une commercialisation des bois

Contenu précis de l'action

Etape 1 : Préparation de l'action

Rédaction du cahier des charges, définition précise des zones à étudier, lancement des consultations, sélection des offres

Etape 2 : Définition des zones d'intervention et relevé sur le terrain des potentialités forestières :

- 2-1 Cartographie des stations, des habitats naturels et d'espèces, analyse des potentialités forestières et des bois sur pied (meilleure connaissance des types de peuplements, des quantités de bois commercialisable par produit, et des conditions d'exploitation (mécanisable ou non, équipements primaire et secondaire à créer...), et des zones à intérêt écologique.
- 2-2 Classement des zones identifiées comme commercialisables en plusieurs catégories de production (exemple : classe 1 prélèvement compris entre 50 et 70 m³/ha, classe 2 entre 70 et 90 m³/ha, classe 30 entre 90 et 110 m³/ha...).
- 2-3 Estimation du revenu de coupe/ha

Etape 3 : Concertation avec des professionnels de l'exploitation forestière :

Visites sur les différents sites avec des exploitants afin de définir avec eux les conditions d'exploitation (mécanisation ou non, débardage par porteur ou tracteurs, création d'équipement primaire et secondaire ...)

Etape 4 : Bilan technico-économique :

Validation de l'intérêt de l'action (rapport entre les investissements à réaliser et les prévisions de récolte) issues des résultats de l'opération de préfiguration n°3, décrite précédemment.

Etape 5 : Etude foncière.

- 5-1 Report du zonage (établi dans l'étape 2) sur fond cadastral (relevé des parcelles concernées par l'action).
- 5-2 Relevé des propriétaires (sera mentionné par propriétaire la classe de production dans laquelle chacun se situe).

Etape 6 : Constitution de l'ASL (Association syndicale libre) de Gestion forestière

- 6-1 Envois de courriers explicatifs accompagnés de bulletins d'adhésion à l'ASL GF en cours de constitution aux propriétaires concernés par le projet. Des visites avec les propriétaires seront effectuées à leur demande.

L'objectif est de constituer un noyau dur d'environ 20 propriétaires motivés. L'animateur devra donc « relancer » certains propriétaires en ayant une vraie action d'incitation pour constituer un îlot homogène de propriétaires adhérents. Cela permettra par la suite de faciliter la mise en marché des produits.

- 6-2 La constitution d'une ASL de gestion Forestière comprend également :
 - la rédaction des statuts
 - la convocation en Assemblée Générale constitutive
 - la tenue de l'AG
 - l'élection du bureau et d'un président
 - la formalité de publicité
 - la rédaction du dossier de constitution (plans cadastraux, état parcellaire, PV de constitution, acte de constitution, bulletin d'adhésion, etc.)

Etape 7 : Appui à la commercialisation des bois des propriétaires adhérents :

Pour déboucher sur une vente de bois, il est indispensable pour la première action de récolte, d'aider les propriétaires adhérents à délimiter leurs parcelles, définir leurs classes de potentialités, réaliser un marquage des bois à vendre, effectuer un cubage et assurer la mise en vente des lots marqués (insertion dans un cahier de vente).

| Calendrier de réalisation | | | | | | | | | | | | | |
|---------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|-----------------|
| | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D | Nb jours prévus |
| Etape 1 | | | | | | | | | | | | | à préciser |
| Etape 2 | | | | | | | | | | | | | à préciser |
| Etape 3 | | | | | | | | | | | | | à préciser |
| Etape 4 | | | | | | | | | | | | | à préciser |
| Etape 5 | | | | | | | | | | | | | à préciser |
| Etape 6 | | | | | | | | | | | | | à préciser |
| Etape 7 | | | | | | | | | | | | | à préciser |

Estimation financière

| Dépenses | Montant HT | Montant TTC | |
|-------------------------------|--------------------|--------------------|---|
| Etape 1 | 0,00 € | 0,00 € | |
| Etape 2 -30 jours | 16 500,00 € | 19 734,00 € | estimation Alcina |
| Etape 3 - 4 jours | 2 200,00 € | 2 631,20 € | estimation Alcina |
| Etape 4 - 2 jours | 1 100,00 € | 1 315,60 € | estimation Alcina |
| Etape 5 - 5 jours | 2 750,00 € | 3 289,00 € | estimation Alcina |
| Etape 6 - 25 jours | 13 750,00 € | 16 445,00 € | estimation J. Louvet - expert forestier |
| Etape 7 - 10 jours | 5 500,00 € | 6 578,00 € | estimation Alcina |
| Coût total de l'action | 41 800,00 € | 49 992,80 € | |

| Plan de financement | Montant HT | | |
|------------------------|-------------------|------|----------------------|
| autofinancement | 9 998,6 € | 20% | |
| Conseil Général | 14 997,8 € | 30% | |
| Conseil régional | 14 997,8 € | 30% | |
| Etat | 9 998,6 € | 20% | financement possible |
| Europe | | | |
| Autre | | | |
| Coût total de l'action | 49 992,8 € | 100% | |

Avec un coût total de 49 993€, cette action sera financée prioritairement par la Région et le Département et l'Etat à hauteur de 80%. Des financements européens (Leader +) seront également sollicités.

ACTION 3 - Cycle de formation des propriétaires forestiers privés : action en maîtrise d'ouvrage Partenaire (CRPF)

Descriptif précis de l'action

Les propriétés forestières privées sont très morcelées. Il en va de même pour les terrains en cours de boisement à vocation forestière. Le morcellement est tel qu'il empêche toute possibilité de valorisation par les propriétaires. De plus, les propriétaires semblent limités dans la gestion de leurs forêts par :

- Le manque de formation (30% des personnes interrogées lors des enquêtes pour le diagnostic de la CFT)
- La faible rentabilité financière (30% des personnes interrogées lors des enquêtes pour le diagnostic de la CFT)
- Les problèmes de morcellement du foncier (30% des personnes interrogées lors des enquêtes pour le diagnostic de la CFT)

En parallèle avec l'action de regroupement des propriétaires forestiers et l'appui à la commercialisation des bois, il ressort comme nécessaire d'apporter une formation aux propriétaires concernés. Cela permettra d'une part de les sensibiliser et de les motiver à se regrouper et d'autre part, cela permettra de leur donner les éléments nécessaires à la prise de décision dans la nouvelle association et d'identifier les propriétaires

les plus motivés pour constituer les nouveaux bureaux, conseil d'administration et assemblée générale de l'ASL.

Le cycle de formation comprendra quatre journées sur les communes d'Ayguatèbia et de Railleu et sera organisé autour des thèmes : évaluation des potentialités de production des peuplements, sylviculture, valorisation des produits et outils de regroupement foncier.

Contenu de l'action

Etape 1 : organisation technique

Choix des sites, définition des programmes, prise de rendez-vous avec les intervenants

Etape 2 : organisation administrative

Listes des propriétaires concernés, rédaction et envoi des courriers

Etape 2 : organisation pratique

Réalisation des 4 journées de formation

| Calendrier de réalisation | | | | | | | | | | | | | |
|---------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--------------------|
| | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D | Nb de jours prévus |
| Etape 1 | | | | | | | | | | | | | à préciser |
| Etape 2 | | | | | | | | | | | | | à préciser |
| Etape 3 | | | | | | | | | | | | | à préciser |

Estimation financière

| Dépenses | Montant HT | Montant TTC | |
|------------------------|------------|-------------------|-----------------|
| Etape 1 - 8 jours | 2 800,00 € | 3 348,80 € | estimation CRPF |
| Etape 2 - 4 jours | 1 400,00 € | 1 674,40 € | estimation CRPF |
| Etape 3 - 4 jours | 1 400,00 € | 1 674,40 € | estimation CRPF |
| Coût total de l'action | 5 600,00 € | 6 697,60 € | |

Le CRPF sera amené à négocier les subventions pour cette action (Etat, Région, Département) et de préciser sa part d'autofinancement.

ACTION 4 - Requalification de sentiers thématiques – mise en valeur du patrimoine hydraulique : action en maîtrise d'ouvrage Partenaires (Communautés de communes Capcir – Haut – Conflent)

Descriptif précis de l'action

Le territoire de la CFT présente de nombreux atouts d'un point de vue touristique : associations de valorisation du patrimoine rural (association Garrotxes-Conflent, les amis d'Ayguatèbia), association d'accompagnateurs montagne, Communauté de communes Capcir-Haut-Conflent à compétences touristiques, hébergements, patrimoine bâti, patrimoine environnemental. Ces atouts sont à ce jour peu valorisés (manque d'information extraterritoriale, etc.) et la majorité des personnes interrogées est favorable au développement d'un tourisme vert en accord avec les spécificités du territoire. Lors des différents entretiens, rencontres, et enquêtes, est ressorti la volonté commune de travailler pour la valorisation du patrimoine hydraulique des Garrotxes (ponts en pierre, moulins, fontaines, lavoirs, canaux d'irrigation, etc.) et ainsi de proposer une offre touristique orientée vers la découverte de activités liées à l'eau.

Il s'agit dans cette action de doter les communes de la CFT des outils nécessaires à la réhabilitation du patrimoine hydraulique situé en forêt le long de deux itinéraires de randonnées existants ("A la rencontre des cervidés" et "Le chemin des vieux villages"). Cette première étape permettra de repérer les sites intéressants, d'évaluer l'opportunité technique et économique de leur remise en état, de les rendre accessibles et visibles par la pose de panneaux thématiques.

Cette action s'inscrit dans la suite logique de l'action de préfiguration visant à l'appui à la reconstruction du moulin d'Ayguatèbia en matériaux locaux, et s'appuiera sur une méthodologie d'inventaire de patrimoine vernaculaire mise en place par le PNR début 2008. Ce projet s'intégrera de plus dans le futur schéma de sentiers d'interprétation et de découverte qui sera porté par le PNR. L'inventaire réalisé sur ces deux sentiers (20km) permettra d'alimenter la base de données patrimoine vernaculaire mise en place dans le cadre du projet du PNR et servira de site pilote afin de valider la méthodologie d'inventaire.

Cette action s'inscrit en toute logique dans la volonté principale de la Charte : agir pour le développement économique du territoire en lien avec les fonctions multiples des espaces forestiers (récréation et qualité paysagère).

Contenu de l'action (validation par Mme Marianne Brunet, directrice de la Communauté de communes Capcir Haut-Conflent)

Etape 1 : Zonage précis du projet

Concertation avec les communes et associations locales pour un premier ciblage des zones intéressantes

Etape 2 : Sélection des sites d'étude

Sélection des 10 sites les plus intéressants (proximité du sentier, accessibilité, intérêt patrimonial et architectural), identifiés dans le cadre de l'inventaire du patrimoine vernaculaire non protégé (action PNR).

Etape 3 : diagnostic architectural du bâti

Pour chaque site : Réalisation du relevé foncier et identification des propriétaires, diagnostic du bâti : prise en compte des contraintes réglementaires, recommandations de mise en sécurité, sélection des bâtiments pouvant être rénovés, proposition d'un cahier des charges pour la maîtrise d'œuvre architecturale, coût des études architecturales. Le document final devra permettre de rédiger les Avant Projets Sommaire (APS) à présenter aux financeurs.

Etape 4 : mise en valeur des sites

Autorisation des propriétaires et mise en valeur des sites par débroussaillage du périmètre et du chemin d'accès (sauf dans les cas où problème de sécurité)

Etape 5 : communication

Conception, réalisation et pose de panneaux explicatifs et de sécurité, rédigés en collaboration avec les communes et associations locales

Etape 6 : Sélection des projets à réhabiliter en 2009 sur la base des éléments de l'étape 3, rédaction des APS

| Calendrier de réalisation | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|------------------|
| | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D | Nb. jours prévus |
| Etape 1 - action « patrimoine » | | | | | | | | | | | | | |
| Etape 2 | | | | | | | | | | | | | 5 |
| Etape 3 | | | | | | | | | | | | | 5 |
| Etape 4 | | | | | | | | | | | | | 5 |
| Etape 5 – à préciser | | | | | | | | | | | | | 5 |
| Etape 6 – à préciser | | | | | | | | | | | | | 20 |
| Temps agent estimé | | | | | | | | | | | | | |

La Communauté de communes Capcir Haut-Conflent sera amenée à négocier les subventions pour cette action (Etat, Région, Département), à évaluer le nombre de jours agent pour l'inventaire et à préciser sa part d'autofinancement.

II-2-1-7 Réflexion personnelle sur l'outil Charte : quelle plus-value pour le Parc des Pyrénées catalanes?

Comment l'outil CFT permet au PNR de s'affirmer en tant qu'acteur privilégié du développement des espaces forestiers de son territoire ?

Le Parc s'implique dans la gestion, la protection et la valorisation des forêts par l'élaboration de la Charte en maîtrise d'ouvrage et consolide cette implication par l'animation de l'outil sur 1/3 temps du poste forêt.

► **La CFT renforce la légitimité forestière du Parc**

La CFT est un outil « déclic » à la prise en compte des problématiques forestières ou catalyseur pour définir une véritable politique forestière. Les actions définies sont certes relatives à la gestion et la valorisation des forêts et s'orientent vers une requalification de l'offre touristique en lien avec le patrimoine naturel et culturel. Les outils de décision tels la cartographie des vocations de potentialités des espaces forestiers sous entendent une meilleure connaissance des potentialités forestières mais également pastorales et environnementales.

► **La CFT permet la prise en compte de la multifonctionnalité dans le programme forestier du Parc**

L'approche multifonctionnelle implique la concertation avec les acteurs indirectement liés aux espaces forestiers : groupement pastoral Caudiès-Railieu-Ayguatèbia, associations Garrotxes-Conflent, associations des accompagnateurs moyenne montagne, etc. et par conséquent permet une prise de conscience des enjeux forestiers par certains acteurs du territoire.

- ▶ **La CFT permet de tisser des liens avec de nouveaux partenaires sur le territoire.**

Cette approche multifonctionnelle de la forêt implique un travail en partenariat avec l'équipe du Parc compétente sur les sujets touristiques et culturels (cohérence avec le projet tourisme pour l'analyse de l'offre et cohérence avec le projet culture pour l'inventaire du patrimoine vernaculaire)

- ▶ **La CFT augmente la cohérence entre les projets sur le territoire et le travail en équipe.**

Le Parc ne dispose pas de commission forêt propre, les groupes de travail CFT permettent la mobilisation autour d'un outil reconnu par la loi des élus et techniciens et d'impliquer via des actions concrètes les professionnels bois du territoire.

- ▶ **La CFT apporte une méthodologie de travail et un cadre formel de concertation**

L'Etat, la Région Languedoc Roussillon et le Département des Pyrénées Orientales s'engagent dans le financement à hauteur de 80% des actions Charte (qui ne bénéficient pas de subventions spécifiques mais qui sont liées à un engagement moral → subventions prioritaires)

- ▶ **La CFT présente des intérêts en terme d'apports financiers**

Le Parc apporte à la Charte forestière des Garrotxes un ancrage local et un dynamisme territorial par l'animation et la concertation de toutes les familles d'acteurs sur son territoire et au-delà de son périmètre. La CFT apporte au Parc une légitimité forestière et des liens avec de nouveaux partenaires forestiers ou indirectement concernés, la CFT apporte au Parc la concertation sur la forêt et le lancement d'actions concrètes, renforçant sa crédibilité par le coté opérationnel de son implication.

II-2-1 Aménager et gérer le massif des Camporells

Le massif des Camporells, d'une superficie d'environ 6000ha, se situe à l'extrémité ouest du département des Pyrénées Orientales, à 35 km de la frontière espagnole, en limite du département de l'Ariège (Réserve nationale d'Orlu). Ce massif capcinois s'échelonne de 1600 à 2810 m d'altitude (Puig Péric) et s'étend sur le territoire administratif des communes de Formiguères, Fontrabouise, les Angles et Puyvalador, et comprend la presque totalité de la forêt domaniale des Camporells (4051 ha).

II-2-2-1 Contexte législatif et réglementaire

La loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001 introduit dans le droit français le rôle de multifonctionnalité des forêts face aux nouvelles exigences et attentes de la société : gestion respectant la biodiversité et veillant à une forêt plus proche de la nature, maintien de ses qualités paysagères, préservation de la ressource en eau, mise en valeur patrimoniale, aménagement à but récréatif, etc. L'accueil du public est reconnu pour la première fois comme un objectif dans la législation forestière.

Le massif des Camporells est un site emblématique pour la qualité des paysages qu'il offre au visiteurs, sa haute valeur patrimoniale et ses peuplements et arbres remarquables.

Sept statuts de protection et réglementations assurent la protection du massif :

- les aménagements forestiers

Les aménagements forestiers approuvés sont des garanties de gestion pour le massif. L'aménagement de la forêt domaniale des Camporells arrive à échéance fin 2007. L'ONF souhaite un document plurifonctionnel tenant compte des diagnostics et enjeux relatifs à la rédaction du document d'objectif Natura 2000 Capcir-Carlit-Campcardos (maîtrise d'ouvrage Parc) et orienté sur l'accueil du public et le pastoralisme, activités principales du secteur.

→ **Les coupes effectuées en forêts communales et domaniales doivent être prévues à l'aménagement**

□ Site classé

Depuis septembre 1984, le site des Camporells est classé sur 1572 ha pour le caractère remarquable de son paysage et son relativement bon état de conservation qu'il convenait de préserver en l'état.

→ **Toute modification de l'aspect du site est réglementée, le camping est interdit sur le site, seul le bivouac est autorisé.**

□ Natura 2000 et le Site d'importance communautaire Capcir-Carlit-Campcardos

Le massif des Camporells s'intègre dans le SIC Capcir-Carlit-Campcardos d'une superficie totale de 40 000 ha. L'inventaire cartographique des habitats se poursuit en 2007 en vue de l'élaboration du document d'objectif conduit par Charlotte Meunier (chargée de mission Natura 2000 au Parc).

→ **Toute opération nécessitant une autorisation administrative doit faire l'objet d'une étude d'impact ou d'incidences sur le milieu selon que le projet soit soumis à autorisation ou déclaration.**

□ La Charte du Parc

Le massif des Camporells est situé dans le périmètre du Parc.

→ **La gestion et les actions engagées doivent respecter son projet d'aménagement et de développement durable transcrit dans sa charte constitutive.**

□ Réserves domaniales de chasse et de faune sauvage

Les parties ouest et centrales de la forêt domaniale sont classées sur 2873 ha en réserve de chasse et de faune sauvage pour la période 2004-2010.

Ce statut confère une protection forte quant à d'éventuels excès de la fréquentation touristique.

→ **Le camping, bivouac et feux en dehors des emplacements autorisés sont interdits**

→ **Les chiens doivent être tenus en laisse (à l'exception des chiens de berger et chiens de sang)**

→ **L'introduction d'animaux domestiques sans autorisation est interdite, ainsi que leur présence hors des dates d'estives prévues pour l'exercice des droits d'usage ou stipulées dans les concessions de pâturage.**

□ Arrêté préfectoral permanent sur le Grand tétras

Depuis octobre 1983, cet arrêté s'applique à l'ensemble des forêts communales et domaniales du département

→ **La chasse photographique est interdite du 15 avril au 30 juin (dérogation si suivi scientifique)**

→ **La divagation des chiens est interdite du 15 avril au 31 juillet (exception faite des chiens de berger)**

□ Textes réglementaires sur les fouilles archéologiques

Les lois du 27 septembre 1941 et du 5 juillet 1980 et le décret du 5 juillet février 1986 relatifs à la protection des gravures rupestres contre les actes de malveillance protègent théoriquement les roches gravées du massif. Ces roches sont aujourd'hui vandalisées et une remise en état s'avère fortement difficile.

→ **Les fouilles archéologiques sont strictement réglementées**

Ces sept statuts et règlements de protection qui se superposent en totalité ou en partie sur le site sont difficiles à appliquer pour les locaux et visiteurs (manque de clarté et de cohérence).

II-2-2-2 Un site hautement touristique

La fréquentation estivale

Les éléments suivants sont extraits du diagnostic et propositions de gestion, rédigé par l'ONF (UT de la Cabanasse), dans le cadre du projet Interreg Sylvapyr 2006 'gestion intégrée et concertée des forêts pyrénéennes'.

Selon ce rapport, les gardiens du seul refuge gardé (à 1h de marche depuis le télésiège de la Calmazeille - station de Formiguères) estiment la **fréquentation estivale du site à 40 000 personnes** réparties sur les quatre mois d'été (ce chiffre ne prend pas en compte les visiteurs qui se dispersent par la vallée du Galbe, de la Lladure, etc. sans passer par le refuge)

A ce jour, la fréquentation hivernale est peu renseignée. Rappelons que le site est un itinéraire privilégié et fortement apprécié pour la randonnée à raquettes et à ski.

Equipements touristiques

Itinéraires de randonnées :

- Grande randonnée (GR) de Pays du Tour du Capcir
- GR 10 (traversée des Pyrénées) à proximité
- Au centre et en périphérie : sentiers de petites randonnées (PR)
- Sentiers balisés par des cairns, plus montagnards (dénivelé et chemins escarpés)

Hébergements d'altitude :

- Refuges non gardés, cabanes et orrys principalement (état délabré)
- Le refuge gardé des Camporells, véritable épice centre du massif, comprend 19 couchages et une zone proximale de bivouac. En gestion par la Communauté de communes Capcir Haut-Conflent (concession ONF-CCCHC), son extension ne fait pas l'unanimité. En 2002, l'ONF s'est dit favorable à l'amélioration des conditions d'exploitation mais défavorable à l'augmentation de capacité prévue (35-40 personnes pour atteindre le seuil de rentabilité). La DIREN souhaite une extension (commission de sites du 20/06/97) en vue d'éliminer les bâtiments satellites (saniverte, stockage, abri jardin). En 2006, la révision du PLU de Formiguères qui prévoyait une zone constructible autour du refuge n'a pas été validée. Seule une extension de 30% de la surface actuelle serait aujourd'hui légalement réalisable.

Equipements de sport d'hiver :

Deux stations de ski se situent en périphérie du site : les Angles et Formiguères

Le télésiège de la Calmazeille (commune de Formiguères) fonctionne l'été et permet aux visiteurs l'accès aux étangs (et au refuge) sans réels efforts. Le télécabine des Pèlerins (commune des Angles) permet d'accéder au Pla de Bigorre, écourtant l'itinéraire depuis les Roc d'Aude et le Mont Llalet.

Autres équipements à citer

- Places à feu, respectant ou non les conditions minimales de sécurité, fréquemment vandalisées
- Passerelles de franchissement de cours d'eau indispensables aux circuits de randonnées. Certaines sont régulièrement détruites à la sortie de l'hiver.
- Des panneaux d'information (2005)
- Des « parkings », correspondant généralement à la fin des pistes ouvertes

En conclusion...

→ **Un site à haute valeur patrimoniale, où se déroulent des activités traditionnelles de chasse, de pêche, d'élevage, d'activités forestières, fortement fréquenté l'été et dont les équipements actuels (notamment les refuges) ne permettent pas de répondre aux attentes des visiteurs et locaux.**

→ **Espace de travail pour certains, espace de loisirs uniquement pour d'autres, le massif des Camporells est multifonctionnel, et donc potentiellement source de conflits liée :**

- A l'ignorance ou le non-respect des réglementations**
- Au manque de respect du travail d'autrui (lié souvent au manque de connaissance)**
- A l'entente difficile entre les différents utilisateurs et gestionnaires**
- A une fréquentation très importante et les impacts sur le milieu à envisager.**

Le rôle du Parc est ainsi de clarifier la volonté de chacun quant à la gestion et l'aménagement du site, de provoquer des rencontres et des réunions entre chaque famille d'acteurs et d'arriver *in fine* à la validation d'un plan de gestion concerté et cohérent avec la réglementation en vigueur et qui se déclinera en actions concrètes.

II-2-2-3 Le label « Forêt Patrimoine » de l'ONF

En parallèle à cette réflexion, l'Agence départementale de l'ONF, représentée par son directeur Mr. Jean Luc Martin a sélectionné la forêt domaniale des Camporells (et le site dans sa globalité) pour l'inscrire dans la liste des sites candidats au label « Forêt Patrimoine » de la Direction Générale de l'ONF.

Le dossier de candidature du site a été présenté le 15 juillet à la Direction Générale.

Un argumentaire comprenant cinq critères doit démontrer la valeur patrimoniale du site :

- 1- Forêt présentant des peuplements emblématiques (notoriété des peuplements ou espèces phares)
→ **Peuplement monospécifique de Pin à crochets**
- 2- Forêt offrant des aspects paysagers attrayants ou pittoresques : panoramas, arbres remarquables, éléments géomorphologiques particulier, eau sous toutes ses formes
→ **Site classé pour sa qualité paysagère exceptionnelle depuis 1984**
- 3- Forêt d'une grande richesse floristique et faunistique, avec des associations végétales exceptionnelles ou des espèces emblématiques
→ **Le site est partie intégrante du SIC Carlit-Capcir-Campcardos (Natura 2000)**
- 4- Forêt témoignant d'un rapport marqué et continu de l'homme avec la forêt
→ **Pastoralisme ancré sur le site (orrys, traces de gemmage), roches gravées**
- 5- Forêt ayant une valeur sociale affirmée
→ **Proximité des stations des Angles et de Formiguères et sur fréquentation estivale.**

Pour chaque forêt pressentie, l'agence concernée, en relation avec sa Direction Territoriale, propose un indice d'opportunité qui s'appuiera sur les éléments suivants :

- L'appartenance à une démarche territoriale dans laquelle l'ONF souhaite intensifier son intervention compte tenu de la place prépondérante occupée par la forêt domaniale
→ **Le site se situe au cœur d'un projet de territoire conduit par le Parc**
- La présence déclarée ou potentielle d'un fort dynamisme local
→ **Travail entrepris depuis 4 ans pour rassembler un groupe d'acteurs du territoire autour du thème de la valorisation raisonnée du site et animé par l'ONF**
- L'occasion de valoriser un site par la mise en cohérence de différents projets ou produits innovants pour l'accueil du public
→ **Projet Retrouvance Ariège (circuits de randonnées et mise en réseau de refuges ONF)**

D'ici fin 2007, 16 projets « Forêt Patrimoine » seront sélectionnés par la Direction Générale de l'ONF, après validation par une Commission nationale. Chaque forêt bénéficiera d'une mise en réseau nationale des sites forestiers remarquables et l'ONF s'engage *via* le Fond Economique pour le Développement Durable à s'impliquer à hauteur de 40% dans toutes actions et projets de territoire s'inscrivant en forêt domaniale pour une période de 5 ans (estimation à 1 à 2 millions d'euros en fonctionnement et investissement).

En juin 2007, l'ONF a sollicité le Parc pour s'impliquer dans sa démarche de labellisation. Une sortie sur le terrain organisée avec les représentants de l'ONF (Jean Luc Martin, Stéphane Nouguier, responsable de l'US Aménagement et développement, Stéphanie Forestier, responsable de l'UT Cerdagne-Capcir, Marc Delabre, agent patrimonial à Formiguères, François Aureau, chef de projet national et Emmanuel Michau, chef de Département à Direction de l'environnement et du développement durable de l'ONF) et du Parc (Jérôme Bussière et moi-même) a permis de présenter la démarche nationale et de formaliser une prochaine réunion de cadrage pour le montage d'un projet Parc-ONF)

Une rencontre le 21 septembre prochain entre la direction départementale et les représentants du Parc permettra de définir plus précisément la rédaction du plan de gestion et la co-animation (comité technique et comité de pilotage) à mener. La note rédigée au cours de mon stage pour articuler le rôle et les missions respectives du Parc et de l'ONF se situe en annexe 6.

II-2-2-4 Contrat de projet Parc-ONF (action inscrite au contrat de Parc de 2008)

Descriptif précis de l'action :

Dans le cadre d'un partenariat Parc - ONF pour la rédaction du plan d'aménagement des Camporells (partenariat pour la co-animation des instances de travail si labellisation "Forêt Patrimoine" du site et/ou partenariat dans le cadre de la révision de l'aménagement de la Forêt domaniale), le Parc et l'ONF souhaitent rédiger un plan de gestion cohérent avec tous les statuts et réglementations en vigueur et se déclinant en un programme d'actions pluriannuelles. Ce plan de gestion se calera sur le diagnostic de 2006, quelques éléments supplémentaires seront apportés (pour exemple: compléments à la fréquentation touristique en hiver)

Est mis en avant la concertation entre les acteurs sur le site, la rencontre des professionnels de la montagne et le travail sur des thématiques précises identifiées en comité de pilotage.

Contenu précis de l'action

Etape 1 : Synthèse des connaissances sur le site (travail à réaliser sur les projets en cours et à venir)

Etape 2 : Diagnostic du site (à compléter)

Etape 3 : Organisation et animation des comités de pilotage et groupes de travail

Etape 4 : Elaboration du programme d'action 2009 et du plan de financement

Etape 5 : Lancement d'une action de préfiguration

| Calendrier de réalisation | | | | | | | | | | | | | Nb de jours prévus | |
|---------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--------------------|----|
| | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D | | |
| Etape 1 | ■ | ■ | | | | | | | | | | | | 5 |
| Etape 2 | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | 10 |
| Etape 3 | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | 10 |
| Etape 4 | | | | | | | ■ | ■ | ■ | | | | | 10 |
| Etape 5 | | | | | | | | | ■ | ■ | | | | 5 |
| Temps agent | | | | | | | | | | | | | | 40 |

Estimation financière : 7 500 € TTC pour l'action pilote

Outre le fait de monter un co-partenariat avec l'ONF pour un projet de territoire, en l'occurrence l'aménagement d'un site exceptionnel aux visiteurs, le Parc souhaite maîtriser la fréquentation touristique et orienter l'offre vers un tourisme de montagne valorisant les activités traditionnelles des locaux (montée en estives, randonnées encadrées, etc.) et les spécificités du massif (roches gravées, ardoisières, arbres remarquables).

II-3- S'impliquer dans la relance de la filière bois

Le manque de référentiel technique pour la conduite des peuplements, de référence sur les qualités mécaniques de l'essence, l'absence de données sur les volumes « bois d'œuvre » potentiellement exploitables freinent la relance d'une filière « bois de qualité ». Le dernier constat sera affiné par l'étude réalisée en 2007 à l'échelle régionale sur la disponibilité des ressources en bois énergie. Cette étude fournira également des données sur la ressource mobilisable en bois d'oeuvre à un niveau de détail local par région INF (Cerdagne, Capcir et Conflent).

II-3-1 Contexte économique (rappel) :

Le tissu d'entreprises de 1ère transformation est en déclin sur le territoire: 3 exploitants forestiers et une scierie. L'activité s'est tournée depuis quelques années vers la vente de bois de chauffage. Les acheteurs principaux se situent en Catalogne espagnole (scierie Serradora Boix, Cunill, Magret Maderas, Fustes Sebastià, etc...). Les entreprises de 2ème transformation (plus d'une cinquantaine sur le territoire) représentent cependant un potentiel intéressant et d'avenir pour le développement économique.

Les filières de production dans le Parc sont donc incomplètes. La ressource bois est importante (plus de 55% de la superficie) et les utilisateurs potentiellement nombreux (charpentiers, menuisiers, constructeurs bois, etc.). Actuellement, les bois issus de ces forêts sont exportés à plus de 80% vers des filières à très faible valeur ajoutée (emballage et palette). La transformation et la valorisation de ces bois *in situ* assureraient une plus value intéressante pour le territoire et relanceraient économiquement une filière potentiellement créatrice d'emplois.

Ce projet, le plus important en terme d'investissement humain et financier, se décline en 5 actions. Toutes ont été argumentées, débattues en commission Espaces naturels, avec les représentants des organismes forestiers et les partenaires techniques du Parc. La prochaine étape est la négociation avec les partenaires financiers (Région et Département) pour acter leur engagement à la démarche.

II-3-2 Rattachement du Pin à crochets à la Directive Produits de Construction

A ce jour, aucune référence nationale (normes AFNOR) ne caractérise l'essence d'un point de vue mécanique, limitant fortement son utilisation en bois de construction. Un rapport réalisé par le CTBA en 1987 sur 10 arbres en Cerdagne et Capcir relate d'une utilisation possible en charpente selon les critères du cahier CTBA 124 (anciennement norme NF B 52 001), malgré des caractéristiques mécaniques plus faibles.

que les autres pins, notamment en résistance à la flexion, et la variabilité de comportement selon la provenance.

II-3-2-1 Les caractéristiques mécaniques du Pin à crochets dans les Pyrénées Orientales : synthèse et perspective de l'étude technique « caractérisation mécanique du Pin à crochets des Pyrénées Orientales » du CTBA – décembre 1986

Le CTBA et la Chambre des métiers des Pyrénées Orientales ont entrepris de réaliser en 1986 des essais de qualification et en grandeur d'emploi du bois de Pin à crochets.

Plan d'échantillonnage :

Les essais ont été effectués sur 10 arbres en provenance de trois placettes différentes (Nahuja, Osséja et Capcir) [carte n° ci-contre].

3 arbres ont été prélevés sur les 2 placettes 'cerdanes', 4 arbres sur la dernière, les troncs débités en deux sciages de dimension 42 x 104 mm sur des billons de deux mètres (essais de bois en dimension d'emploi) et deux sciages de dimension 53 X 104 mm sur les billons de un mètre (essais de qualification)



Carte 5 : Localisation des placettes expérimentales – source : Bd-carto PNR PC, 2007

Méthodes d'essais

Les essais de qualification sont exécutés conformément aux spécifications des normes AFNOR NF B 51 003 à NF B 51 013 (humidité, masse volumique, retrait, compression axiale, flexion, fendage, cisaillement, etc.). Les essais sur pièces de dimension d'emploi comprennent le relevé des caractéristiques visuelles et physiques, des essais de flexion, la rupture à chant et le module d'élasticité à chant.

Analyse des résultats ESSAI DE QUALIFICATION et comparaison avec d'autres essences

| Performances | Sapin | Douglas | Pin sylvestre | Pin maritime | Pin à crochets |
|-----------------------------|-------|---------|---------------|--------------|----------------|
| Compression axiale (Mpa) | 39 | 53 | 50 | 50 | 44 |
| Contrainte de flexion (Mpa) | 105 | 92 | 120 | 123 | 84 |
| Module de flexion (Mpa) | 10500 | 12500 | 10600 | 10500 | 9500 |
| Masse volumique à 12% | 450 | 520 | 560 | 585 | 500 |
| Retrait volumique total | 12 | 11 | 13 | 12 | 10 |

Tableau 16 : Résultat des essais mécaniques et comparaison avec d'autres essences, L.Sivade

→ Le Pin à crochets est moins résistant en flexion que les autres pins (cette remarque est à pondérer : l'écart diminue si on considère le rapport résistance à la flexion/masse volumique. Par contre cet écart augmente avec le sapin).
 → Le Pin à crochets présente un coefficient de retrait volumique plus faible ; cette propriété est intéressante pour des utilisations en menuiserie et ébénisterie.

Analyse des résultats ESSAIS D'ELEMENTS DE DIMENSION COMMERCIALES

Suite aux résultats, le CTBA à simuler le classement relatif au cahier 124. Ce classement consiste à séparer le lot en une classe acceptée et une autre refusée.

| | ACCEPTÉES | | REFUSÉES | |
|------------------------------|------------|-------------|----------|--------|
| | Rupture | Module | Rupture | Module |
| Effectif | 28 | 28 | 14 | 14 |
| Moyenne (Mpa) | 37,8 | 9099 | 29,2 | 7134 |
| Ecart type (Mpa) | 10 | 1784 | 11,3 | 1462 |
| Valeur caractéristique (Mpa) | 22,3 | 8163 | - | - |
| Valeur admissible (Mpa) | 9,8 | 8100 | - | - |

Tableau 17 : Résultats des essais d'éléments de dimension commerciale – CTBA, 1987

Selon le CTBA, la valeur admissible pour le Pin à crochets est de 9,8 MPa pour la contrainte en flexion et de 8100 MPa en module d'élasticité.

En comparant avec les caractéristiques des autres essences selon les cahiers 124 et 128 :

| | Essences | Contraintes admissibles de flexion et de compression parallèle (Mpa) | | Module conventionnel de déformation longitudinal en flexion pure (Mpa) | |
|------------|-----------------|--|-------------|--|------------|
| Essais | Pin à crochets | 9,8 | - | 8200 | - |
| Cahier 124 | Sapin et Epicéa | 10,9 | 11% | 12640 | 54% |
| | Pin maritime | 7,6 | -22% | 13460 | 64% |
| | Pin sylvestre | 10,9 | 11% | 13220 | 61% |
| Cahier 128 | Douglas | 12 | 22% | 14500 | 77% |

Tableau 18 : Comparaison des tests avec les normes Cahiers 124 et 128 du CTBA, L. Sivade

Le module d'élasticité du Pin à crochets est inférieur de 50% en moyenne à celui des autres essences. Sa contrainte admissible en flexion est supérieure de 22% à celle du Pin maritime, mais inférieure de 10% en moyenne à celle des autres résineux.

Perspectives

Selon ces premiers résultats, il ressort :

→ Des caractéristiques mécaniques plus faibles (par rapport aux autres pins et sapins). Citons une perte de 10 % pour le module en flexion et de 30 % pour la contrainte en flexion.

→ Des différences marquées de comportement selon Cerdagne et Capcir. Citons une perte de 20 % pour la contrainte de flexion et de 26 % pour le module d'élasticité en flexion pour une perte de 17 % en masse volumique anhydre [extrait du rapport d'étude CTBA]

→ Un classement possible selon les critères établis par le cahier CTBA 124 pour les sapins et épicéas en charpente avec des références de **9,8 MPa pour la contrainte de flexion** et de **8100 MPa en module d'élasticité** [extrait du rapport d'étude CTBA]. Les valeurs admissibles inférieures à celles des autres résineux conduiront à surdimensionner les pièces travaillant en flexion. En première approche, ce surdimensionnement peut être estimé à 15% en volume (extrait de la conférence artisanat pyrénéen, 1987).

→ Qu'en est-il de la durabilité naturelle ou artificielle (imprégnabilité) du Pin à crochets ? La norme EN 350-2 relative à la préservation du bois dans la construction ne classe pas l'essence. L'étude du CTBA a montré un coefficient faible de retrait conférant au Pin à crochets une bonne stabilité dimensionnelle et palliant ainsi des propriétés mécaniques faibles, pour une utilisation en extérieur.

II-3-2-2 Le marquage CE des produits bois destinés à la construction.

Une démarche obligatoire et un engagement des professionnels

Depuis le 1^{er} janvier 1993, la libre circulation des produits est une réalité entre chaque état membre de l'Union européenne. La Communauté européenne a encadré cette liberté d'échange par l'obligation générale de sécurité pour tous les produits mis sur le marché. Le marquage CE est la manifestation de cette exigence dans l'intérêt des utilisateurs (consommateurs, usagers, ou personnes au travail). Les professionnels qui participent à la mise sur le marché d'un produit, sont responsables de cette obligation et de cet engagement.

Pour chaque catégorie de produits, les conditions spécifiques garantant de la sécurité du consommateur sont définies par les Directives Européennes, *Directives qui s'imposent dans tout Etat membre dès lors qu'elles sont transposées dans sa législation nationale*

La Directive Produits de Construction (DPC)

La Directive Produits de Construction (DPC) n°89/106/CEE approuvée le 21-12-88 en France par le décret n°92-647 du 8-07-92, définit six exigences auxquelles doivent répondre les ouvrages de construction, bâtiments et génie civil.

- Résistance mécanique et stabilité
- Sécurité en cas d'incendie
- Hygiène, santé et environnement
- Sécurité d'utilisation
- Protection contre le bruit
- Économie d'énergie et isolation thermique

Cette directive s'applique à tous les produits incorporés durablement dans les ouvrages de construction, qui ont une incidence sur ces exigences.

- **La DPC concerne donc tous les produits issus de la transformation du bois et destinés à la construction**

Les exigences essentielles sont traduites en termes de performance ou spécifications techniques que doivent atteindre les produits entrant dans la construction à travers des normes « produits » dites « normes harmonisées » pour les produits dits traditionnels ou à travers des « agréments techniques » ATE pour les produits innovants.

- **La DPC rend obligatoire le marquage CE de tous les produits de construction pour leur mise en marché en France et dans tous les Etats membres de l'UE**

| Produits | Spécifications techniques | Niveau d'attestation de conformité | Date marquage CE possible | Date marquage CE obligatoire |
|---|---------------------------|------------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| Bois massif de section rectangulaire - avec traitement ignifuge | EN 14 081 partie 1 à 5 | 2+ 1 | 03/07/2006 | 01/08/2007 |
| Bois massif de section ronde | Pr ¹ EN 14 544 | 2+ | 2009 | 2009 |
| Lambris et bardage en bois | EN 14 915 | 3 et 4 | 01/06/2007 | 01/06/2008 |
| Planchers et parquets en bois | EN 14 342 | 3 et 4 | 03/07/2006 | 01/03/2007 |

1 Pr... : normes encore en projet. Dans ce cas, les dates sont indicatives

Tableau 19 : Produits bois et spécifications techniques, marquage CE DPC - CIRAD, juin 2007

Les niveaux d'attestation de conformité sont précisés ci-dessous :

| | | Déclaration de conformité par le fabricant | | | | Certification par organisme notifié | |
|---------------------------------|--|--|---|---|----|-------------------------------------|----|
| | | 4 | 3 | 2 | 2+ | 1 | 1+ |
| | Marquage CE | | | | | | |
| Réalisé par le fabricant | Contrôle de production en usine | | | | | | |
| | Essais de type initial | | | | | | |
| | Essais d'échantillons selon un plan | | | | | | |
| Réalisé par l'organisme notifié | Essais de produits par échantillonnage | | | | | | |
| | Essais de type initial | | | | | | |
| | Inspection initiale | | | | | | |
| | Inspection périodique | | | | | | |

Tableau 20 : Niveaux d'attestation de conformité CE – CIRAD, 2007

Les sciages de structure

Au 1er août 2008 (en comptant le délai d'un an accordé par la Commission Européenne), le marquage sera obligatoire sur tous les sciages à usage structurel destinés au marché européen. Pour les bois massifs de section rectangulaire, la norme de référence est la norme EN 14081, qui comprend cinq parties. La partie 1 (EN 14 081-1) concerne les exigences générales et les exigences avec un classement visuel de structure. Les autres parties concernent les exigences sur un classement des bois par machine.

Chaque pays européen ayant qualifié mécaniquement sa ressource forestière appliquera sa propre norme de classement visuel. La correspondance entre ces différents classements nationaux est assurée par la norme NF EN 1912 qui précise pour chaque classe nationale la résistance mécanique associée (C18-C24-C30). En France, le classement s'effectue conformément à la norme nationale NF B 52-001 qui définit trois classes visuelles de bois de structure pour les sciages résineux (STI-STII-STIII). De ce fait, les scieries de résineux qui continueront à classer leurs sciages selon la norme NF EN 1611 'classement d'aspect à vocation non structurelle' (par exemple choix 2) ne pourront apposer le marquage CE. Seule la norme NF B 52-001 est référente pour le classement structurel du bois en vue d'un marquage CE.

La démarche Parc

L'action de rattachement aux normes permettra de connaître les caractéristiques technologiques du Pin à crochet régional, de positionner l'essence par rapport à la normalisation française et européenne et de définir des classes de résistance mécanique du Pin à crochets. Cette action, échelonnée sur deux ans, comprendra principalement :

- 1- la définition de l'échantillonnage et la sélection des bois à étudier selon la ressource disponible / exploitable / sciable (nombre de placettes à définir – 8 à 10 arbres par placette)
- 2- la transformation des arbres en avivés de dimension commerciale destinés aux essais
- 3- les essais des pièces en dimensions commerciales (module d'élasticité, masse volumique, largeur de cernes, nodosité, tests en flexion, module d'élasticité longitudinal et contrainte de rupture).
- 4- Le classement des avivés selon la norme NF B 52 001
- 5- une caractérisation complémentaire de 1^{ère} et 2^{ème} transformation : à définir plus précisément [comportement du bois lors de sciage, étude du séchage, usinage, finition, collage, durabilité]
- 6- des caractérisations physiques et mécaniques sur éprouvette et des essais de mise en oeuvre

Le Cirad, contacté pour ce projet, estime la durée de 24 à 36 mois.

En 2008, l'action s'orientera au choix des placettes, au bûcheronnage, débardage, sciage aux dimensions exigées et transport des bois vers les centres de tests (Montpellier pour le Cirad et/ou Bordeaux pour le CTBA).

Selon la rapidité de la préparation « amont », les tests pourront débuter fin 2008. A ce jour, l'estimation financière fait état :

| | | |
|--|-------------------|------------------------------|
| Première estimation du budget prévisionnel | | |
| Devis CIRAD | Montant HT | |
| Ingénieur | 35 000 € | 70 jours à (2/3 x 750€/jour) |
| Techniciens | 36 100 € | 95 jours à (2/3 x 570€/jour) |
| Fonctionnement | 18 000 € | |
| Déplacements | 8 000 € | |
| Certification CTBA | | |
| Ingénieur | | xx jours à 942€/jour |
| Total | 97 100 € | <i>minimum</i> |

Suite aux différents tests et résultats obtenus, l'action se poursuivra par l'édition et la diffusion de documents techniques de vulgarisation et par l'élaboration de produits de démonstration en partenariat avec des transformateurs locaux. Des tests similaires ont été menés sur le Chêne vert et le Pin sylvestre de Lozère. Le succès de telles opérations est dépendant de l'implication des professionnels. C'est pour ces raisons que le Parc mène en parallèle des actions de sensibilisation et de communication sur l'utilisation des essences locales dans les projets de construction.

II-3-2 Des actions de sensibilisation à l'utilisation du matériau bois

II-3-3-1 Promotion du bois local en construction - utilisation des essences locales pour la réalisation d'Habitations Légères de Loisirs (HLL)

Description de l'action

En parallèle à la démarche de normalisation du Pin à crochets et suite aux rencontres des professionnels quant à l'utilisation possible de l'essence en bois de structure, l'objectif est d'impliquer les constructeurs locaux et les donneurs d'ordre public à l'utilisation des essences locales dans les projets de construction. Le volet "matériau" du cahier des charges des HLL préconisera l'utilisation du bois local (bardage extérieur et pièces de structures). Cette action démonstrative permettra de diffuser un premier argumentaire solide sur l'utilisation d'un matériau local sur le territoire. Le rôle principal du chargé(e) de mission Forêt sera d'impliquer une entreprise de construction bois dans la réalisation de ce projet et de tester en parallèle le degré d'intérêt des constructeurs bois à la démarche.

Contenu précis de l'action :

Etape 1 : Rencontre et prises de contact avec les constructeurs bois du territoire

Etape 2 : Rédaction du volet "matériau bois" du cahier des charges HLL

Etape 3 : Diffusion de l'information aux communes et constructeurs - supports de communication

Ce travail sera mené en collaboration avec N. Antoine, chargé de mission Urbanisme du Parc.

II-3-3-2 Collecte des savoir-faire locaux - utilisation du bois dans l'architecture traditionnelle

Description de l'action :

Dans l'objectif de conserver les traditions et savoir-faire locaux (menuiseries, ébénisteries), et de parfaire la connaissance sur l'utilisation des matériaux locaux et leur résistance dans le bâti traditionnel, cette action vise à compléter l'étude lancée par la chargée de mission culture et patrimoine sur l'inventaire du patrimoine vernaculaire par un volet "utilisation traditionnelle du bois". L'accent sera porté principalement sur les toitures traditionnelles (bois et lloses).

Contenu précis de l'action :

Etape 1 : Rédaction du volet "matériau bois" du cahier des charges sur l'inventaire du patrimoine vernaculaire

Etape 2 : Support de communication et diffusion de l'information aux communes et artisans du bois (2009).

Ce travail sera mené en collaboration avec M. Capdeville, chargée de mission Culture et patrimoine.

II-3-3-3 Mission photographique « le travail du bois »

Description de l'action

Le territoire du Parc comprend une trentaine d'entreprises travaillant et utilisant le bois (exploitants forestiers, bûcherons, scieurs, charpentiers, menuisiers, ébénistes, constructeurs, tourneurs sur bois, fabricants d'objet bois).

En parallèle à la collecte des savoir-faire locaux sur l'utilisation du bois dans l'architecture traditionnelle et au travail d'animation et de rencontres des professionnels du bois pour l'utilisation des essences locales, l'action envisagée permettra de valoriser par la photographie le travail des artisans locaux. L'objectif est de rencontrer *via* cette mission un grand nombre de professionnels et de les impliquer dans la démarche de promotion et de valorisation du bois. Elle permettra aussi de communiquer et d'informer les habitants et visiteurs du travail des artisans locaux. L'intérêt et la motivation des artisans conditionneront le nombre de participants, une sélection pourra se faire sur des critères qu'il conviendra de définir en groupe de travail mais également avec le photographe missionné. Des thématiques seront alors suggérer, allant de l'abattage, écorçage manuel à la fabrication d'un produit.

Dans le cadre d'une valorisation de la mission en exposition photographique, il serait intéressant de proposer aux entreprises de 2ème transformation (menuisiers, ébénistes et fabricants d'objets bois) la conception de cadres en essences locales.

Le résultat de ce travail pourra être exposé lors de différentes manifestations liées à la forêt (Arbofolies à Vernet les Bains, fête de l'arbre à Py), l'artisanat, etc. sur le territoire.

Contenu précis de l'action

Etape 1 : Rédaction du cahier des charges, lancement des consultations, sélection du prestataire

Etape 2 : Contacter et informer les professionnels, rencontres aux ateliers envisageables, sélection des entreprises et des thèmes abordés

Etape 3 : Suivi de la mission photographique (prévoir 1 à 3 journées de participation)

Etape 4 : Animation du groupe de travail (sélection des thématiques et des photos)

Etape 5 : Conception de cadres en bois

Etape 6 : Exposition photographique

| Calendrier de réalisation | | | | | | | | | | | | | |
|---------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--------------------|
| | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D | Nb de jours prévus |
| Etape 1 | | | | | | | | | | | | | 5 |
| Etape 2 | | | | | | | | | | | | | 3 |
| Etape 3 | | | | | | | | | | | | | 3 |
| Etape 4 | | | | | | | | | | | | | 2 |
| Etape 5 | | | | | | | | | | | | | 2 |
| Etape 6 - 2009 | | | | | | | | | | | | | |
| Temps agent estimé | | | | | | | | | | | | | 15 |
| Année 2008 | | | | | | | | | | | | | |
| Année 2009 | | | | | | | | | | | | | |

Estimation financière

Eléments financiers

| Dépenses | Montant HT | Montant TTC | |
|---|----------------|----------------|--|
| Mission exposition et cession des droits patrimoniaux | 5 000 € | 5 980 € | Devis exposition Vauban - Paul Delgado |
| Impression format 50 x 70 | 1 038 € | 1 241 € | Devis Créapolis |
| Encadrement | 2 000 € | 2 392 € | Devis "atelier créatif" |
| Coût total de l'action | 8 038 € | 9 613 € | |

| Plan de financement | Montant TTC | | |
|-------------------------------|----------------|------|--|
| autofinancement | 1 923 € | 20% | |
| Conseil Général | 3 845 € | 40% | |
| Conseil régional | 3 845 € | 40% | |
| Etat | | | |
| Europe | | | |
| Autre | | | |
| Coût total de l'action | 9 613 € | 100% | |

II-4 S'impliquer dans une démarche de coopération transfrontalière Catalogne sud - Catalogne Nord

II-4-1 Un constat forestier identique

La Catalogne espagnole regroupe les provinces de Girona, Lleida, Barcelona et Tarragona. Ces quatre entités sont régies par la Généralitat de Catalunya qui comprend plusieurs départements. L'antenne locale du *departament de medi ambiente* se situe à Puigcerda, village catalan frontalier avec la Cerdagne française.

Les régions montagneuses concernées par l'étage subalpin se situent à l'Est de la province de Girona, au Nord de celle de Barcelona et de Lleida.

En complément aux chiffres affichés côté français, la Cerdagne espagnole (superficie totale) est concernée par 46703 ha de Pin à crochets dont 7 000 m³ par an sont exploités. 3 à 4 000 m³ sur le reste du territoire catalan avec un prélèvement d'environ 40% de l'accroissement en forêt publique et 20-30% en forêt privée. L'Aragon totalise 17908 ha et la Navarre 47 820 ha de peuplements de Pins indifférenciés. Ces chiffres attestent d'une ressource largement sous-exploitée en Catalogne espagnole, principalement liée aux contraintes d'exploitabilité et à l'absence de débouchés à haute valeur ajoutée.

II-4-2 Des débouchés à faible valeur ajoutée

Les débouchés en Espagne restent marginaux quant à la valorisation de l'essence en bois de construction.

Les entreprises espagnoles se sont orientées vers la fabrication de produits à faible valeur ajoutée (palette, emballage, panneaux de bois) et ont donc augmenté leur capacité de sciages (moyenne de sciage) et sont à ce titre demandeuses de petits bois et bois moyens (approvisionnement en Cerdagne et Capcir principalement). Certaines se sont regroupées pour former d'importantes unités de transformation spécialisées dans la fabrication de panneaux de particules (Serradora Boix et Ramafosa). A noter l'orientation de l'entreprise Tradema, spécialisée dans la fabrication de panneaux de bois reconstitués vers l'utilisation de bois recyclés à plus de 90% (diminution du marché à prévoir).

Seules deux entreprises scient du bois d'œuvre de Pin à crochets, selon la demande et l'approvisionnement et s'orientent vers des produits plus standardisés.

La concurrence directe des bois nordiques (utilisation dans la construction) frappe les deux régions.

Suite à ce constat, plusieurs réunions se sont déroulées dans les locaux du Parc à Mont Louis et dans ceux de la Généralitat de Catalunya à Puigcerdà depuis Mars 2007. L'objectif était d'échanger les expériences de chaque gestionnaire sur les modes de gestion des pinèdes à crochets, et de discuter sur la valorisation des bois.

Le manque de références techniques, de typologie de peuplement, de tables de production pour la conduite des peuplements et l'absence d'indications sur les caractéristiques mécaniques du bois rendent difficile la commercialisation de l'essence en bois d'œuvre. Ces deux constats sont identiques des deux cotés de la Catalogne, rappelons que le Pin à crochets n'est également pas normé et que le marquage CE du bois à usage structurel faciliterait les échanges transfrontaliers et la commercialisation. Une filière ne peut se relancer que sur le territoire du Parc, la collaboration avec la Catalogne et les territoires limitrophes, notamment l'Ariège (région IFN de Quérigut) et l'Aude (région IFN du Pays de Sault) conditionneront la réussite du projet et le développement de filière courte pérenne.

Le compte rendu rédigé à l'issue de la première réunion et la liste des personnes et organismes présents se situe en annexe 7. L'*Institut català de la fusta* (Institut catalan du bois) et le CIRAD ont depuis intégré la réflexion.

Le Parc et les organismes partenaires ont convenus de travailler sur un premier document de répartition des missions de chacun en construisant collectivement un premier programme prévisionnel. Un échéancier similaire concernant le volet « relance de la filière bois » sera finalisé d'ici mi-septembre.

Le dernier comité technique du 2 octobre fixera l'engagement de chaque partenaire au projet de filière avale. Suite à cette réunion, le Parc se portera ou non candidat pour porter administrativement et techniquement le projet Interreg.

CONCLUSION GENERALE

Ce travail, axé les premières semaines sur les débouchés bois de chauffage des essences résineuses du territoire s'est rapidement orienté vers la construction d'une stratégie globale sur la gestion et la protection des forêts de montagne. Mes différentes rencontres, analyses de données et recherches bibliographiques ont conduit mon travail à amorcer un projet de développement économique sur la valorisation du matériau bois.

Le Parc doit ainsi appuyer le tissu d'entreprises du territoire et la relance de la filière bois locale. Le pari est engagé avec le rattachement aux normes du Pin à crochets, essence reine des montagnes catalanes. A ce jour, les débouchés potentiellement intéressants seraient de :

- Développer une filière courte qui viserait la filière de transformation artisanale et locale avec une véritable valeur ajoutée sur le territoire.
- Développer la filière « énergie » pour les bois de faible diamètre et faible qualité, sous forme de plaquettes pour les chaufferies collectives ou sous forme de bûches pour les particuliers. Parallèlement, l'ouverture à de tels débouchés permettrait une meilleure conduite des peuplements en bois de qualité.

Ces projets et actions ont été débattus et fortement discutés. Les conflits d'intérêts entre les organismes et/ou les fortes personnalités ont freiné l'avancée de certaines actions. Citons comme exemple, le plan d'actions 2008 de la Charte Forestière des Garrotxes retravaillé quatre fois avant la validation finale par les élus. Les études « trop théoriques » de cartographie de la ressource bois exploitable et d'élaboration d'un schéma de dessertes bloquaient les décideurs locaux. En contrepartie, les partenaires techniques et financiers ont eu des difficultés à modifier certaines actions, considérées comme incohérentes, suite aux remarques des élus.

Le rôle du Parc est ainsi essentiel : articuler le travail entre techniciens et partenaires locaux et établir un dialogue pour construire des actions répondant aux attentes de chacun.

Le guide de gestion ONF des pinèdes à crochets pose également quelques problèmes. Les élus ont bloqué la participation technique et financière du Parc pour un projet relevant des compétences de l'Office. Concernant le volet « gestion des forêts », mon travail s'est ainsi orienté sur l'évaluation de la valeur patrimoniale des forêts et des relations « oiseaux – structure de peuplement ». L'objectif de cette action est de connaître plus précisément les préconisations de gestion pour les peuplements à haute valeur patrimoniale et d'apporter ainsi au guide ONF des recommandations techniques pour la conduite des peuplements à enjeux de biodiversité.

Apporter de la cohérence entre les projets, amener un dialogue entre les acteurs, identifier les blocages et soutenir techniquement et financièrement les initiatives locales, sont, à mon sens, les rôles essentiels que le Parc se doit d'apporter sur son territoire. Par son implication quotidienne et son rôle de médiation, le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, trop souvent décrié, affirmera ainsi sa légitimité en tant que partenaire principal aux côtés des décideurs locaux, techniciens et gestionnaires des espaces naturels, professionnels et habitants locaux.

Cette stratégie développée par la concertation et la réflexion sur les outils de gestion, de protection, d'aménagement des espaces forestiers et de valorisation du matériau bois local dépendra du suivi forestier en terme de moyens humains et de méthodes de travail.

Suite à mon stage, les instances du Parc ont voté à l'unanimité l'ouverture du poste « forêt et filière bois » pour poursuivre le travail amorcé ces six derniers mois.

La forêt des Pyrénées catalanes est ainsi reconnue par tous les décideurs locaux comme un élément majeur du territoire et motrice d'un développement économique pérenne.

Un grand merci à l'équipe du Parc.

Merci à Paul Mignon de m'avoir accueillie et d'avoir soutenu mon projet.

Merci à Jérôme, mon maître de stage, merci de m'avoir laissé affirmer mes idées et mes projets.

Merci à Charlotte et Nicolas, mes collègues « du bas », votre soutien, vos remarques, votre bonne humeur quotidienne, que d'exemples à suivre pour ma future vie professionnelle.

Merci à toute l'équipe administrative, Emmanuelle, Régine (J-20), Séverine et Stéphanie.

Merci à l'équipe « du haut », Laure Hélène, Elisabeth, Marjorie, Yann, Isa, i Mateu.

Un merci tout particulier à Stéphanie Forestier de l'ONF, Philippe Neuveu de la DDAF, Hélène Chevallier et Pierre Jean Moundy, vos conseils techniques ont largement contribué à ma mission.

Un clin d'œil particulier à la fine fleur des stagiaires, Nico P., Maryline, Elyse, Emilie, Greg !

Merci enfin à Jérôme C. et Pierrot, mes deux collègues, pour leur soutien, leurs excellents conseils techniques, et leur incroyable aptitude à toujours me remonter ce soi-disant moral.

Merci à tous.

BIBLIOGRAPHIE

ARFOBOIS – *Répertoire de la filière bois en Languedoc Roussillon*. – Montpellier : rapport d'étude, 2002. – 145 p.

ASSOCIATION GARROTXES-CONFLENT – *Projet de reconstitution du moulin à foulon d'Ayguatébia* – Mont Louis : dossier complémentaire, 2006. – 17 p.

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT – *Diagnostic de qualité du Pin sylvestre de Lozère*. – Montpellier : rapport d'étude final, 1998. – 34 p.

CHEVALLIER (H.). – *Forêt et milieux remarquables associés en Pyrénées catalanes*. – Mont Louis : 2003, 356 p.

COCQUILLAS (V.). – *Rapport de stage 3^e cycle*. – Bordeaux : master professionnel 2^e année Gestion de la forêt cultivée, Université de Bordeaux, 2004.

CONFERENCE ARTISANAT PYRENEEN – *Commentaires de l'étude « caractéristiques mécaniques du Pin à crochets des Pyrénées Orientales*. – Foix : rapport d'étude, 1988. – 14 p.

CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE – *Forêts privées de Cerdagne, orientations de gestion*. – Montpellier : SRGS, 2001. – 20 p.

CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE – *Forêts privées du Capcir, orientations de gestion*. – Montpellier : SRGS, 2001. – 20 p.

CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE – *Forêts privées du Conflent, orientations de gestion*. – Montpellier : SRGS, 2001. – 24 p.

CENTRE TECHNIQUE DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT – *Caractéristiques mécaniques du Pin à crochets des Pyrénées-Orientales*. – Bordeaux : rapport d'étude, 1986. – 24 p.

CENTRE TECHNIQUE DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT – *Choisir les sciages résineux, c'est simple, c'est facile : suivez la norme européenne*. – plaquette d'information, 1999 – 6 p.

CENTRE TECNIC FORESTAL DE CATALUNYA – *Efecto de la gestión forestal sobre las aves en pinares subalpinos de pino negro (Pinus uncinata) en los Pirineos Centrales y Occidentales*. – rapport final d'étude, 2007. – 46 p.

DEMANGEAT (P.). – *Le Pin à crochets dans les Pyrénées Orientales, note de synthèse*. – Perpignan : rapport de stage FIF, 2007. – 54 p.

DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET – *Catalogue des scieries, des entreprises de travaux d'exploitation forestière et de vente de bois de chauffage en Languedoc Roussillon*. – Montpellier, 1997. – 32 p.

DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET – *Forêt et filière bois en Languedoc – Roussillon*. – Montpellier : tableau de bord pour l'année 1995. – 49 p.

JUNOD (G.). – *Comment les Parcs naturels régionaux peuvent-ils s'investir dans la politique forestière sur leur territoire ?* – Paris : mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du Mastère spécialisé « Forêt, Nature et Société », ENGREF, Nancy, 52 p.

INSTITUT FORESTIER NATIONAL – *Résultat du troisième inventaire forestier national (1989 – 1990)*. – Paris : rapport final, 1991. – 176 p.

INSTITUT DE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES RENOUVELABLES – *Flux physiques dans la filière bois des Pyrénées-Orientales*. – Perpignan : rapport d'étude, 1981. – 51 p.

OFFICE NATIONAL DES FORETS – *Cahiers des ventes de bois*. – Perpignan : 1997 à 2007

- OFFICE NATIONAL DES FORETS – *Le potentiel Bois Energie du Capcir*. – Perpignan : rapport final projet Sylvapyr, 2006. – 28 p.
- OFFICE NATIONAL DES FORETS – *Rapport de développement durable*. – Paris : 2006. – 114 p.
- OFFICE NATIONAL DES FORETS - *Diagnostic et proposition d'un mode de gestion pour le massif des Camporells dans les Pyrénées-Orientales*. – Perpignan : rapport final d'étude, 2006. – 52 p.
- OFFICE NATIONAL DES FORETS – *Cahier des charges « Forêt Patrimoine »*. – Paris : 2007, 5 p.
- PARC NATUREL REGIONAL DE LA CHARTREUSE – *Forêt et bois dans le Parc naturel régional de la Chartreuse*. – 2006. – 121 p.
- PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES CATALANES – *Charte constitutive, rapport*. – Mont Louis : 2004. – 170 p.
- PETTINI (N.). – *La Charte de paysage et d'urbanisme : vers une gestion concertée des paysages*. – Mont Louis : rapport de stage INH, 2007. – 40 p.
- RAMEAU (J.C). – *Flore forestière françaises de montagne* – 1993
- REVUE FORESTIERE FRANCAISE – *Approche dynamique et intégrée d'un terroire forestiers dans les Pyrénées catalanes* par H. Chevallier, C. Bassignot, J.Bussièrre, B. mariton. – Nancy : numéro spécial, 2001. – 9 p.
- SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS PRIVES – *Eléments d'économie forestière du département des Pyrénées Orientales*. – Perpignan : 2006. – 8 p.

LISTE DES ILLUSTRATIONS – *cartes, photographies* et schémas

Carte 1 : Le Parc naturel régional et ses trois entités territoriales
Carte 2 : Le territoire du Parc et ses trois Sites d'intérêt communautaire
Carte 3 : Répartition de la forêt sur le Parc
Carte 4 : Type de propriété forestière sur le territoire du Parc
Carte 5 : Localisation des placettes expérimentales

Schéma 1 : Processus de validation et de concertation d'un projet
Schéma 2 : Relation « Hauteur dominante et âge » d'après les tables de production de V. Cocquillas
Schéma 3 : Evolution des volumes commercialisés en forêts publiques de 1997 à 2006
Schéma 4 : Evolution des prix de vente en forêts publiques de 1997 à 2006

Photo 1 : le massif du Cambre d'Aze en Cerdagne depuis Mont Louis, citadelle fortifié, siège administratif du Parc naturel régional
Photo 2 – Pinèdes à crochets, Capcir – 2007
Photo 3 – Billons de Pin à crochets, scierie Fustes Sebastià - 2007

LISTE DES TABLEAUX :

Tableau 1 : Orientations stratégique de la Charte
Tableau 2 : Budget statutaire et budget global
Tableau 3 : Répartition prévisionnelle des dépenses et évolution
Tableau 4 : Répartition des surfaces départementales boisées par essences
Tableau 5 : Répartition des différents peuplements de Pin à crochets
Tableau 6 : Répartition des peuplements de Pin à crochets par type de propriété
Tableau 7 : Futaie de Pin à crochets (surface de production, volume et production) par type de propriété dans les Pyrénées catalanes
Tableau 8 : Répartition en hectares des peuplements de Pin à crochets par département français
Tableau 9 : Répartition du volume sur pied et de l'accroissement par type de propriété
Tableau 10 : Préférences climatiques, topographiques et pédologiques du Pin à crochets
Tableau 11 : Relation « diamètre et âge d'exploitabilité » selon les stations
Tableau 12 : Volume de bois ronds commercialisés dans le Département
Tableau 13 : Répartition des formations forestières par type de propriétés
Tableau 14 : Répartition des volumes commercialisés par acheteurs
Tableau 15 : Répartition des entreprises forêt et bois en Cerdagne, Capcir, et Conflent
Tableau 16 : Résultat des essais mécaniques et comparaison avec d'autres essences
Tableau 17 : Résultats des essais d'éléments de dimension commerciale
Tableau 18 : Comparaison des tests avec les normes Cahiers 124 et 128 du CTBA
Tableau 19 : Produits bois et spécifications techniques – marquage CE DPC
Tableau 20 : Niveaux d'attestation de conformité CE

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 – Liste des communes adhérentes à la Charte

ANNEXE 2 – Carte de l'occupation du sol sur le territoire

ANNEXE 3 - Descriptif de la station SUB 2b

ANNEXE 4 : Tables de production – Catalogne espagnole

ANNEXE 5 : Liste des contacts et rendez-vous

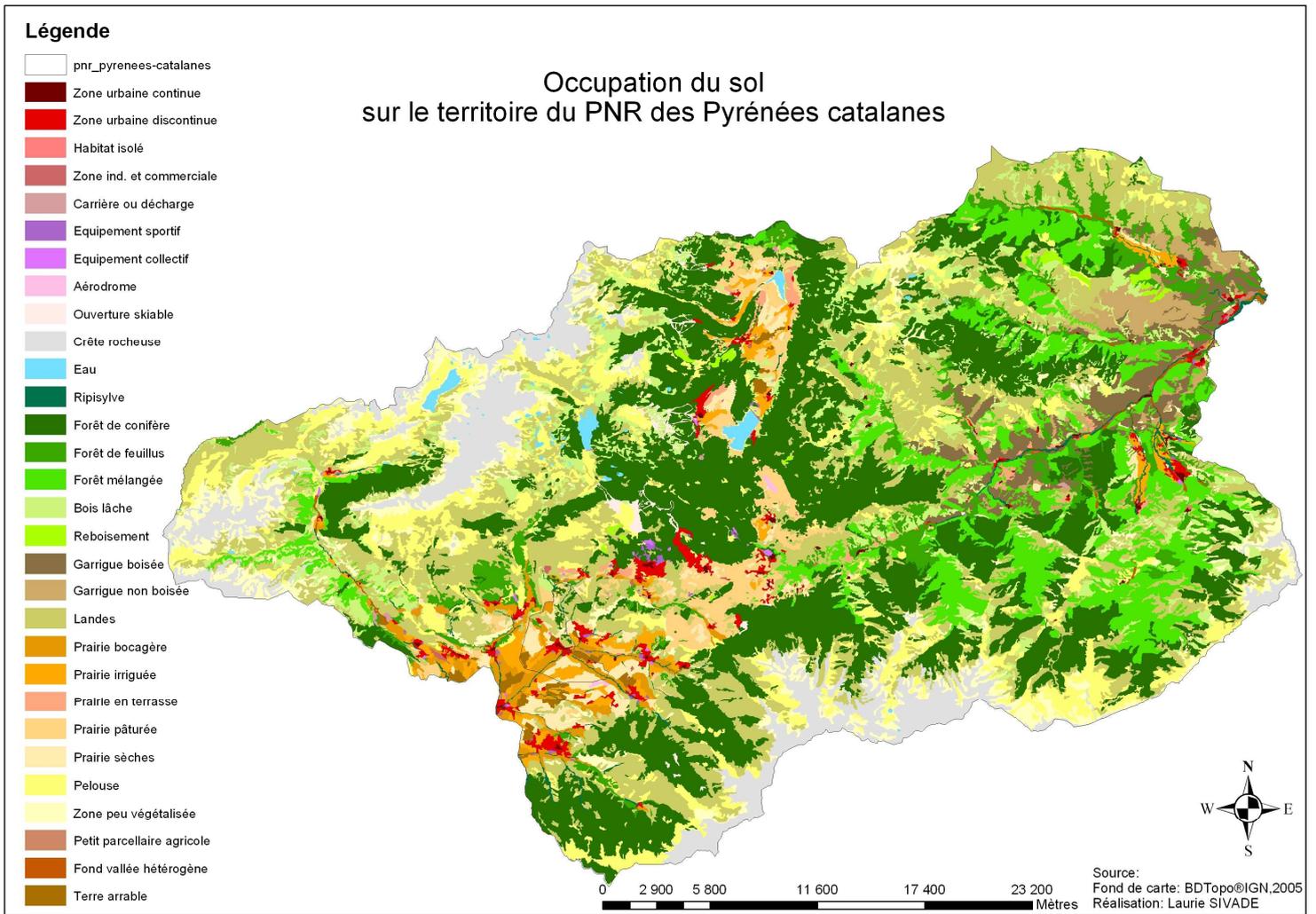
ANNEXE 6 : Note de synthèse pour l'animation Parc-ONF du site des Camporells

ANNEXE 7 : Compte rendu de la réunion technique pour la coopération transfrontalière

ANNEXE 1 – Liste des communes adhérentes à la Charte

| | |
|--|---------------------------|
| Canton de Saillagouse (totalité du canton) - Cerdagne | LLo |
| Angoustrine – Villeneuve-les-Escales | Nahuja |
| Bourg-Madame | Osséja |
| Dorres | Palau-de-Cerdagne |
| Egat | Porta |
| Enveitg | Porté-Puymorens |
| Err | Saillagouse |
| Estavar | Sainte Léocadie |
| Eyne | Targasonne |
| Font Romeu – Odeillo – Via | Ur |
| Latour de Caroll | Valcebollère |
| | |
| Canton de Mont Louis (totalité du canton) – Capcir/Cerdagne | Les Angles |
| Bolquère | Matemale |
| Caudiès-de-Conflent | Mont Louis |
| Fontpédrouse | Planès |
| Fontrabiouse | Puyvalador |
| Formiguères | Réal |
| La Cabanasse | Saint Pierre-dels-Forcats |
| La Llagonne | Sauto |
| | |
| Canton d'Olette (totalité du canton) – Capcir/Haut-Conflent | Oreilla |
| Ayguatébia-Talau | Py |
| Canaveilles-Llar | Railleu |
| Escaro | Sahorre |
| Jujols | Sabsa |
| Mantet | Serdinya |
| Nyer | Souanyas |
| Olette | Thuès-entre-Valls |
| | |
| Canton de Prades (partie du canton) – Haut-Conflent | Mosset |
| Campôme | Nohèdes |
| Catllar | Ria-Sirach |
| Casteil | Urbanya |
| Conat | Vernet-les-Bains |
| Corneilla-de-Conflent | Villefranche de Conflent |
| Fuilla | |
| Molitg-les-Bains | |
| | |

ANNEXE 2 – Carte de l'occupation du sol sur le territoire



ANNEXE 3 : Descriptif de la station SUB 2b

STATION MESOPHILE A TENDACE FROIDE DU SUBALPIN

Altitude : 1700 à 1900m **Exposition** : Nord-Ouest, Nord-Est **pen**te : 40%

Pédologie :

Substrat siliceux (schistes et moraines schisteuses, gneiss)
Sols profondement moyens, dominante S, SL
Humus de type eumoder, dysmoder
Ph très acide (4-5), sol assez frais

Végétation :

Pin à crochets dominant (futaies régulières ou irrégulières avec absence des stades jeunes), Sorbier des oiseleurs, Bouleau, Pin sylvestre – Rhododendron ferrugineux, Myrtille, Genévrier commun

Cortège floristique des pinèdes : *Hepatica triloba*, *Hieracium murorum*, *Cruciata glabra*, *Stellaria holostea*, *Rubus idaeus*, *Deschampsia flexuosa*, *Agrostis vulgaris*, *Galium verum*, *Galium sylvestre*, *Veronica officinalis*

Régénération :

Bonne à moyenne en règle générale ; peut devenir difficile par forte pression pastorale

Faune-Flore : **Grant tétras**, *Tetrao urogallus*

Risques et menaces : attaques ponctuelles d'armillaires

Diagnostic forestier :

Facteurs favorables : conditions thermiques tamponnées : altitude, poente, exposition moyenne ; bonne rétention en eau du substrat

Facteur limitants : sur la variante froide, situation topographique défavorable (hauts de versants et pentes)

- ▶ Bonnes potentialités forestières, c'est **LA station du Pin à crochets**
- ▶ Qualité des bois : une sylviculture approprié et dynamique permettrait d'obtenir du bois d'œuvre

Précautions et conseils

- en terme de paysage, prêter une attention particulière aus travaux effectués en bordure des pistes de ski : éviter de laisser les rémanents en bordure
- attention aux éventuelles hybridation entre Pin mugho plnaté et Pin à crochets. En terme d'habitats, on peur être amené s'il y a volonté de restaurer, à éliminer les pins mugho existants (attention à la détermination)

Synthèse et scénarii de gestion

- orienter la sylviculture vers la futaie régulière par parquets
- densités initiales encore très fortes : effectuer alors des dépressages et éclaircies rapidement quand le peuplement est encore et peu réagir ; sinon il s'agit plutôt de rattraper le peuplement, c'est souvent le cas pour des faciès issus de colonisation spontanée sur terrains agricoles. Effectuer alors des éclaircies pour tenter de régénérer le peuplement : on peut espérer suivre un itinéraire sylvicole plus classique à partir de la rotation qui suivra.
- Si un effort est nécessaire pour aider la régénération, il peut être opportun de mettre ne défens la zone à régénérer.
- Maintenir des essences secondaires

Plantations en général

- préférer conserver les essences locales spontanées plutôt que d'introduire des essences allochtones
- l'optique Pin à crochets semble une bonne alternative et doit permettre, en moyennant une sylviculture dynamique avec des éclaircies précoces, de **valoriser à leur hauteur ces peuplements**.
- Dans l'éventualité de plantations de Pin sylvestre, rester prudent et vigilant quant à la provenance et l'altitude de la station.

ANNEXE 4 : Tables de production – Catalogne espagnole

| Tables de production | | | | |
|-----------------------------|------------|-----------|-------------|----------------|
| | Age | Ho | Hmoy | Densité |
| Qualité 1 | 40 | 11,02 | 9,37 | 2527 |
| | 50 | 13,11 | 11,14 | 1760 |
| | 60 | 14,79 | 12,57 | 1370 |
| | 70 | 16,14 | 13,72 | 1142 |
| | 80 | 17,23 | 14,65 | 996 |
| | 90 | 18,13 | 15,41 | 896 |
| | 100 | 18,87 | 16,03 | 825 |
| | 110 | 19,48 | 16,56 | 771 |
| | 120 | 20 | 17 | 730 |
| | 130 | 20,44 | 17,37 | 698 |
| | 140 | 20,82 | 17,69 | 672 |
| | 150 | 21,14 | 17,97 | 650 |
| | 160 | 21,43 | 18,21 | 633 |
| | 170 | 21,68 | 18,42 | 618 |
| | 180 | 21,9 | 18,61 | 605 |
| Qualité 2 | 40 | 7,26 | 6,17 | 6037 |
| | 50 | 9,11 | 7,74 | 3759 |
| | 60 | 10,75 | 9,14 | 2661 |
| | 70 | 12,19 | 10,36 | 2049 |
| | 80 | 13,44 | 11,42 | 1672 |
| | 90 | 14,52 | 12,35 | 1422 |
| | 100 | 15,47 | 13,15 | 1248 |
| | 110 | 16,28 | 13,84 | 1121 |
| | 120 | 17 | 14,45 | 1025 |
| | 130 | 17,63 | 14,98 | 950 |
| | 140 | 18,18 | 15,45 | 891 |
| | 150 | 18,67 | 15,87 | 843 |
| | 160 | 19,1 | 16,23 | 804 |
| | 170 | 19,49 | 16,56 | 771 |
| | 180 | 19,83 | 16,85 | 743 |
| Qualité 3 | 50 | 6,34 | 5,39 | 7991 |
| | 60 | 7,74 | 6,58 | 5283 |
| | 70 | 9,03 | 7,68 | 3825 |
| | 80 | 10,23 | 8,69 | 2954 |
| | 90 | 11,31 | 9,62 | 2393 |
| | 100 | 12,3 | 10,45 | 2011 |
| | 110 | 13,19 | 11,21 | 1738 |
| | 120 | 14 | 11,9 | 1536 |
| | 130 | 14,73 | 12,52 | 1381 |
| | 140 | 15,39 | 13,08 | 1261 |
| | 150 | 15,99 | 13,59 | 1164 |
| | 160 | 16,53 | 14,05 | 1086 |
| | 170 | 17,03 | 14,47 | 1021 |
| | 180 | 17,48 | 14,85 | 967 |

ANNEXE 5 – Liste des contacts et des rendez-vous

| Agenda des rendez vous et réunions | | | | | | | |
|------------------------------------|---------------------|-----------|----------------------|-------------------------|------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| Date | Personnes contactée | | | Organismes | Lieu | Objet | |
| | Nom | Prénom | Fonction / activités | | | | |
| 8 mars 2007 | | | | | La Cabanasse | Comité syndical | |
| 13 mars 2007 | Madame | Forestier | Stéphanie | Responsable UT | ONF | La Cabanasse | Données forêt |
| 14 mars 2007 | Madame | Pinheiro | Isabel | Conseiller entreprise | CCI | Saillagouse | Données entreprises et filière bois |
| 20 mars 2007 | Monsieur | Moundy | Pierre Jean | Ingénieur forêt | Alcina | Mont Louis | Prestataire CFT |
| 22 mars 2007 | | | | | | Mont Louis | Commission Espaces naturels |
| 22 mars 2007 | | | | | Lycée Maillol | Bolquère | Débat filière bois |
| 28 mars 2007 | | | | | | Mont Louis | Projet Interreg |
| 2 avril 2007 | Monsieur | Neveu | Philippe | Technicien Forêt | DDAF | Perpignan | Démarche stage |
| 2 avril 2007 | Monsieur | Peyre | Serge | Chargé de mission Forêt | CG 66 | Perpignan | Démarche stage |
| 2 avril 2007 | Monsieur | Thubert | Rolland | Chargé de mission Forêt | CG 66 | Perpignan | Démarche stage |
| 3 avril 2007 | Monsieur | | Sebastia | Scieur | Fustes Sebastia | Rialp | Visite scierie |
| 13 avril 2007 | | | | | | La Llagonne | Réunion publique CFT |
| 14 avril 2007 | | | | | | Railleu | Réunion publique CFT |
| 19 avril 2007 | Monsieur | Pidoux | Christophe | Scieur | Bois de la Matte | Matemale | Rencontre scieur |
| 24 avril 2007 | | | | | | Puigcerdà | Projet Interreg |
| 25 avril 2007 | Monsieur | Haquette | Jean Marie | Ingénieur Bois | CNDB | Perpignan | Données bois de construction |
| 25 avril 2007 | | | | | | Perpignan | Comité technique n°1 CFT |
| 9 mai 2007 | | | | | | Railleu | Comité de pilotage CFT |
| 15 mai 2007 | Monsieur | Sirvante | Marc | | CCM | Saillagouse | Données filière bois |
| 16 mai 2007 | | | | | ONCFS | Err | Comptage lagopède |
| 22 mai 2007 | | | | | | Orléans | Séminaire climat |
| 23 mai 2007 | | | | | | Orléans | Séminaire climat |
| 30 mai 2007 | | | | | | Mont Louis | Projet Interreg |
| 4 juin 2007 | | | | | ONF | Camporells | Projet label Forêt Patrimoine |
| 4 juin 2007 | | | | | | Mont Louis | Comité technique n°2 CFT |
| 7 juin 2007 | | | | | | Montpellier | Séminaire bois d'essence secondaire |
| 11 juin 2007 | Monsieur | Louvet | Jérôme | Expert forestier | AEIF | Pézilla la Rivière | Démarche stage |
| 12 juin 2007 | | | | | ONF | St Paul de Fenouillet | Vente de bois ONF |
| 14 juin 2007 | | | | | | Mont Louis | Commission Espaces naturels |
| 19 juin 2007 | | | | | | Riutort | Groupe de travail Forêt Natura 2000 |
| 26 juin 2007 | | | | | DIREN | Mont Louis | Projets Parc |
| 27 juin 2007 | Madame | Forestier | Stéphanie | Responsable UT | ONF | La Cabanasse | Projet label Forêt Patrimoine |
| 3 juillet 2007 | | | | | | Mont Louis | Comité technique n°3 CFT |
| 4 juillet 2007 | Madame | Pares | Elyse | Stagiaire | RN Eyne | Mont Louis | Protocole cartographie peuplement |
| 13 juillet 2007 | | | | | | Puigcerdà | Projet Interreg |

ANNEXE 6 : Note de synthèse pour l'animation Parc-ONF du site des Camporells



Projet de labellisation « Forêt Patrimoine » du site des Camporells

Premiers éléments de réflexion quant à l'implication du Parc

POUR RAPPEL :

Label «Forêt Patrimoine »

- Volonté nationale de l'ONF de créer un réseau de valorisation de certaines forêts domaniales à haute valeur patrimoniale culturelle.
- Volonté politique de l'ONF de s'impliquer dans des actions territoriales [un des axes principaux de la nouvelle loi forestière de 2001 qui s'attache à la valorisation des forêts non ou très faiblement productives – affichage au contrat Etat-ONF et le projet d'établissement de l'ONF pour 2007-2011].
- 26 sites sont retenus par la Direction Générale de l'ONF (dont le massif des Camporells), une quinzaine seront sélectionnés d'ici fin 2007.
- Participation financière de l'ONF à un projet de territoire à hauteur de 20 à 40% pour un montant global qui s'élèverait à 1 à 2 millions d'euros sur 5 ans.

Critères de sélection des sites :

- La forêt domaniale dont la haute valeur patrimoniale est vérifiée doit être inscrite dans une démarche Opération Grand Site, PNR, Charte Forestière, etc.
- La présence affirmée d'un fort dynamisme local avec des élus intéressés et motivés à s'impliquer dans un projet multi partenarial.
- L'engagement d'un partenariat entre les collectivités (Communauté de Communes, PNR, etc.) et l'ONF.
- L'opportunité de valoriser un site à enjeux prioritaires autres que la production de bois pour l'accueil du public.

La plus value Parc

Mise en réseau nationale d'un site à haute valeur patrimoniale régie par un document stratégique de gestion regroupant les réglementations applicables à ce jour – retombées économiques envisageables pour les gîtes et commerces proximaux, les accompagnateurs moyenne montagne, associations, etc. – tourisme choisi et non subi.

Suite aux discussions, rencontres et lectures des différents documents relatifs au label « Forêt Patrimoine », il ressort :

1. La co-gestion Parc/ONF

- Volonté commune Parc/ONF de créer un comité de pilotage « site des Camporells » présidé par un élu et dont l'animation serait a priori confiée à l'ONF.
- A confirmer également si ce comité s'élargit aux membres du conseil consultatif de la Commission Environnement et éventuellement de la Commission Tourisme.
- Volonté commune de co-animation Parc/ONF des groupes de travail thématiques - sont cités pour exemple et selon les orientations de travail définies par le comité de pilotage :
 - « création et balisage de sentiers » (animation Parc),

- « sentiers découverte de la forêt » (animation ONF),
- « amélioration des conditions d'hébergement » (animation Parc),
- « création de places d'accueil » (animation ONF)

→ Il est important d'articuler les actions retenues avec **les compétences de la CCCHC** (pour rappel : compétences en entretien et balisage de sentiers, gestionnaire du refuge gardé).

→ Les groupes de travail thématiques (forêt // agriculture et pastoralisme // loisirs et activités de pleine nature // chasse et pêche) pour l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 Carlit – Capcir – Campcardos ont débuté les 19 et 20 juillet derniers. **Ceux constitués pour le site des Camporells pourraient s'intégrer dans ces instances de travail.**

→ **Le Parc peut-il être pilote (ou co-pilote → art.8 de la Charte « forêt Patrimoine »¹) d'une démarche de labellisation** émanant de la DG ONF pour l'aménagement d'un site emblématique et dont les locaux, élus et professionnels, sont fortement investis dans sa préservation et sa valorisation ?

→ **Le porteur du projet doit-il mener l'animation générale de la démarche ?**

→ **Quel rôle exact du chef de projet ONF ?** (Partie 4.2 du cahier des charges²)

☞ Art.8 de la Charte nationale « forêt patrimoine »¹ : [...] **Un pilote unique** assure la coordination du projet. Au besoin **des maîtres d'ouvrage différents** peuvent être désignés pour la réalisation des opérations prévues, en fonction de la nature de celles-ci et des compétences des partenaires]

☞ [Partie 4.2 du cahier des charges « forêt patrimoine » concernant la conduite de projet² : [...] un **chef de projet clairement identifié (appartenant à la structure gestionnaire : ONF)** [...]]

2. La prise en compte du patrimoine naturel dans l'aménagement du site :

Suite aux dernières discussions, la cartographie des enjeux environnementaux sera limitée à la périphérie des zones de forte pression touristiques (étangs et refuges principalement). Rappelons que le site se situe intégralement en zone Natura 2000 dont le document d'objectifs sera finalisé en 2009, qu'il comprend une variabilité exceptionnelle d'habitats dont ceux du Pin à crochets (étagement de 1700 à 2400 m, différentes expositions, substrats calcaires (Pineriaie à crochets sur calcaire – habitat d'intérêt prioritaire) et siliceux sur une superficie relativement restreinte.

→ Il est nécessaire de **préciser le niveau de détail souhaité** pour le diagnostic du site (environnemental et socio-économique) dans le cadre du plan de gestion.

→ A noter un projet Interreg sur la valorisation des forêt à haute valeur patrimoniale (continuité du projet Sylvapyr sur les grands sites forestiers (?), début 2008 ?) – responsable : Stéphane Nougulier, qui pourrait affiner et apporter des compléments au diagnostic environnemental (**à préciser**).

3. L'engagement financier de l'ONF

Est mentionnée la participation de 20 à 40% de l'ONF sur le montant global du projet « Forêt Patrimoine » - (100% des financements sur les actions en maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la forêt domaniale).

→ Des **financements de l'ONF pour des travaux hors forêt domaniale** en lien avec les aménagements du site seront-ils envisageables ?

→ **Quelle structure compétente pour monter les dossiers de financement** : la structure en charge du dossier sera-t-elle pilote de l'ensemble du projet ?

→ **Quels partenaires financiers sollicités** (Région, Département, DIREN, etc.) [N.B : La Diren représentée par M. Devernay, chef de l'Unité Site & Paysage a donné un avis favorable à la labellisation du site].

4. Le calendrier de rédaction

L'ONF doit proposer un premier calendrier de rédaction du plan de gestion (en priorité pour 2008, et si possible à n+2, n+3) – chiffrer le temps agent pour les phases de diagnostic, de concertation, d'identification des enjeux, des objectifs et un premier calendrier – **le Parc doit clarifier son implication dans chacune des étapes.**

A noter que le Parc doit finaliser d'ici mi-septembre son programme d'activités 2008 pour toute demande de subventions.

D'ici le 15 juillet (date limite de dépôt de candidature du site à la DG ONF), l'ONF complétera le calendrier de rédaction.

A ce jour, suite à la rédaction d'une note de présentation pour la candidature du site, il est mentionné pour 2008 de finaliser le contrat de projet (grands objectifs // plan d'actions détaillé sur 5 ans // calendrier, rôle et engagement de chacun, maîtrise d'ouvrage, budget et plan de financement pour chaque action // budget et plan de financement // suivi et communication) + **choix d'une action pilote à lancer en 2008 (budget global et subventions à prévoir et choix du maître d'ouvrage à définir). Pour mémoire, les actions 2009 inscrites dans le contrat de Parc devront être programmées fin juin 2008.**

5. La stratégie de communication quant à l'aménagement du site pour l'accueil du public

Réflexion à mener par le groupe de travail animé par l'ONF depuis 2003 (élargi à la DIREN, au Parc et aux communes des Angles et de Fontrabieuse) sur l'orientation de l'offre touristique – tourisme de masse ou tourisme « de montagne ». En terme d'investissement et de communication, ce choix stratégique doit être réfléchi avant toute programmation d'actions.

Relevé de décision :

Suite aux compléments apportés par l'ONF sur le montage du dossier financier, l'éclaircissement du rôle Parc/ONF dans la co-animation et la co-gestion du site, et l'élaboration d'un 1^{er} calendrier prévisionnel pour 2008, le Parc réunira les élus référents pour validation de son implication.

ANNEXE 7 : Compte rendu de la réunion technique pour la coopération transfrontalière



Réunion technique « gestion et la valorisation du Pin à crochets »
le 28 mars 2007, à Mont-Louis

Dossier suivi par Laurie Sivade

1, rue Dagobert • 66210 MONT-LOUIS
tél. : 04.68.04.97.60 • fax : 04.68.04.95.22
courriel : contact@pyrenees-catalanes.fr

Personnes excusées

- Madame Séverine Casasayas, Pays Terres romanes en Pays catalan ;
- Monsieur Renaud Cantegrel, Office National des Forêts - Pau ;
- Monsieur Thadée Hennebo, Région Languedoc-Roussillon ;
- Monsieur Bruno Mariton, Centre Régional de la Propriété Forestière - Pyrénées Orientales ;
- Monsieur Paul Mignon, Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

Personnes présentes

- Madame Hélène Chevallier, Bureau d'étude Forêt-Environnement ;
- Madame Anna Ivars, Comarca de Cerdanya ;
- Madame Charlotte Meunier, Parc naturel régional des Pyrénées catalanes ;
- Mademoiselle Laurie Sivade, Parc naturel régional des Pyrénées catalanes ;
- Monsieur Jérôme Bussière, Parc naturel régional des Pyrénées catalanes ;
- Monsieur Paco Cano, Departament Medi Ambient, Generalitat de Catalunya ;
- Monsieur François Chollet, Office National des Forêts - Toulouse ;
- Monsieur Vincent Coquillas, GEIE FORESPIR ;
- Monsieur Lluís Coll, Centre Tecnològic Forestal de Catalunya ;
- Monsieur Pierre Demangeat, Office National des Forêts - Perpignan ;
- Monsieur Jérôme Louvet, Expert forestier ;
- Monsieur Jean Luc Martin, Office National des Forêts - Perpignan ;
- Monsieur Alain Maurette, GEIE FORESPIR ;
- Monsieur Sergio de Miguel Magaña, Centre Tecnològic Forestal de Catalunya ;
- Monsieur Pierre-Jean Moundy, Bureau d'étude ALCINA (Charte Forestière des Garrotxes) ;
- Monsieur Stéphane Nouguier, Office National des Forêts - Perpignan ;
- Monsieur Raymond Trilles, Parc naturel régional des Pyrénées catalanes ;

Ordre du jour :

- Présentation du projet de guide de gestion des peuplements de Pin à crochets (ONF) ;
- Présentation du projet de valorisation du Pin à crochets d'origine locale (PNR des Pyrénées catalanes) ;
- Présentation des projets de Catalogne ;
- Discussion.

Discussions :

Guide de gestion

- Contexte forestier :

En complément aux chiffres affichés côté français (cf. présentations ci-jointes), la Cerdagne espagnole est concernée par 50000 ha de Pin à crochets. Les départements Ariège, Hautes Pyrénées et Pyrénées Atlantiques totalisent quelques milliers d'hectares. 7 000 m³ par an sont exploités en Cerdagne espagnole (3 à 4 000 m³ sur le reste du territoire) avec un prélèvement d'environ 40% de l'accroissement en forêt publique et 20-30% en forêt privée. En Catalogne Sud, le prélèvement s'élève à 28%.

Ces chiffres attestent d'une ressource largement sous-exploitée en Catalogne espagnole et dans une moindre mesure en France compte tenu des contraintes liées à la topographie, au manque de débouchés à haute valeur ajoutée et à la prise en compte de l'environnement.

- Objectifs du guide

Le projet de guide de gestion des peuplements de Pin à crochets conduit par l'Office National des Forêts a pour vocation de mettre à disposition des gestionnaires un outil opérationnel indispensable pour la gestion de ces peuplements (aucun référentiel technique n'existant actuellement). Il s'agit bien de prendre en compte divers enjeux, notamment liés à l'environnement, au pastoralisme, au paysage, au tourisme et pas seulement la vocation de production des peuplements (volonté de mener une gestion choisie et non une gestion « par défaut » selon les enjeux identifiés).

- Discussion et nouvelles thématiques évoquées

Suite à la présentation de la pré-étude et du guide, le représentant de l'ONF Toulouse évoque l'enjeu de la conservation des ressources génétiques. La problématique de la gestion des peuplements hybrides Pin à crochets/Pin sylvestre n'était à ce jour pas abordée par l'ONF Perpignan qui prendra en compte cette proposition de manière plus ou moins détaillée au regard des projets en cours sur la préservation des ressources génétiques sur le reste de la chaîne pyrénéenne.

Le changement climatique et son impact sur les peuplements ne sont pas directement pris en compte dans les projets présentés. Un projet est porté actuellement par les Réserves naturelles catalanes (Pyrénées-Orientales) en association avec les espaces protégés de Catalogne sud sur le suivi des impacts du changement climatique. Ces actions pourraient être intégrées à un projet de dimension nationale Life+ porté par l'Office National des Forêts.

Valorisation du Pin à crochets

L'objectif du Parc naturel régional est la relance de la filière bois par la valorisation et la promotion des essences locales.

Le Parc s'oriente ainsi sur un projet de requalification du Pin à crochets (caractéristiques technologiques principalement et rattachement aux normes de constructibilité en vigueur) et sur la recherche de débouché à meilleure valeur ajoutée. Ces actions comprendront en parallèle un volet de communication et de sensibilisation des professionnels et consommateurs sur l'utilisation du bois dans la construction (en cohérence avec les objectifs d'urbanisme fixés par la charte du Parc).

Ce travail s'oriente également sur la connaissance des normes espagnoles et européennes, les principaux acheteurs étant les entreprises de Catalogne.

Les débouchés en Espagne restent marginaux quant à une valorisation de l'essence en bois de construction. Les principaux débouchés s'orientent vers la palette, coffrage, emballage, panneaux de particules, etc. A noter l'orientation de l'entreprise Tradema (panneaux de bois reconstitués) vers l'utilisation de bois recyclés à plus de 90% (diminution du marché à prévoir).

Il est rappelé la nécessité et la volonté de se positionner sur plusieurs niches économiques répondant à la demande actuelle. A ce jour, les débouchés potentiellement intéressants seraient :

- une filière courte qui viserait la filière de transformation artisanale et locale avec une véritable valeur ajoutée. A noter également la possibilité d'une utilisation en menuiserie et ébénisterie (faible coefficient de retrait volumique du Pin à crochets).
- la filière « énergie » pour les bois de faible diamètre et faible qualité, sous forme de plaquettes pour les chaufferies collectives ou sous forme de bûches pour les particuliers. Parallèlement, l'ouverture à de tels débouchés permettrait une meilleure conduite des peuplements de bois de qualité.

Les exemples du Pin cembro dans les Alpes du sud et les actions engagées par le Parc naturel régional de Chartreuse sur la labellisation de l'Epicéa sont cités.

Les projets des partenaires catalans

Les forestiers de Catalogne sud s'intéressent à l'élaboration d'un guide de gestion multifonctionnelle qui intégrerait les changements climatiques et changement d'usages, et les problématiques liées au risques naturels (incendies, avalanches, etc.). Ce guide doit également permettre de caractériser l'existant et identifier la dynamique des peuplements, évaluer les travaux à mener et traitement effectués, intégrer les

perturbations et la biodiversité. Les données disponibles sont des courbes de croissance (en hauteur) en rapport avec la fertilité des stations. En revanche ils ne disposent pas de guide des stations tel celui réalisé par Hélène Chevallier (Forêt et milieux remarquables associés en Pyrénées catalanes) d'où le projet intéressant d'élargir, de traduire et de compléter cet ouvrage.

Le gouvernement de Catalogne a montré son intérêt pour le projet de guide mais le plan de financement n'est pas encore bouclé.

Le Centre Tecnològic Forestal de Catalunya souhaite améliorer les connaissances sur le Pin à crochets dans le but d'aménagements forestiers (tarifs, tableau de production, classification en pied des principales essences, modélisation, etc.) et travailler sur ses qualités technologiques (Sapin également). Cependant, la réflexion semble moins avancée que du côté français.

Cette structure comprend une cellule « technologie du bois » et une cellule « biodiversité » qui travaille sur la dynamique du paysage lié au changement des pratiques et sur l'impact du feu par le suivi de l'avifaune.

La concurrence directe des bois nordiques (utilisation dans la construction) est commune aux deux régions.

Les projets du GEIE FORESPIR

Le Groupement Européen d'Intérêt Economique Forespir porte des projets de coopération transfrontalière de grande ampleur pour répondre aux exigences de l'Europe en terme de territorialité. Dans le cadre des prochains programmes Interreg, le GEIE travaille actuellement sur plusieurs thématiques :

- Risques naturels et soins minimaux aux peuplements
- Forêts sous exploitées et dessertes
- Bois-énergie
- Changements climatiques
- Protection des ressources en eau
- Evolution et fermeture des paysages
- Mise en réseau des espaces remarquables des Pyrénées (Life+)
- Promotion des bois pyrénéens comme prolongement à l'action de communication SYLVAPIR
- Etc.

Discussion

La question du périmètre a été abordée mais non tranchée. La spécificité catalane, l'état d'avancement des projets et l'aire de répartition du Pin à crochets semblent en première approche favoriser l'hypothèse d'un projet transfrontalier entre la Catalogne espagnole et française.

Dans une logique de cohérence, il est possible d'envisager un projet à différentes échelles avec un périmètre restreint sur lequel se porte l'effort tout en intégrant les demandes et problématiques des territoires voisins. La délimitation du périmètre sera guidée par les actions définies et le contenu du projet. Des rencontres techniques sont programmées pour préciser ces actions (cf. dates ci-dessous).

La question du chef de file a également été abordée. Il semble important de définir l'organisme porteur du projet selon la limite géographique (massif pyrénéen ou Catalogne) et les actions retenues. Le GEIE par ses compétences en gestion de projets transfrontaliers à l'échelle pyrénéenne et le Parc par l'intermédiaire du Pays Terres romanes, porteur d'un projet Leader+ sont les deux structures susceptibles de coordonner le montage administratif du dossier. En l'état actuel, quel que soit l'organisme chargé d'assurer le montage administratif, la maîtrise d'ouvrage pourrait être assurée par l'ONF pour le guide de gestion et par le PNR pour la valorisation du bois de Pin à crochets.

Le choix du périmètre et du porteur de projet sera décidé lors de la prochaine réunion du 30 mai.

La question des financements a également été abordée. Si ce projet est porté par un programme Interreg, 50% des financements seront apportés par l'Europe, 50% par les partenaires ou leurs cofinanceurs. Le Parc ne pourra être fixé sur sa participation au projet qu'après présentation des actions aux commissions. La programmation des actions 2008 sera clôturée fin Juin. Le GEIE souligne la qualité des deux projets envisagés et leur adéquation avec les orientations stratégiques du programme opérationnel (Objectif 3 du FEDER 2007-2013 dans le cadre de la coopération transfrontalière France Espagne)

Le Parc souligne l'importance de mener et de réaliser des actions concrètes et s'interroge sur le réel intérêt de monter un projet de grande ampleur pour une problématique aussi spécifique à la Catalogne.

Relevé de décision

Plusieurs réunions sont fixées pour avancer le projet rapidement :

- 24 avril à 10 heures au Conseil Comarcal : réunion de travail sur la thématique de la gestion du Pin à crochets
- 24 avril à 16 heures au Conseil Comarcal : réunion de travail sur la valorisation du Pin à crochets
- 30 mai à 10 heures à Mont-Louis dans les bureaux du Parc : présentation des projets, délimitation du périmètre d'étude, financement et choix du porteur de projet

